3

ÉTAT DE DURABILITÉ



3.1 ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES 86

3.1.1 Base de préparation 89
3.1.2 Gouvernance 91
3.1.3 Stratégie et modèle économique 96
3.1.4 Impacts, risques et opportunités 111

3.2 ENVIRONNEMENT 120

3.2.1 Changement climatique 120
3.2.2 Utilisation des ressources et économie circulaire 137
3.2.3 Taxonomie de l'UE 147

3.3 SOCIAL 150

3.3.1 Conditions de travail 150
3.3.2 Égalité de traitement et égalité des chances pour tous 160
3.3.3 Réduction de la fracture numérique 168

3.4 GOUVERNANCE 171

3.4.1 Culture d'entreprise 171
3.4.2 Corruption et pots-de-vin 175
3.4.3 Gestion du brouillage optique et radioélectrique 177
3.4.4 Cybersécurité 181
3.4.5 Sécurité nationale 183

3.5 ANNEXE 186

3.6 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 193

3.1 ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

La durabilité est profondément ancrée dans notre identité d'acteur mondial de la connectivité satellitaire. Alors que le monde dépend de plus en plus d'infrastructures numériques sûres, résilientes et durables, les communications satellitaires jouent un rôle essentiel dans le soutien au développement économique, le renforcement de la souveraineté, la réponse aux situations d'urgence et la connexion des populations, où qu'elles se trouvent. Chez Eutelsat, la durabilité n'est donc pas un simple complément à nos activités : elle est au cœur de notre manière d'opérer, d'innover et de créer de la valeur sur le long terme.

En tant que premier opérateur intégré GEO-LEO au monde, nous sommes idéalement placés pour répondre à certains des défis de durabilité les plus importants de notre époque. Nos technologies multi-orbites contribuent à réduire la fracture numérique en étendant la connectivité bien au-delà de la portée des réseaux terrestres, tout en soutenant les communications critiques pour les gouvernements, des entreprises et des communautés à travers le monde. Dans le même temps, la résilience à long terme de notre activité repose sur la préservation de l'environnement spatial, de la réduction de notre empreinte environnementale et du maintien de la confiance de ceux qui s'appuient sur nos services.

Cet État de Durabilité illustre la manière dont celle-ci est intégrée à notre modèle d'affaires, notre gouvernance et à notre prise de décision. Nous concentrons nos efforts sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus significatifs pour nos parties prenantes ainsi que pour l'avenir du Groupe. Ces priorités déterminent la façon dont nous gérons les risques, saisissons les opportunités et mesurons nos progrès.

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à renforcer les fondations de notre stratégie de durabilité. Nous avons accéléré la mise en œuvre de notre feuille de route climatique à la suite de la validation de nos objectifs de réduction des émissions par la Science Based Targets initiative (SBTi), étendu notre contribution à l'inclusion numérique grâce à nos solutions de connectivité multi-orbites, consolidé notre cadre de gouvernance conformément aux exigences de la CSRD *(Corporate Sustainability Reporting Directive)* et poursuivi nos efforts pour cultiver un environnement de travail inclusif, stimulant et propice à l'engagement de nos collaborateurs.

Notre engagement va au-delà de la conformité. Une gouvernance responsable, une conduite éthique des affaires, la préservation de l'environnement et l'investissement dans nos collaborateurs constituent des leviers essentiels de notre performance durable. Alors que la demande en matière de connectivité sécurisée et résiliente continue de croître, ces principes resteront au cœur de la manière dont nous créons de la valeur pour nos clients, nos actionnaires, nos collaborateurs et la société dans son ensemble.

Jean-François Fallacher
Directeur général

STRATÉGIE RSE D'EUTELSAT

La stratégie d'Eutelsat en matière de RSE s'articule autour de quatre piliers fondamentaux, intégrés au modèle économique durable et à la stratégie de croissance du Groupe.

Schéma 1 – Stratégie RSE d'Eutelsat



Deux de ces piliers sont directement liés à ses activités principales :

1. utilisation responsable de l'espace :
 - engagement en faveur de la protection de l'environnement spatial par l'intégration de notions de durabilité dans la conception, le lancement et l'exploitation des satellites (GEO et LEO),
 - préservation de l'environnement spatial, essentielle à la continuité des activités sur le long terme ;
2. réduction de la fracture numérique :
 - s'inscrit dans les objectifs de développement commercial d'Eutelsat en matière de connectivité et d'inclusion numérique,
 - répond aux besoins en connectivité des populations mal desservies.

Dans le cadre de sa feuille de route en matière de RSE, Eutelsat a défini quatre priorités clés à court et moyen terme, afin de soutenir sa croissance durable, de garantir l'alignement avec les exigences réglementaires et de renforcer son impact social et sociétal. Ces priorités traduisent l'engagement du Groupe en faveur de pratiques responsables, de l'inclusion numérique et de l'action climatique.

TABLEAU DE BORD DE NOS OBJECTIFS RSE

MISSION	APPROCHE	CIBLE	STATUT AU 30 JUIN 2026
UTILISATION RESPONSABLE DE L'ESPACE	Veiller à ce qu'Eutelsat applique les normes et réglementations en matière de durabilité à l'ensemble de ses activités et préserve un ciel sombre et silencieux en réduisant autant que possible l'impact de ses satellites.	1 Atteindre chaque année 100 % de réussite dans la conduite des opérations de fin de vie des satellites éligibles.	Taux de réussite des opérations de fin de vie réalisées au cours de l'exercice : 100 %.
RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE	S'attacher à réduire la fracture numérique en connectant les communautés mal desservies et en favorisant l'accès à l'information à l'échelle mondiale.	2 Connecter 2,5 millions de personnes non connectées en Afrique subsaharienne d'ici 2028.	Au total, 1 873 035 utilisateurs connectés, dont 321 255 nouveaux abonnés payants connectés durant l'exercice 2026.
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	Réduire l'empreinte carbone d'Eutelsat conformément à l'Accord de Paris.	3 Réduction absolue de 50 % des émissions de GES liées à l'énergie (scopes 1 et 2) d'ici 2030 *vs.* 2021.	-65 % par rapport à 2021.
	Réduire au minimum les émissions de carbone liées aux nouvelles infrastructures, notamment en prolongeant la durée de vie des satellites existants et en maximisant la capacité de communication des nouveaux satellites.	4 Réduction de l'intensité carbone par Mbit des satellites de 52 % d'ici 2030 *vs.* 2021.	-93 % par rapport à 2021. Note : Il s'agit d'une mesure intermédiaire de la performance et non d'un indicateur de la performance finale qui sera atteinte en 2030.
AUTONOMISATION SOCIALE	Renforcer la mixité en augmentant la représentation des femmes à tous les niveaux de la société.	5 Deux objectifs ont été définis afin d'accroître la part des femmes au sein des effectifs d'ici 2027 : ■ porter à 33 % la représentation féminine au sein de l'ensemble des effectifs ; ■ porter à 35 % la représentation féminine au sein des deux premiers niveaux de direction relevant du Directeur général.	■ 30 % de femmes parmi les effectifs ; ■ 36 % de femmes au sein de la Direction (N-1 et N-2 du Directeur général).

3.1.1 BASE DE PRÉPARATION

3.1.1.1 BASE GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE DURABILITÉ

Cette section décrit la base générale sur laquelle repose l'élaboration de la déclaration de durabilité, également désignée dans le présent document comme « le Rapport », établie par Eutelsat, conformément aux exigences d'information prévues par l'ESRS 2 BP-1 « Base générale pour la préparation de la déclaration de durabilité ».

Base de préparation

La présente déclaration de durabilité, également désignée dans le présent document comme « le Rapport », expose les enjeux majeurs d'Eutelsat en matière de durabilité pour l'exercice 2025-26, identifiés conformément aux cadres réglementaires suivants :

- la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) – directive (UE) 2022/2464, adoptée par le Parlement européen le 14 décembre 2022 et transposée en droit français le 6 décembre 2023. Cette directive remplace et étend les exigences de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, dans le but d'harmoniser et de renforcer la transparence des informations de durabilité publiées par les entreprises ;
- le règlement Taxonomie de l'UE (règlement 2020/852 du 18 juin 2020), qui établit un système de classification visant à faciliter les investissements durables au sein de l'Union européenne ;
- le rapport s'appuie également sur des référentiels internationaux reconnus, notamment l'ISO 26000 et les principes du Pacte mondial des Nations Unies, afin de garantir son alignement sur les meilleures pratiques internationales.

Eutelsat n'a pas fait le choix d'omettre du présent rapport toute information relevant de la propriété intellectuelle, du savoir-faire ou des résultats d'innovation, ni de ne pas divulguer des éléments relatifs à des évolutions futures ou à des négociations en cours.

Pour le présent rapport, les obligations de publication suivantes ne sont pas couvertes :

- Pratiques et délais de paiement (ESRS G1-6) : les informations relatives aux pratiques de paiement ne sont pas communiquées en raison de l'insuffisance actuelle des données disponibles à l'échelle du périmètre du Groupe. Des progrès ont été réalisés au cours de l'exercice 2026 en matière d'alignement des processus et des indicateurs, notamment grâce à l'harmonisation des outils de gestion des paiements au sein des principales entités du Groupe, Eutelsat S.A. et OneWeb. Eutelsat espère être en mesure d'inclure ces indicateurs dans le rapport à partir de l'exercice 2027 ;
- Pour des raisons de confidentialité sur le plan commercial, Eutelsat ne communique pas sur la réduction des émissions de scope 3 en valeur absolue (ESRS E1-4), cette information étant susceptible de permettre le calcul des capacités de sa flotte, ce qui revêt un caractère sensible d'un point de vue commercial ;
- Le périmètre de reporting relatif aux informations sur les salaires décents (ESRS S1-10) est limité à la France pour l'exercice 2026, en raison de l'absence de données externes jugées suffisamment fiables et comparables à l'échelle du Groupe.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de la présente déclaration de durabilité consolidée est cohérent avec le périmètre de consolidation retenu pour les états financiers.

Aucune filiale incluse dans le périmètre de consolidation n'a été exemptée de l'établissement de déclarations de durabilité individuelles ou consolidées, conformément aux articles 19a, paragraphe 9, ou 29a, paragraphe 8, de la directive 2013/34/UE.

Couverture de la chaîne de valeur : La déclaration de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur en amont et en aval de la Société, incluant nos fournisseurs et prestataires de services, nos activités, ainsi que l'utilisation en aval de nos produits et services par les clients et les utilisateurs finaux.

3.1.1.2 PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES SPÉCIFIQUES

Pour la période de publication 2025-26, Eutelsat maintient son cadre de publication d'informations en matière de durabilité conformément à la directive CSRD, telle que mise en œuvre par les ESRS. Dans le respect de ces normes, nos déclarations de durabilité s'articulent autour de quatre sections principales : « Informations générales », « Environnement », « Social » et « Gouvernance », suivies de l'« Annexe ».

Horizons temporels

Les horizons temporels suivants ont été retenus dans l'ensemble du présent document. Le seuil retenu pour le court terme est conforme aux exigences de la directive CSRD. Les définitions du moyen et du long terme ont été établies de manière à s'aligner, dans toute la mesure du possible, sur celles déjà définies dans le Registre des risques d'Eutelsat.

- Court terme (un an) ;
- Moyen terme (de deux à cinq ans) ;
- Long terme (plus de cinq ans).

Chaîne de valeur, estimation de données et incertitude

Dans l'ensemble du rapport, toute donnée ayant fait l'objet d'une estimation à partir d'éléments issus de la chaîne de valeur est identifiée et décrite. Cette description précise son niveau de fiabilité ainsi que la nature directe ou indirecte de sa source. Des précisions concernant l'exactitude des données sont fournies dans le rapport. Il convient de noter qu'Eutelsat poursuivra ses efforts afin d'améliorer la fiabilité et l'exactitude des données.

Les données présentant un niveau élevé d'incertitude sont également signalées dans le rapport. Toutefois, certaines données utilisées pour le calcul des émissions de scope 3 à la section ESRS E1-6 présentent un niveau élevé d'incertitude. Cela concerne :

- l'estimation de la consommation d'électricité des sites SNP (3.1 Achats de biens et de services) : les données de facturation couvrant l'ensemble de l'exercice ne sont pas toujours disponibles pour tous les sites. Par conséquent, lorsque cela est nécessaire, les données de consommation comprennent des estimations fondées sur la consommation des mois précédents ou sur une consommation électrique théorique ;
- les facteurs d'émission applicables aux satellites et aux lancements de satellites (3.2 Biens d'équipement) : les informations disponibles sont actuellement limitées. En conséquence, les facteurs d'émission utilisés, qui datent de cinq à dix ans, sont appliqués de manière générique, indépendamment du satellite concerné ou du prestataire de services de lancement ;
- la consommation d'électricité des sites d'Eutelsat (scope 2 et scope 3, catégorie 3.3 Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2) : les données de facturation couvrant l'ensemble de l'exercice ne sont pas encore disponibles pour tous les sites ; en règle générale, les données de facturation relatives au dernier mois ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, lorsque cela est nécessaire, les données de consommation comprennent des estimations fondées sur la consommation des mois précédents ;

- le calcul des déchets est fondé sur la mesure du poids des déchets éliminés. Ce poids est mesuré soit par Eutelsat, soit par le prestataire chargé de l'élimination des déchets. Les mesures effectuées par les prestataires chargés de l'élimination des déchets sont vérifiées au moyen des factures émises par ces derniers. Les taux de recyclage des déchets sont obtenus directement auprès des entreprises de gestion des déchets ou, dans le cas des déchets collectés par les services municipaux, à partir d'informations accessibles au public. En raison de la période de reporting, si les données relatives aux déchets du dernier mois de l'exercice ne sont pas encore disponibles au moment de l'établissement du rapport, une consommation moyenne de déchets est retenue sur la base des mois précédents de l'exercice.

Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

Eutelsat a réexaminé sa précédente déclaration de durabilité et signale les retraitements suivants pour l'exercice 2025 (FY25) par rapport aux chiffres initialement publiés, incluant la correction d'erreurs relatives à des périodes antérieures. Les informations quantitatives révisées sont présentées dans les sections 3.2.1.5, 3.2.1.6 et 3.3.1.5 de la déclaration de durabilité.

- Émissions de carbone FY25 : le total des émissions de carbone pour l'exercice 2025 s'établit à 149 103 tCO_2e, contre 155 836 tCO_2e (selon l'approche fondée sur le lieu de consommation/*location-based*) initialement déclarées dans la déclaration de durabilité FY25. Le total des émissions calculé selon l'approche fondée sur le marché (*market-based*) a également été ajusté sur la même base.

Cela représente un ajustement inférieur à 5 %. Ce retraitement résulte des modifications suivantes :

- retraitement de la consommation de gaz sur le site de Londres (FY25), impact sur le scope 1 : 627 tCO_2e contre 631 tCO_2e initialement déclarées ;
- retraitement de la consommation d'électricité sur le site de Londres (FY25), impact sur le scope 2 : 4 864 tCO_2e contre 4 818 tCO_2e initialement déclarées ;
- corrections d'erreurs relatives à des périodes antérieures concernant les flux d'émissions de gaz à effet de serre suivants :
 - utilisation de facteurs d'émission erronés pour le calcul des activités liées aux combustibles et à l'énergie, impact sur le scope 3.3 : 749 tCO_2e contre 1 771 tCO_2e initialement déclarées, et pour le calcul de l'impact du transport en aval, impact sur le scope 3.9 : 438 tCO_2e contre 0 tCO_2e initialement déclarées,
 - nombre erroné de visiteurs sur le site au Mexique (FY25), impact sur le scope 3.6 : 3 576 tCO_2e contre 3 650 tCO_2e initialement déclarées,
 - une antenne installée sur le site de Mexico non déclarée pour l'exercice 2025, impact sur le scope 3.2 : 81 308 tCO_2e contre 80 279 tCO_2e initialement déclarées,
 - application incorrecte de la méthodologie comptable pour les actifs loués en amont, impact sur le scope 3.8 : 1 392,25 tCO_2e contre 7 648 tCO_2e initialement déclarées,
 - erreur de transfert des données relatives aux déchets du site de Madère pour l'exercice 2025, impact sur le scope 3.5 : 85 tCO_2e contre 76 tCO_2e initialement déclarées ;
- consommation et mix énergétiques : suite au retraitement de la consommation d'électricité du site de Londres et à l'ajout de la consommation énergétique des sites secondaires d'Eutelsat, le tableau de consommation énergétique a été modifié en conséquence ;
- le nombre d'accidents du travail pour l'exercice 2025 a été ramené de 6 (chiffre initialement déclaré) à 2 afin d'exclure les accidents de trajet, alignant ainsi la méthodologie sur celle utilisée pour l'exercice 2026 ;
- taux de fréquence des accidents : en raison d'une erreur de calcul, le chiffre pour l'exercice 2025 a été ajusté à 0,7 (contre 0,41 initialement déclaré dans la déclaration de durabilité 2025) ;
- nombre de procédures judiciaires en cours liées aux retards de paiement : la valeur de l'exercice FY25 a été ajustée de 0 à 1 afin d'inclure la procédure judiciaire en cours engagée par les autorités françaises concernant les pratiques de retard de paiement, qui relève du champ d'application de cette publication et est restée en cours au cours de FY26.

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité généralement admis

Eutelsat se conforme aux réglementations et normes suivantes, qui renforcent la fiabilité et la transparence des informations communiquées :

- gouvernance d'entreprise et conformité : Eutelsat se réfère au Code de gouvernance d'entreprise Afep-Medef applicable aux sociétés cotées et se conforme aux exigences de la loi Sapin II ;
- taxonomie de l'UE : Eutelsat évalue l'alignement de ses activités avec le règlement Taxonomie de l'UE (2020/852), qui définit les activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) : le Groupe intègre des informations financières liées au climat conformément aux recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), garantissant ainsi une transparence sur les risques et opportunités climatiques ;
- règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR) : ce document constitue la déclaration de synthèse des Principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité d'Eutelsat, destinée à aider les investisseurs à se conformer au règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) ;
- Pacte mondial des Nations Unies : Eutelsat est membre du Pacte mondial des Nations Unies et aligne ses actions en matière de durabilité sur les dix principes de cette initiative, qui portent sur les droits humains, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Incorporation d'informations au moyen de renvois

Informations ESRS intégrées par renvoi et présentées en dehors de la déclaration de durabilité dans d'autres sections du document d'enregistrement universel :

ESRS	Exigences de publication	Intitulé complet de l'exigence de publication
ESRS 2	GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

3.1.2 GOUVERNANCE

3.1.2.1 RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

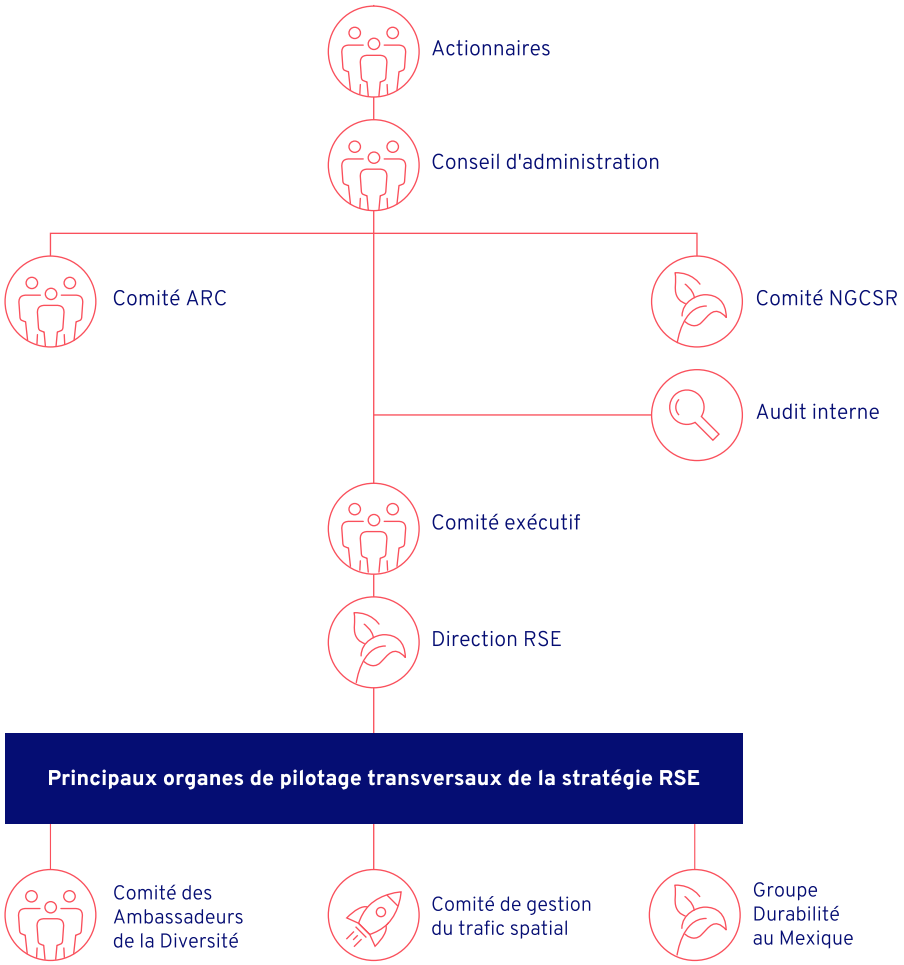
Cette section présente une vue d'ensemble de la composition, des rôles et des responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance d'Eutelsat, ainsi que de leur accès aux compétences et à l'expertise en matière de durabilité. Le document intitulé « Règlement intérieur et principes de gouvernance d'entreprise » (en anglais sur le site « Eutelsat Communications SA Internal Rules and Corporate Governance Principles of the Board of Directors »), qui définit le cadre de gouvernance et les modalités de fonctionnement de ces organes, est disponible sur le site Internet du Groupe, dans la rubrique « Gouvernance ».

Informations sur la composition et la diversité des membres des organes de gouvernance d'Eutelsat	Valeur 2026 ou section correspondante du DEU
Nombre de membres exécutifs	9
Nombre de membres non exécutifs	12
Informations sur la représentation des salariés et autres travailleurs	Voir section 2.3.5
Informations sur l'expérience des membres en lien avec les secteurs, produits et zones d'activité de l'entreprise	Voir sections 2.1.2, 2.3.3
Pourcentage de membres des organes d'administration, de direction et de surveillance par genre et autres critères de diversité	Voir section 2.1.1
Taux de mixité au sein du Conseil d'administration	5:7
Pourcentage de membres indépendants du Conseil d'administration	50 %

Rôles et responsabilités en matière de suivi des impacts, risques et opportunités (IRO)

La responsabilité de la supervision des impacts, risques et opportunités significatifs d'Eutelsat est répartie entre les organes suivants :

Schéma 2 – Rôles et responsabilités dans le suivi des impacts, risques et opportunités (IRO)



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration supervise les activités RSE d'Eutelsat et est chargé d'examiner et d'approuver la mission d'Eutelsat en matière de RSE, les engagements en matière de réduction des émissions de carbone, le suivi des indicateurs ESG liés à la rémunération, ainsi que le respect des obligations réglementaires en matière de RSE.

Comité NGCSR

Au cours de l'exercice, l'ancien Comité RSE a fusionné avec le Comité des nominations et de la gouvernance pour former le Comité des nominations, de la gouvernance et de la RSE (NGCSR). Le Comité NGCSR est chargé du suivi et de l'évaluation du programme RSE du Groupe. Le Comité est composé de sept membres du Conseil d'administration.

Le Comité se réunit chaque trimestre et coordonne avec le Comité d'audit, risques et conformité (Comité ARCC) les enjeux liés à la conformité à la directive CSRD et à la performance extra-financière, ainsi qu'aux indicateurs ESG liés à la rémunération.

Comité d'audit, risques et conformité (Comité ARCC)

Le Comité ARCC supervise la conformité à la directive CSRD et la déclaration de durabilité, en veillant à l'exactitude, à la fiabilité et à la conformité des informations publiées avec les exigences réglementaires. Il examine les risques en matière de durabilité, supervise le processus de vérification externe et formule des recommandations au Conseil d'administration concernant les questions ESG. Le Comité des risques anticipe et évalue l'ensemble des risques, notamment ceux liés au développement durable, afin d'orienter les actions de réduction de leur impact.

Comité exécutif

Le Comité exécutif est chargé de la mise en œuvre des activités RSE d'Eutelsat et examine les avancées réalisées au regard des objectifs de mission et de la performance extra-financière d'Eutelsat. Il échange régulièrement avec la Direction de la RSE, et a, au cours de l'année écoulée, tenu des discussions spécifiques sur la stratégie RSE, les objectifs de réduction des émissions et l'analyse de double matérialité, en lien avec la conformité à la directive CSRD et l'évolution du cadre réglementaire.

Direction de la RSE

Placée sous la responsabilité de la Directrice des Ressources Humaines et Directrice juridique, la Direction de la RSE est dirigée par le Directeur RSE et rend compte au Comité exécutif, au Comité NGCSR ainsi qu'au Comité ARCC de tous les aspects de la stratégie RSE, de la conformité à la directive CSRD ainsi que des impacts, risques et opportunités liés à la durabilité. Cela comprend la supervision des dispositifs de contrôle, des processus de gouvernance des données et des outils de reporting associés, tels que Tennaxia.

La Direction de la RSE supervise et pilote la mission RSE d'Eutelsat, assure le suivi des performances au regard des indicateurs clés de performance et conduit les initiatives de réduction des émissions de carbone. Elle gère également les outils de reporting ESG et les mécanismes de contrôle des données afin de garantir la fiabilité, la cohérence, la traçabilité et la gouvernance des données de durabilité à l'échelle du Groupe.

Pour exercer ces responsabilités, la Direction de la RSE travaille en coordination avec les différentes équipes internes en charge de la gestion des risques, de la finance, des ressources humaines, des affaires juridiques, de la conformité, de l'audit interne ainsi qu'avec les équipes opérationnelles du Groupe. Cette collaboration favorise l'intégration des procédures et des contrôles relatifs à la durabilité dans les processus plus larges de gestion, de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe.

Audit interne

La Société dispose d'une Direction de l'Audit interne structurée. Le plan annuel d'audit interne est approuvé par le Conseil d'administration et examiné par le Comité ARCC.

Principaux organes de pilotage transversaux

Les principaux organes de pilotage transversaux de la stratégie RSE comprennent le Comité des Ambassadeurs de la Diversité, qui porte les actions en matière de diversité et d'inclusion au sein des ressources humaines, ainsi que le Groupe de travail sur la durabilité spatiale, dédié à la réduction de l'empreinte carbone et à une utilisation responsable de l'espace. En outre, la stratégie RSE est régulièrement présentée en France au Comité social et économique (CSE), lequel est consulté sur les questions relatives à la conformité à la directive CSRD et tenu informé des évolutions en matière de reporting et de réglementation qui s'y rapportent.

Expertise et compétences ESG des organes de gouvernance

Bien que les biographies individuelles des membres du Conseil d'administration et le tableau des compétences présenté au chapitre 2 ne fassent pas explicitement référence à des qualifications liées à la durabilité, Eutelsat veille à ce que le Conseil d'administration et le Comité exécutif disposent des moyens nécessaires pour superviser les questions de durabilité grâce à un accès structuré à une expertise interne et externe. Cela se fait principalement au moyen de sessions de formation annuelles ciblées, organisées par l'équipe RSE, destinées à renforcer la compréhension des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe, conformément aux attentes réglementaires. Ces dernières années, des sessions de formation dédiées ont porté sur des enjeux clés de durabilité pertinents pour les activités d'Eutelsat, notamment la décarbonation, la durabilité dans l'espace, en particulier les débris spatiaux et la sécurité orbitale, ainsi que la conformité réglementaire.

En outre, le Conseil d'administration et le Comité exécutif peuvent s'appuyer sur l'expertise de la Direction de la RSE et des experts internes compétents lorsqu'ils examinent des questions liées à la durabilité.

Cette expertise contribue à la supervision des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe, identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, notamment les questions liées au changement climatique, à la durabilité spatiale, aux enjeux relatifs au personnel, à la conduite des affaires, à la cybersécurité, à la protection des données et à la sécurité nationale.

3.1.2.2 RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Les questions relatives à la conduite des affaires sont traitées par les organes d'administration, de direction et de surveillance par l'intermédiaire des comités du Conseil d'administration, principalement le Comité NGCSR et le Comité ARCC, auxquels sont soumises toutes les questions pertinentes relatives à la conduite des affaires. Le fonctionnement de ces organes est décrit plus en détail dans les sections ci-après.

Les connaissances ou l'expérience spécifiques des membres sont présentées dans les biographies figurant au chapitre 2, section 2.1. De manière générale, les membres de ces différents organes disposent d'une vaste expérience en matière d'administration des sociétés, notamment sur les questions relatives à la conduite des affaires.

3.1.2.3 INFORMATIONS TRANSMISES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'EUTELSAT ET ENJEUX DE DURABILITÉ TRAITÉS PAR CES ORGANES

Cette section vise à présenter les modalités d'information des organes d'administration, de direction et de surveillance sur les enjeux de durabilité, ainsi que les informations et sujets traités au cours de la période de reporting.

Prise en compte des impacts, risques et opportunités (IRO) dans la stratégie, les principales opérations et la gestion des risques

Les impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité sont examinés par le Comité exécutif et présentés au Comité ARCC, au Comité NGCSR et au Conseil d'administration, afin d'éclairer la planification stratégique et la supervision des risques. Le Comité social et économique (CSE) a également été consulté dans le cadre de l'engagement du Groupe sur ces questions.

Les organes de gouvernance d'Eutelsat intègrent les IRO dans la supervision de la stratégie d'entreprise, de la gestion des risques et des principales opérations, en examinant les progrès réalisés par la Société au regard des principaux indicateurs et objectifs de durabilité ainsi que, le cas échéant, l'incidence potentielle des principales décisions commerciales sur ces objectifs. Ces examens sont réalisés dans le cadre des réunions du Comité NGCSR, qui se tiennent au minimum trois fois par an.

Organe	Date	Thèmes abordés
Comité RSE	3 septembre 2025	**ESRS 2 – Mission RSE et objectifs de progression** ■ Tous les IRO **ESRS 2 – Conclusions du projet de mise en conformité avec la directive CSRD** ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique **ESRS S1 – Progrès réalisés en matière de réduction de la fracture numérique** ■ IRO : Fourniture de connectivité aux communautés mal desservies
Comité NGCSR	10 mars 2026	**ESRS 2 – Mission RSE et principales actions** ■ Tous les IRO **ESRS 2 – Actualisation des évolutions réglementaires et des ajustements liés à la mise en œuvre de la directive CSRD** ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique **ESRS E1 – Actualisation de la législation relative à la durabilité spatiale, y compris des exigences environnementales** ■ IRO : Réglementation accrue des activités spatiales ■ IRO : Impact opérationnel lié à l'intensification de l'activité spatiale
Comité NGCSR	2 juin 2026	**ESRS 2 – Mission RSE et principales actions** ■ Tous les IRO **ESRS S1 – Progrès réalisés en matière de réduction de la fracture numérique** ■ IRO : Fourniture de services de connectivité aux communautés mal desservies **Spécifique à l'entité – Sécurité nationale** ■ IRO : Potentiel de revenus provenant de contrats gouvernementaux
Comité ARCC	3 août 2025	**ESRS 2 – Rapport d'assurance limitée du commissaire aux comptes sur la conformité des informations en matière de durabilité :** conformité à l'analyse de double matérialité, conformité aux exigences des ESRS, conformité au règlement Taxonomie de l'UE. ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique
Comité ARCC	18 février 2026	**ESRS 2 – Approche et plan du commissaire aux comptes pour la mission d'assurance limitée relative à la déclaration de durabilité de l'exercice 2026** ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique
Comité ARCC (séance d'information)	16 et 31 mars 2026	**ESRS 2 – Mission RSE et principales actions** ■ Tous les IRO **ESRS 2 – Actualisation des évolutions réglementaires et des ajustements liés à la mise en œuvre de la directive CSRD** ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique

Organe	Date	Thèmes abordés
Conseil d'administration	9 octobre 2025	**ESRS 2 – Mission RSE et principales actions** ■ Tous les IRO **ESRS 2 – Rapport d'assurance limitée du commissaire aux comptes sur la conformité des informations en matière de durabilité :** conformité à l'analyse de double matérialité, conformité aux exigences des ESRS, conformité au règlement Taxonomie de l'UE. ■ IRO : Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique
Comité social et économique (CSE)	18 septembre 2025	**ESRS 2 SBM-3 – Analyse de double matérialité et IRO matériels** **ESRS 2 IRO-1 – Processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels** **ESRS 2 – Rapport d'assurance limitée du commissaire aux comptes sur la conformité des informations en matière de durabilité :** conformité à l'analyse de double matérialité, conformité aux exigences des ESRS, conformité au règlement Taxonomie de l'UE. ■ Tous les IRO

3.1.2.4 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES D'INCITATION

Cette section vise à déterminer si les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance bénéficient de mécanismes d'incitation liés à la durabilité, conformément aux exigences d'information de l'ESRS 2 GOV-3 « Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation ».

Le Groupe a mis en place des mécanismes d'incitation et des politiques de rémunération pour les membres de son Comité exécutif, qui intègrent des considérations liées à la durabilité. Ces politiques témoignent de l'importance croissante de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) pour répondre aux attentes des parties prenantes et s'aligner sur les priorités stratégiques de la Société.

Pour l'exercice en cours, les objectifs RSE quantitatifs s'articulent autour de trois axes de même pondération, chacun contribuant à hauteur de 33,3 % à la composante RSE de la rémunération variable liée aux objectifs variables des membres du Comité exécutif (ComEx) :

- **Environnement :** réduction absolue de 10 % des émissions de carbone des scopes 1 et 2 pour l'exercice 2026 par rapport à l'exercice 2025 ;
- **Fracture numérique :** +350 000 nouveaux abonnés connectés *via* des points d'accès Wi-Fi en Afrique ;
- **Social :** indice de confiance de 63 % obtenu dans le cadre de l'enquête « Great Place to Work ».

La rémunération variable représente 15 % de la rémunération totale du Directeur général, dont 25 % sont liés à des objectifs RSE, y compris des considérations liées au climat. Pour les autres membres du Comité exécutif, les objectifs liés à la RSE représentent 10 % de leur rémunération variable. La pondération ESG est donc plus élevée pour le Directeur général, conformément à ses responsabilités globales dans l'orientation stratégique du Groupe. La structure du mécanisme d'incitation garantit une rémunération proportionnée :

- **150 % de la part variable** en cas de dépassement de l'objectif, traduisant une amélioration significative par rapport à l'année précédente ;
- **100 % de la part variable** si l'objectif est atteint, ce qui représente généralement un progrès par rapport à l'exercice précédent, sauf lorsque le maintien du niveau de performance antérieur constitue en soi un enjeu particulier ;
- **80 % de la part variable** si le seuil minimal est atteint, chaque indicateur étant associé à un niveau de performance minimale acceptable ;
- **0 % de la part variable** si la performance est inférieure au seuil minimal.

La performance est évaluée de manière linéaire entre les seuils, afin de garantir l'équité et la transparence, avec des ajustements assurant une application cohérente dans l'ensemble des activités concernées.

Les modalités des mécanismes d'incitation sont approuvées et actualisées chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations. Ce dernier est chargé de définir et de réviser les conditions des dispositifs d'incitation des dirigeants, y compris ceux intégrant des critères de performance en matière de durabilité.

Les considérations climatiques sont intégrées à la politique de rémunération des mandataires sociaux du Groupe, au travers d'une composante dédiée de la rémunération variable. Pour cet exercice, une incitation spécifique à court terme liée à l'environnement a été définie dans le cadre des objectifs RSE, qui représentent 25 % de la rémunération variable. Cet objectif environnemental repose sur la réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 par rapport à 2021.

3.1.2.5 DÉCLARATION SUR LA VIGILANCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément aux exigences de la directive CSRD et de l'ESRS 2 GOV-4, Eutelsat a établi une cartographie des éléments clés de son processus de vigilance raisonnable, en les rattachant aux informations pertinentes figurant dans la présente déclaration de durabilité. Cette cartographie offre une vue d'ensemble claire des modalités d'identification, de traitement et de suivi des risques et impacts en matière de durabilité, tant sur les personnes que sur l'environnement. Un résumé de cette cartographie est présenté dans le tableau ci-dessous :

Éléments clés du processus de vigilance raisonnable	Paragraphes de la déclaration de durabilité
Intégration de la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	3.1.2 Gouvernance 3.1.3 Stratégie et modèle économique 3.1.4 Impacts, risques et opportunités
Dialogue avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes clés de la vigilance raisonnable	3.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes 3.1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels 3.3.1.2 Dialogue avec le personnel
Identification et évaluation des impacts négatifs	3.1.4 Impacts, risques et opportunités
Mise en œuvre d'actions pour remédier à ces impacts négatifs	Sections relatives aux actions
Suivi de l'efficacité des mesures prises et communication	Mesures correctives et mécanismes de signalement

3.1.2.6 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES CONCERNANT L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Le dispositif de contrôle interne relatif à la publication d'informations en matière de durabilité s'organise en plusieurs niveaux :

- les contrôles de premier niveau sont réalisés par les responsables de données au sein des branches d'activité et des directions fonctionnelles. Chaque contributeur est responsable de la validation de l'exactitude et de l'exhaustivité des données transmises, qu'il s'agisse d'indicateurs quantitatifs ou d'informations qualitatives ;
- l'équipe RSE coordonne le processus de publication, examine l'ensemble des contributions et veille à la cohérence des données ;
- le contrôle interne et la gestion des risques liés au processus de publication d'informations en matière de durabilité font également l'objet d'un audit interne. Réalisé par le Directeur de l'Audit Interne, cet audit comprend les étapes suivantes :
 - examen du processus de gestion de la durabilité,
 - examen de l'identification et de l'évaluation des IRO,
 - audit interne des données qualitatives collectées à l'issue des neuf premiers mois de l'exercice.

L'auditeur interne rend directement compte au Directeur général du Groupe de l'avancement et des conclusions de l'audit, et présente le rapport d'audit final au Comité ARCC du Conseil d'administration.

L'équipe RSE est chargée de consigner dans le processus de gestion des risques l'ensemble des risques associés à l'élaboration du rapport de durabilité. Les risques sont hiérarchisés sur la base d'une notation de 1 à 12, calculée comme la somme de la probabilité de survenance (1 à 4) et de l'impact financier attendu (1 à 4). Pour chacune des échelles, 1 correspond au niveau d'impact le plus faible. Les risques sont consignés dans le registre de gestion des risques du Groupe et font l'objet d'un examen et d'une mise à jour trimestriels.

Le principal risque identifié en lien avec la publication d'informations en matière de durabilité concerne la cohérence des indicateurs recueillis à l'échelle du Groupe, impliquant des responsables de données basés dans différents pays. Ce risque a été atténué par la mise en œuvre d'un protocole de reporting définissant l'ensemble des paramètres et indicateurs qui contribuent à la déclaration de durabilité. Ce document constitue la référence utilisée à l'échelle du Groupe pour l'ensemble des indicateurs fournis. Le Directeur de la RSE est chargé de passer en revue et de mettre à jour le processus de gestion de la durabilité, en collaboration avec les contributeurs concernés au sein des différentes directions. Ce processus de révision permet d'assurer la cohérence, la fiabilité et la conformité aux exigences de la directive CSRD et des normes ESRS, et s'inscrit dans le dispositif de contrôle interne relatif à la publication d'informations en matière de durabilité. En outre, pour l'exercice 2026, un nouvel outil, Tennaxia Reporting, a été mis en place afin de renforcer la structuration et le contrôle du processus de collecte des données. Afin d'accompagner son déploiement, tous les utilisateurs internes de cet outil ont bénéficié d'une présentation et de l'assistance des équipes RSE quant à son utilisation.

Le Groupe s'engage à réaliser cet audit chaque année dans le cadre de son processus continu de reporting en matière de durabilité.

3.1.3 STRATÉGIE ET MODÈLE ÉCONOMIQUE

3.1.3.1 POSITION SUR LE MARCHÉ, STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CHAÎNE DE VALEUR

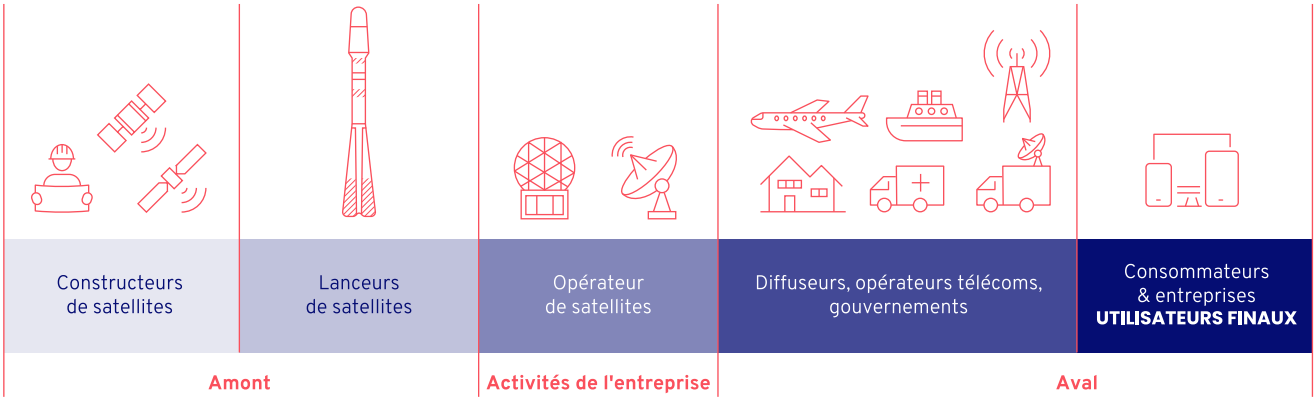
Cette section vise à décrire les éléments clés de la stratégie générale d'Eutelsat en lien avec les enjeux de durabilité ou ayant une incidence sur ceux-ci, ainsi que les éléments essentiels du modèle économique et de la chaîne de valeur de l'entreprise, afin de permettre une compréhension de son exposition aux impacts, risques et opportunités, de même que de leurs origines.

Chiffre d'affaires

L'essentiel des revenus du Groupe provient de la mise à disposition de capacités satellitaires. Sa clientèle se compose à la fois de distributeurs, qui revendent cette capacité à des utilisateurs finaux, et de clients utilisateurs finaux, qui exploitent directement la capacité satellitaire du Groupe pour leurs propres besoins. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend en grande partie de sa politique tarifaire, laquelle varie selon le type de capacité proposé et la position orbitale des satellites. Les activités d'Eutelsat relèvent du secteur des télécommunications.

La répartition détaillée du chiffre d'affaires par application pour l'exercice en cours est présentée au chapitre 1, section 1.2.1.

Schéma 3 – Description de la chaîne de valeur



1. **Constructeurs de satellites :** nous nous associons à des constructeurs de satellites responsables et prenons en compte leurs pratiques environnementales dans notre chaîne d'approvisionnement. Cette démarche contribue à une partie de nos émissions de scope 3, notamment celles liées au cycle de vie des satellites – depuis leur construction jusqu'à leur fin de vie en orbite.
2. **Lanceurs de satellites :** cette étape implique l'évaluation de l'impact environnemental et de l'empreinte carbone des lanceurs, comptabilisés dans nos émissions de scope 3. Nous comptons nous associer avec des prestataires de services de lancement engagés dans des pratiques durables, notamment la réduction des émissions et l'amélioration de l'efficacité des propergols.
3. **Opérateur de satellites :** il s'agit notamment de la fourniture de capacités satellitaires et de services de communication, pour lesquels l'intensité d'émissions par Mbit transmis est suivie de près. Sont également concernées les infrastructures terrestres telles que les téléports, portails de réseaux satellitaires (SNP), centres d'exploitation du réseau (NOC), centres de données et bureaux à travers le monde. Ces activités contribuent à notre consommation d'énergie, avec des efforts continus pour intégrer des sources d'énergie renouvelable afin de réduire notre empreinte carbone.
4. **Diffuseurs, opérateurs télécoms, gouvernements :** En tant qu'opérateur de satellites, Eutelsat joue un rôle essentiel dans la chaîne de valeur de la connectivité et de la télédiffusion. Nous fournissons des capacités et des services satellitaires à une clientèle diversifiée, comprenant notamment des diffuseurs, des opérateurs de télécommunications, des fournisseurs d'accès à Internet (FAI), ainsi que des organismes publics. Avec l'intégration complète des satellites en orbite basse (LEO) dans nos activités, nous proposons désormais des services de connectivité multi-orbite à grande échelle, qui constituent un élément central de notre offre mondiale en renforçant les performances, la couverture et la flexibilité des services pour l'ensemble de nos segments de clientèle.
5. **Utilisateurs finaux :** Grâce aux capacités satellitaires et aux solutions clés en main que nous proposons pour la connectivité, la diffusion et les services gouvernementaux, Eutelsat est le partenaire de référence en matière de connectivité multi-orbite. Par le biais de notre modèle B2B, nous permettons à nos clients de fournir des services fiables à leurs utilisateurs finaux et aux entreprises, en tirant parti des satellites en orbite basse (LEO) et géostationnaire (GEO) pour répondre aux besoins en constante évolution des marchés.

Un modèle économique durable

Acteur mondial des télécommunications par satellite, Eutelsat propose des services de connectivité et de diffusion par satellite dans le monde entier. Le Groupe est né en 2023 du rapprochement entre Eutelsat et OneWeb, devenant ainsi le premier opérateur de satellites LEO-GEO totalement intégré, avec une flotte de 31 satellites GEO et une constellation de plus de 600 satellites LEO.

La durabilité est intégrée au modèle économique et à la stratégie à long terme d'Eutelsat. Les activités du Groupe sont intrinsèquement liées à des enjeux majeurs de durabilité, notamment le développement de l'inclusion numérique, la préservation de l'environnement spatial, la réduction de son empreinte environnementale ainsi que le maintien de normes élevées en matière de gouvernance et de conduite des affaires. Ces priorités renforcent la résilience à long terme de l'entreprise tout en créant de la valeur pour les clients, les actionnaires, les collaborateurs et la société.

Le Groupe exploite des satellites GEO couvrant une zone allant de 139° Ouest à 174° Est, avec une empreinte au sol couvrant l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et les Amériques. Fort de ses positions orbitales de premier plan et de ses infrastructures terrestres étendues, Eutelsat a constitué une base solide de clients composée de diffuseurs, d'opérateurs télécoms et d'organismes publics, desservis directement ou par l'intermédiaire de distributeurs.

Grâce à la constellation OneWeb d'Eutelsat, le Groupe est l'un des deux seuls opérateurs commerciaux de constellations mondiales de satellites LEO, offrant aux administrations publiques, aux entreprises et aux communautés une connectivité à Haut Débit, à faible latence et à un coût abordable. En orbite à environ 1 200 km d'altitude, les satellites LEO de OneWeb sont environ 30 fois plus proches que les satellites GEO, et ont une latence bi-directionnelle globale moyenne de 140 ms. En s'appuyant sur sa constellation de satellites LEO, le Groupe fournit un accès sécurisé et résilient aux données aux consommateurs, entreprises, établissements scolaires et communautés situés dans des zones qui ne peuvent être desservis, sur le plan technique ou économique, par des infrastructures terrestres. Les principaux fournisseurs du Groupe comprennent des constructeurs de satellites et des prestataires de services de lancement.

La mission d'Eutelsat est d'anticiper l'avenir des communications mondiales grâce à des technologies satellitaires de pointe, en ouvrant de nouvelles perspectives en matière de connectivité universelle et sécurisée. En combinant les avantages respectifs des satellites GEO et LEO, le Groupe propose un portefeuille de services diversifié afin de répondre à l'évolution des besoins de ses clients sur les marchés matures comme sur les marchés émergents.

À la suite du rapprochement avec OneWeb, Eutelsat a renforcé ses priorités en matière de réduction de la fracture numérique mondiale et de protection de l'environnement, dans l'espace comme sur Terre. La combinaison unique d'actifs géostationnaires et d'une constellation dense de satellites LEO offrant une couverture mondiale omniprésente a élargi le périmètre d'intervention du Groupe et créé de nouveaux moyens de répondre aux « zones blanches » numériques à travers le monde.

L'optimisation de la flotte de satellites LEO/GEO permettra de renforcer l'efficacité du nombre de satellites et de lancements, d'optimiser l'utilisation des ressources terrestres et orbitales, et de renforcer la coordination sur les questions réglementaires et de durabilité liées à l'environnement spatial. Le Groupe contribue activement à l'élaboration des meilleures pratiques en matière d'atténuation des débris orbitaux et d'exploitation durable de l'espace.

Grâce à l'augmentation de capital annoncée de 1,35 milliard d'euros, Eutelsat renforcera sa capacité financière afin de soutenir les futurs déploiements de satellites LEO, notamment l'extension de la constellation OneWeb d'Eutelsat et les préparatifs en vue de sa participation au programme européen de connectivité souveraine IRIS².

Au sein d'Eutelsat, l'engagement personnel et l'esprit d'équipe sont essentiels à la réalisation d'objectifs communs ambitieux. Chaque jour, plus de 1 700 salariés du Groupe œuvrent à libérer le potentiel des technologies innovantes afin de permettre aux utilisateurs du monde entier de bénéficier des services de connectivité et de diffusion les plus avancés. Cela comprend le renforcement des capacités dans les domaines des systèmes d'antennes, de la cybersécurité et de l'orchestration des réseaux, afin de répondre aux besoins des utilisateurs commerciaux et institutionnels.

L'expertise technique d'Eutelsat, sa capacité d'innovation et son engagement en faveur d'un dialogue constructif et de long terme avec les parties prenantes consolident son rôle de partenaire de confiance parmi les principaux fournisseurs mondiaux de connectivité par satellite. Son portefeuille équilibré d'actifs LEO et GEO, sa discipline rigoureuse en matière d'investissement et sa feuille de route stratégique clairement définie soutiennent l'ambition du Groupe de construire une infrastructure spatiale durable pour les décennies à venir.

Actif	Valeur générée
EFFECTIFS	**EFFECTIFS**
■ 1 744 salariés, issus de plus de 75 pays (section 3.3.1.4) ■ 30 % de femmes au sein des effectifs ■ 94 % de contrats à durée indéterminée à temps plein	■ 36 % de femmes à des postes de direction ■ Hausse de la notation de l'indice de confiance « Great Place to Work » : 61 % ■ Dialogue permanent avec les partenaires sociaux
ACTIFS INDUSTRIELS	**FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION À L'ÉCHELLE MONDIALE**
■ 34 satellites GEO ■ Plus de 600 satellites LEO ■ Diffusion de plus de 6 400 chaînes de télévision ■ 6 téléports exclusifs, 2 centres d'exploitation de réseau et un réseau mondial de portails de réseaux satellitaires (SNP)	■ Une couverture de plus d'un milliard de téléspectateurs dans le monde *via* la flotte satellitaire d'Eutelsat ■ Inauguration de la nouvelle position HOTBIRD à 13° Est pour des services vidéo professionnels fiables, sécurisés et protégés ■ Couverture des zones rurales et mal desservies ■ Réduction de la fracture numérique : développement et commercialisation d'offres à Haut Débit *via* des satellites multi-orbites (LEO et GEO) ■ FRANSAT : accès gratuit aux chaînes de télévision numérique terrestre (TNT) sur l'ensemble du territoire métropolitain ■ Service Sat.tv : guide électronique et multilingue des programmes pour enrichir l'expérience TV gratuite dans les régions clés comme la région MENA et l'Afrique subsaharienne ■ Promotion de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la connectivité dans les zones reculées
	FAVORISER LA SOUVERAINETÉ ET ASSURER LA RÉSILIENCE
	■ Contribution stratégique à la connectivité et à la souveraineté européennes en tant que membre fondateur du consortium SpaceRISE, sélectionné dans le cadre du projet de constellation satellitaire sécurisée IRIS² de l'Union européenne ■ Soutien aux acteurs nationaux et de la défense avec des solutions de connectivité satellitaire sécurisées, résilientes et performantes pour répondre à la demande croissante en capacité de communication autonome
ACTIFS FINANCIERS	**OPTIMISER LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**
■ Carnet de commandes représentant 2,7 années de chiffre d'affaires ■ Capitaux propres (3 687 millions d'euros) et soutien solide des principaux actionnaires stratégiques, notamment l'APE, Bharti Space Limited, le gouvernement britannique, CMA CGM et le FSP	■ Chiffre d'affaires des activités opérationnelles pour l'exercice FY 2025-26 : 1 197 millions d'euros ■ Chiffre d'affaires intégralement issu du secteur des télécommunications ■ Capitalisation boursière de 2,8 milliards d'euros au 30 juin 2026
ACTIFS INTELLECTUELS	**FAIRE PROGRESSER LA TECHNOLOGIE SPATIALE**
■ Plus de 40 brevets déposés par Eutelsat ■ Startups et fonds SpaceTech dans notre portefeuille ■ De nombreux projets avec la communauté du New Space soutenus par des institutions	■ Une combinaison LEO-GEO unique ■ Première expérimentation réussie au monde de la technologie 5G NTN (Non-Terrestrial Network) sur la constellation LEO ■ Satellites flexibles paramétrables par logiciel (EUTELSAT QUANTUM, FLEXSAT) ■ Eutelsat ADVANCE, service de connectivité géré de bout en bout ■ EUTELSAT KONNECT VHTS ■ Solutions de connectivité IoT ■ Accélération de la transition vers des satellites tout électriques

Actif	Valeur générée
ACTIFS ENVIRONNEMENTAUX	**RÉDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL**
■ Trajectoire de décarbonation à l'horizon 2030, fondée sur l'initiative Science Based Targets (SBTi) et approuvée ■ Piliers environnementaux axés sur la gestion du trafic spatial et la réduction de l'empreinte carbone ■ Politiques de gestion des débris spatiaux pour les satellites LEO et GEO ■ Inclusion de clauses RSE dans nos contrats avec les fournisseurs	■ Réduction absolue des émissions carbone des scopes 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2021 ■ Réduction de l'intensité carbone par Mbit des satellites de 52 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2021 ■ Les émissions de carbone de scope 1 et 2 d'Eutelsat pour l'exercice 2026 (sur la base du marché) sont en baisse de -64 % par rapport à 2021 ■ Production d'énergie verte avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites des téléports de Caniçal (Portugal), Cagliari, Turin (Italie) et Mexico ■ Certification ISO 14001 des téléports de Caniçal (Portugal), Cagliari et Turin (Italie) ■ 1,8 MWh/an produits à partir de l'énergie solaire en 2026 (représentant 6 % de la consommation totale d'énergie)
CAPITAL SOCIAL	**ASSURER UN IMPACT SOCIAL POSITIF**
■ Réduction de la fracture numérique ■ Politique solide en matière d'éthique et de lutte contre la corruption ■ Fourniture de chaînes de télévision en clair dans le monde entier ■ Inclusion de clauses RSE dans nos contrats avec les fournisseurs ■ Actions de terrain dans le cadre de l'aide humanitaire, en partenariat avec des ONG	■ Plus de 1,8 million de connexions utilisateurs aux solutions de points d'accès Wi-Fi Konnect en Afrique, dans le cadre de l'engagement auprès de la coalition numérique Partner2Connect de l'UIT ■ Plus de 2 300 chaînes en clair accessibles sans abonnement ■ Renouvellement du mécénat auprès de Télécoms Sans Frontières, première ONG au monde spécialisée dans les technologies d'urgence ■ Programmes de mise en œuvre favorisant l'inclusion numérique dans les régions les plus isolées, afin de faciliter l'accès à l'éducation et aux soins de santé

Eutelsat ne propose aucun produit ou service faisant l'objet d'une interdiction formelle sur l'un de ses marchés.

Toutefois, le Groupe est soumis aux régimes de sanctions internationales et aux restrictions réglementaires applicables, notamment celles mises en œuvre par l'Union européenne et les autorités françaises, qui peuvent restreindre ou interdire la fourniture de services dans certains pays ou à certaines entités.

En conséquence, Eutelsat se conforme à ces exigences légales en suspendant ou en limitant la fourniture de ses services dans les juridictions concernées, le cas échéant.

Ces restrictions ne sont pas liées à la nature même des produits ou services d'Eutelsat, mais découlent du respect des réglementations internationales et nationales applicables.

3.1.3.2 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

Eutelsat reconnaît l'importance d'entretenir un dialogue constant avec ses principales parties prenantes, notamment les clients, les investisseurs, les organismes institutionnels et réglementaires, les fournisseurs, les distributeurs, la société civile, ainsi que ses pairs au sein de l'industrie. Si l'analyse de double matérialité offre un cadre formalisé pour dialoguer avec les parties prenantes, des échanges ont également lieu en dehors de ce processus.

À titre d'exemple, Eutelsat a rejoint le groupe RSE constitué par l'un de ses principaux actionnaires, l'APE. *Via* ce groupe, Eutelsat échange régulièrement avec l'APE ainsi qu'avec les équipes RSE d'autres entreprises dans lesquelles l'APE détient une participation significative, sur des questions de politique et d'approche en matière de RSE. Cela permet à Eutelsat de rester informé des tendances, des meilleures pratiques, ainsi que des attentes des actionnaires et des autres entreprises.

L'équipe RSE coordonne ces échanges de manière centralisée, en collaborant si besoin avec les départements concernés. Le dialogue s'effectue par la participation à des groupes de travail au sein de l'industrie, des contributions aux consultations et des discussions ciblées sur des projets particuliers ou des développements réglementaires.

Identification des parties prenantes

Les parties prenantes sont identifiées et classées par ordre de priorité selon leur niveau d'influence sur les opérations et le processus décisionnel d'Eutelsat, ainsi que leur exposition aux impacts potentiels des activités de la société. Le processus d'engagement a été structuré de manière à garantir une compréhension exhaustive des attentes des parties prenantes, ce qui nous a permis d'affiner les priorités en matière de RSE, d'évaluer les Impacts, les Risques et les Opportunités (IRO), et d'y répondre de manière proactive.

Cette approche structurée a nécessité ce qui suit :

- identifier et cartographier les parties prenantes ;
- décrire leurs rôles et leur pertinence au regard de la chaîne de valeur d'Eutelsat ;
- les classer en fonction de leur niveau d'influence et d'impact ; et
- hiérarchiser l'engagement à l'aune des considérations stratégiques et opérationnelles.

Les parties prenantes d'Eutelsat englobent un large éventail d'individus et de groupes qui sont directement ou indirectement liés par ses activités. Le Groupe classe ses parties prenantes en deux grandes catégories : externes et internes. L'engagement s'applique aux deux catégories de parties prenantes dans le cadre de la stratégie de développement durable du Groupe :

- **parties prenantes internes :** il s'agit d'individus ou de groupes au sein d'Eutelsat qui sont directement impliqués dans les opérations, la prise de décision et la gestion de la Société. Ils sont essentiels au fonctionnement quotidien et à l'orientation stratégique de la Société. En font partie les employés, les membres de la Direction et les organes de gouvernance qui jouent un rôle direct dans la mise en œuvre et la supervision des initiatives de développement durable ;
- **parties prenantes externes :** ces parties prenantes ne font pas directement partie d'Eutelsat, mais ont un intérêt dans ses opérations et/ou ses résultats. Leur influence peut provenir de l'extérieur de l'organisation, par exemple par le biais d'interactions avec le marché, d'exigences réglementaires ou de l'opinion publique. En font partie les clients, les fournisseurs (fabricants de satellites et prestataires de services de lancement), les autorités réglementaires, les organisations intergouvernementales et d'autres groupes pertinents qui influencent les activités du Groupe ou sont affectés par celles-ci.

Le tableau ci-après donne un aperçu des principaux groupes de parties prenantes et de leurs rôles, qu'ils soient identifiés comme :

- parties prenantes affectées ;
- utilisateurs d'informations de durabilité ;
- parties prenantes silencieuses.

Aucune des parties prenantes du Groupe n'est considérée comme vulnérable.

Parties prenantes internes d'Eutelsat

	Description	Identification	Canaux de dialogue	Résultats du dialogue
Conseil d'administration	Le Conseil d'administration supervise la gouvernance de la Société, en s'assurant qu'elle respecte les réglementations, les normes éthiques et les intérêts des actionnaires. Ses membres fournissent des orientations stratégiques et supervisent la performance de l'équipe de direction.	Partie prenante affectée	Réunions programmées du Conseil d'administration, sessions de planification stratégique et examens de la gouvernance.	Ce dialogue permet au Conseil d'administration d'assurer la supervision des risques, des opportunités et de la performance liés à la durabilité. Les retours et les échanges issus des réunions du Conseil d'administration alimentent les décisions stratégiques, les priorités en matière de gestion du risque et la supervision des engagements en matière de durabilité.
Comité exécutif	Le Comité exécutif est responsable de la gestion de la stratégie, des opérations et de la direction générale de la Société.	Partie prenante affectée	Réunions opérationnelles et stratégiques fréquentes, revues de performance et points d'avancement transversaux.	Les résultats de ce dialogue sont utilisés pour évaluer la performance opérationnelle, identifier les risques et opportunités, et définir les mesures correctives et les priorités stratégiques. Ces échanges favorisent la mise en œuvre des objectifs de durabilité au sein des différentes fonctions de l'entreprise.
Salariés	Il s'agit de la main-d'œuvre réalisant les opérations de la Société. Leurs compétences, leur engagement et leur productivité ont un impact direct sur la réussite de la Société (branches d'activité Connectivité et Vidéo, Ingénierie, Comité exécutif, Conseil d'administration, Finances, Ressources humaines, Relations Investisseurs, Affaires juridiques, Opérations et Stratégie).	Partie prenante affectée/ Utilisateurs d'informations de durabilité	Plateformes de communication interne, réunions d'information périodiques, réunions d'équipe, sessions de formation et enquêtes internes.	Les retours recueillis permettent d'identifier les impacts, les risques et les opportunités liés au personnel, et aident Eutelsat à comprendre les points de vue, les attentes et les préoccupations des salariés concernant les pratiques sur le lieu de travail et la culture organisationnelle.
Représentants du personnel	Individus ou groupes représentant les employés, tels que les syndicats ou les comités d'entreprise. Ils veillent à ce que les intérêts et les droits des travailleurs soient pris en compte dans les décisions de la Société.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Réunions régulières.	Les résultats de ce dialogue contribuent à l'élaboration et l'adaptation des politiques relatives au lieu de travail, des conditions de travail, des mesures en matière de santé et sécurité, ainsi que des pratiques de dialogue social.

Parties prenantes externes d'Eutelsat

	Description	Identification	Canaux de dialogue	Résultats du dialogue
Clients	Les particuliers ou les entreprises qui achètent des produits ou services d'Eutelsat. Leur satisfaction et leur fidélité sont essentielles pour la génération de revenus et la croissance de la Société.	Partie prenante affectée	Gestion des comptes, équipes du service clients, enquêtes de satisfaction régulières et revues de la performance des services.	Ce dialogue permet à Eutelsat de comprendre les attentes de ses clients en matière de performance des services et de durabilité. Les retours recueillis sont utilisés pour améliorer la qualité des services, renforcer les solutions proposées aux clients et intégrer les enjeux de durabilité dans le développement et l'exploitation des services.
Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)	Principaux fournisseurs approvisionnant des produits ou des services essentiels aux offres finales de la Société, avec une incidence significative sur l'efficacité opérationnelle et la qualité.	Partie prenante affectée	Processus d'approvisionnement, évaluations de la performance, revues contractuelles, dialogue régulier et initiatives de développement conjoint.	Ce dialogue permet à Eutelsat d'évaluer la performance des fournisseurs, les pratiques en matière de durabilité, les risques opérationnels et les possibilités de collaboration. Les résultats de ce dialogue sont utilisés pour renforcer les pratiques d'approvisionnement et soutenir les initiatives d'amélioration continue.
Autres opérateurs de satellites	Opérateurs de satellites concurrents ou partenaires au sein de l'industrie. Leurs activités peuvent influencer la dynamique du marché, les prix et les avancées technologiques.	Partie prenante affectée	Partenariats bilatéraux, initiatives collaboratives et dialogue régulier.	Ce dialogue favorise la collaboration au sein du secteur sur les opportunités et défis communs, notamment en matière d'innovation technologique, de durabilité spatiale et de gestion du spectre. Les résultats de ce dialogue contribuent à l'élaboration d'initiatives conjointes, au partage des connaissances et à l'alignement sur les meilleures pratiques du secteur, afin de soutenir la durabilité à long terme du secteur satellitaire.
Actionnaires	Personnes physiques ou morales qui détiennent des actions de la Société, qui fournissent des capitaux et attendent en retour des rendements financiers. Leurs intérêts sont directement liés à la rentabilité et la croissance de la Société.	Partie prenante affectée/ Utilisateurs d'informations de durabilité	Assemblées générales, présentations aux investisseurs, reporting financier et dialogue régulier.	Ce dialogue permet de mieux comprendre les attentes des actionnaires en matière de performance financière, de stratégie, de gouvernance et de durabilité. Les retours recueillis sont pris en compte dans la planification stratégique, les discussions relatives à la gouvernance d'entreprise et les informations publiées en matière de durabilité, contribuant ainsi à la transparence d'Eutelsat et à la création de valeur à long terme.
Prêteurs (banques, investisseurs)	Institutions financières offrant des prêts, du crédit ou autres formes de soutien financier. Leur relation avec la Société est essentielle pour la gestion de la stabilité financière et du financement.	Partie prenante affectée/ Utilisateurs d'informations de durabilité	Publication d'informations financières.	Ce dialogue permet à Eutelsat de comprendre les attentes des prêteurs en termes de performance financière, de gestion du risque et d'engagements en matière de durabilité. Les résultats de ces échanges contribuent aux décisions de financement et renforcent la transparence en matière de performance de durabilité.

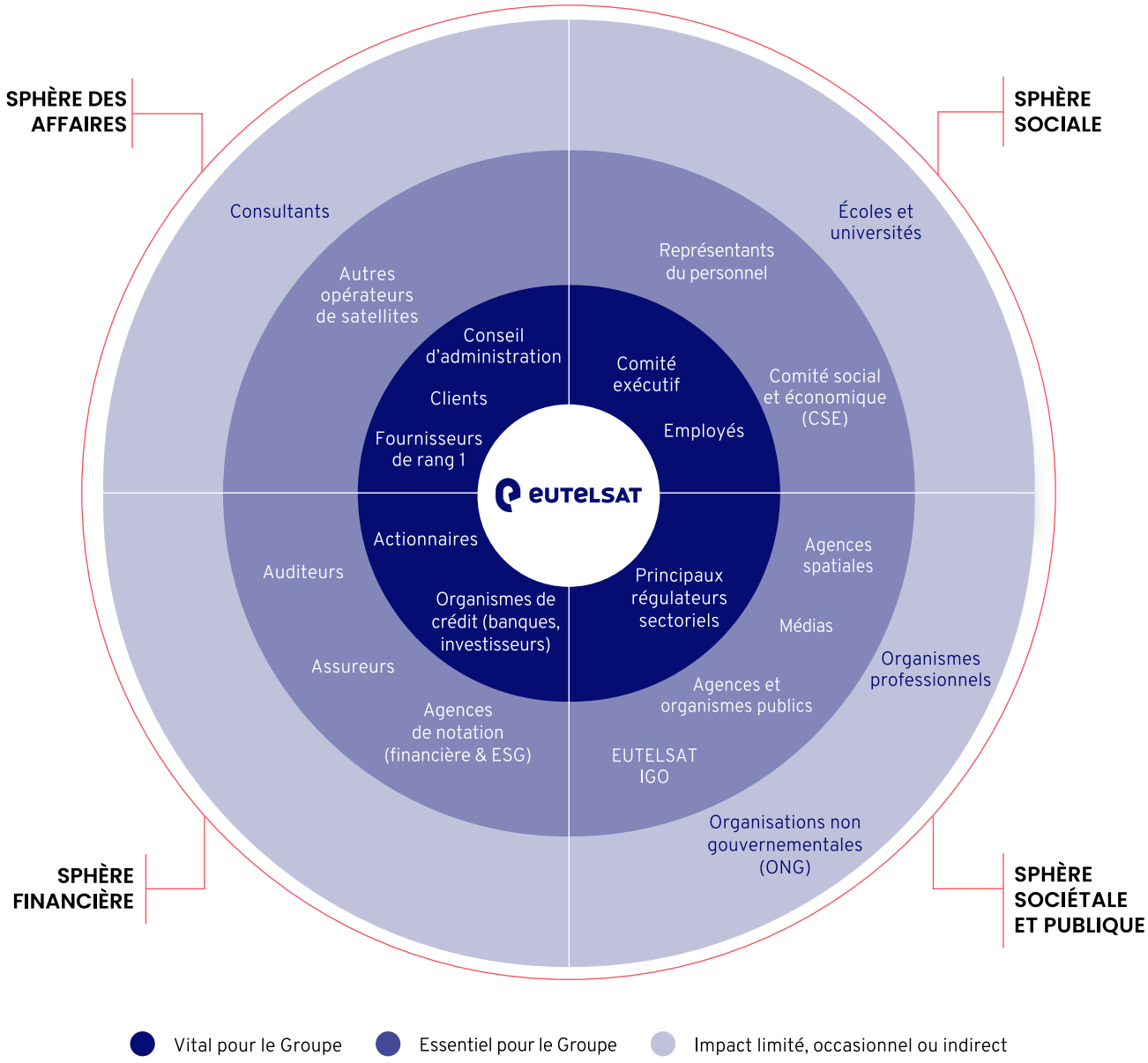
	Description	Identification	Canaux de dialogue	Résultats du dialogue
Agences spatiales	Organismes gouvernementaux ou internationaux responsables de l'exploration et de la réglementation de l'espace. Ils peuvent influencer les politiques, le financement et les opportunités de collaboration.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Partenariats, consultations réglementaires, projets de recherche et dialogues sur les politiques publiques.	Ce dialogue favorise la collaboration en matière de programmes spatiaux, d'innovation, de recherche et d'évolutions réglementaires. Les résultats de ce dialogue soutiennent les avancées technologiques et l'alignement sur les priorités en constante évolution du secteur et de l'industrie.
Agences de notation (financière et ESG)	Organisations évaluant la performance de la Société. Leurs notations peuvent influencer la confiance des investisseurs.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Évaluations régulières.	Ce dialogue permet à Eutelsat de communiquer sur sa stratégie en matière de durabilité, sa performance et ses pratiques de gouvernance. Les retours recueillis contribuent à l'amélioration continue des informations de durabilité publiées, de la qualité des données et des pratiques de gestion.
Agences et organismes publics	Organisations gouvernementales impliquées dans la politique publique, la réglementation ou la supervision de l'industrie. Elles façonnent l'environnement réglementaire dans lequel évolue la Société.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Consultations, reporting de conformité et partenariats public-privé (PPP).	Ce dialogue permet à Eutelsat de contribuer aux consultations publiques, de comprendre les évolutions réglementaires et de soutenir les objectifs des politiques publiques. Les résultats de ce dialogue sont utilisés pour anticiper les évolutions réglementaires, garantir la conformité et aligner les pratiques de la Société sur l'évolution des exigences légales et des politiques publiques.
Auditeurs	Professionnels extérieurs examinant les états financiers, les contrôles internes et les processus opérationnels de la Société pour garantir leur exactitude, leur conformité avec les réglementations applicables, ainsi que le respect des normes de l'industrie.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Audits programmés, réunions de gestion et revues documentaires.	Ce dialogue favorise l'évaluation indépendante du reporting financier et des informations en matière de durabilité d'Eutelsat, ainsi que de ses contrôles internes et de ses processus de conformité. Les constats et les recommandations sont utilisés pour renforcer la gouvernance, l'exactitude et les dispositifs de contrôle.
Organisation intergouver-nementale	Entités formées par plusieurs pays, telles que les Nations Unies ou l'Union européenne, à même d'influencer les politiques et les réglementations internationales concernant l'industrie.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Groupes de travail, comités techniques et consultations sur les politiques publiques.	Ce dialogue permet de mieux comprendre les évolutions des politiques internationales, les priorités en matière de durabilité et les normes de l'industrie ayant une incidence sur le secteur satellitaire. Les résultats de ce dialogue aident Eutelsat à anticiper les nouvelles exigences, à contribuer aux discussions sur les politiques publiques et à aligner ses activités sur les cadres internationaux et les meilleures pratiques.
Régulateurs sectoriels	Autorités chargées de faire respecter les règles et règlements spécifiques à l'industrie. Leurs décisions ont un impact direct sur la conformité opérationnelle et les obligations légales.	Partie prenante affectée	Déclarations de conformité et consultations.	Ce dialogue favorise la conformité avec les réglementations applicables et permet de mieux comprendre les attentes des autorités de réglementation, ainsi que les évolutions à venir. Les résultats de ce dialogue sont utilisés pour renforcer les processus de conformité, gérer les risques réglementaires et garantir des activités conformes à la réglementation et responsables.

	Description	Identification	Canaux de dialogue	Résultats du dialogue
Organisations non gouvernementales (ONG)	Organisations indépendantes défendant des causes sociales, environnementales ou éthiques. Elles peuvent influencer l'opinion publique ou les pratiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).	Utilisateurs d'informations de durabilité	Dialogue avec les parties prenantes, partenariats et dialogue spécifique à certains projets.	Ce dialogue permet à Eutelsat de comprendre les préoccupations sociétales et environnementales, les attentes des parties prenantes et les nouveaux enjeux de durabilité. Les informations recueillies contribuent à l'identification des risques et opportunités en matière de durabilité et soutiennent le développement de pratiques commerciales responsables et d'initiatives axées sur les communautés.
Organismes professionnels	Organisations représentant des professions ou des industries spécifiques, établissant des normes et des lignes directrices pour les meilleures pratiques dans le domaine.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Groupes de travail techniques et programmes de certification.	Ce dialogue permet de participer aux discussions du secteur, au partage des connaissances et à l'élaboration de normes professionnelles et de meilleures pratiques. Les résultats de ce dialogue favorisent l'apprentissage continu, le développement des compétences et l'alignement sur les référentiels reconnus du secteur.
Médias	Les parties prenantes des médias jouent un rôle clé dans la formation de la perception du public, influencent les priorités sociétales et rendent compte des actions de la Société.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Communiqués de presse, interviews, points presse et événements.	Ce dialogue permet de mieux comprendre la perception du public et les intérêts des parties prenantes, tout en favorisant une communication transparente sur les activités d'Eutelsat et ses engagements en matière de durabilité. Les résultats de ce dialogue contribuent à renforcer la réputation de la Société, à améliorer la communication avec les parties prenantes et à identifier les sujets d'intérêt public.
Consultants et cabinets-conseils spécialisés en spatial	Experts extérieurs fournissant des conseils ou des services spécialisés à la Société. Ils aident à la planification stratégique, à la résolution de problèmes ou à l'amélioration des processus opérationnels et/ou commerciaux.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Activités de conseil et ateliers stratégiques.	Ce dialogue apporte une expertise spécialisée, une connaissance du marché et des conseils stratégiques sur les évolutions du secteur, les risques et les opportunités. Les résultats de ce dialogue contribuent à une prise de décision éclairée, à la planification des activités, à l'innovation et au développement stratégique à long terme.
Assureurs	Entreprises offrant une couverture d'assurance pour aider à gérer les risques inhérents aux activités de la Société.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Évaluations des risques.	Ce dialogue permet d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques opérationnels, financiers et émergents associés aux activités d'Eutelsat. Les résultats de ce dialogue contribuent aux mesures d'atténuation des risques, à la planification de la continuité des activités et à l'optimisation de la couverture d'assurance.
Écoles et universités	Établissements d'enseignement contribuant à la recherche, au développement et à la formation des futurs employés. Ils peuvent également collaborer sur des projets d'innovation.	Utilisateurs d'informations de durabilité	Programmes de stage et projets d'innovation.	Ce dialogue favorise la collaboration en matière de recherche, l'innovation, le développement des talents et le partage des connaissances. Les résultats de ce dialogue contribuent au développement des effectifs, aux avancées technologiques et à l'identification des compétences et des capacités futures dont l'activité aura besoin.

Classification des parties prenantes

Les parties prenantes sont classées en deux autres catégories, d'une part pour définir dans quel domaine d'activités elles ont un impact pour Eutelsat et, d'autre part, pour affecter chacune d'elles à une catégorie qui décrit son activité principale en relation avec l'entreprise.

Schéma 4 – Cartographie des parties prenantes d'Eutelsat



Sphère d'activité

La sphère du cadre d'activité catégorise les parties prenantes du Groupe en fonction de leur relation avec l'organisation et du type d'influence qu'elles exercent. Ce modèle regroupe les parties prenantes en quatre sphères distinctes : commerciale, sociale, financière, publique et sociétale, chacune représentant un domaine d'interaction unique qui influe sur les opérations, l'orientation stratégique et la durabilité à long terme d'Eutelsat.

- **Sphère des affaires :** ces parties prenantes sont directement impliquées dans la performance d'Eutelsat et le fonctionnement de son marché, influençant la demande de produits et de services, ainsi que les décisions du marché de manière générale. En font partie les acteurs ayant une relation avec les opérations commerciales d'Eutelsat, tels que les clients, fournisseurs, prestataires, partenaires commerciaux, concurrents et utilisateurs finaux.
- **Sphère sociale :** cette catégorie met l'accent sur l'impact social des activités de la Société. Elle représente les groupes ou les communautés affectés par les activités de la Société, tels que les salariés, les représentants du personnel, les établissements scolaires et les universités, ainsi que les syndicats.
- **Sphère financière :** ces acteurs sont directement impliqués dans la stabilité financière et la perception de la santé économique de la Société. Cette catégorie comprend les parties prenantes financières, telles que les actionnaires, les banques, les investisseurs et les agences de notation.
- **Sphère publique et sociétale :** fait référence à un contexte sociétal élargi englobant l'opinion publique, les médias, les agences gouvernementales, les régulateurs sectoriels et les agences gouvernementales, y compris la société civile.

Hiérarchisation des parties prenantes

Niveaux d'impact sur les activités et la stratégie du Groupe :

- **vital pour le Groupe :** parties prenantes essentielles aux activités et à la pérennité d'Eutelsat. Leur impact étant direct et immédiat pour la Société, leur gestion est donc essentielle à sa réussite ;
- **essentiel pour le Groupe :** parties prenantes clés, mais ayant un impact moins immédiat ou crucial que celles relevant du niveau « vital ». Ces parties restent pertinentes pour la croissance et la stabilité de la Société, mais ne sont pas nécessairement impliquées dans les opérations quotidiennes ;
- **impact limité, occasionnel ou indirect :** parties prenantes ayant un impact indirect ou moins fréquent sur la Société. Elles peuvent revêtir une importance dans certains contextes ou projets spécifiques, mais ne sont pas critiques au quotidien.

La détermination du niveau d'impact des parties prenantes sur la Société dans chaque sphère et à chaque niveau implique d'évaluer plusieurs facteurs, tels que :

- **dépendance à l'égard de la partie prenante :** évalue dans quelle mesure la partie prenante est essentielle aux activités de la Société ;
- **fréquence des interactions :** détermine la fréquence des interactions entre la Société et la partie prenante. Des interactions régulières et quotidiennes indiquent un impact plus élevé, ce qui rapproche probablement la partie prenante du niveau « vital ». Des interactions occasionnelles ou basées sur un projet correspondraient à un niveau d'impact plus faible ;
- **nature de l'influence :** évalue si la partie prenante exerce une influence directe ou indirecte sur la Société ;
- **potentiel de risque ou d'opportunité :** évalue la capacité de la partie prenante à créer des risques ou des opportunités ;
- **importance de l'impact :** évalue l'ampleur de l'influence de la partie prenante sur les principaux objectifs de la Société, tels que la performance financière, la part de marché et la responsabilité sociale. Des impacts de plus grande ampleur placeraient la partie prenante à un niveau supérieur.

L'identification et le classement des parties prenantes sont basés sur leur niveau d'impact sur Eutelsat et l'influence qu'elles exercent sur ses opérations et sa stratégie. Chaque partie prenante est évaluée à l'aune de critères spécifiques, selon un système de notation allant de 1 à 4 :

1 : impact faible et limité ;
2 : impact occasionnel ;
3 : impact important et significatif ;
4 : impact maximal et critique.

Le score total est calculé comme la somme des scores individuels pour tous les critères, ce qui permet d'obtenir une vue d'ensemble de la pertinence de chaque partie prenante. Le schéma ci-avant décrit les parties prenantes, en soulignant leurs rôles et leur importance au sein de l'organisation.

Modifications apportées à la stratégie et au modèle économique afin de prendre en compte les points de vue et les intérêts des parties prenantes

La compréhension d'Eutelsat des intérêts et points de vue de ses principales parties prenantes, s'agissant de la stratégie et du modèle économique du Groupe, a été intégrée au processus d'analyse de matérialité. Ces points de vue des parties prenantes ont éclairé l'identification et la hiérarchisation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, qui se reflètent dans la liste finale des IRO matériels.

Les points de vue des parties prenantes, y compris ceux du personnel et des instances représentatives du personnel, sont régulièrement transmis aux organes d'administration, de direction et de surveillance compétents dans le cadre des processus de gouvernance et des réunions habituels, garantissant que les impacts liés à la durabilité sont pris en compte au plus haut niveau de décision.

Le personnel d'Eutelsat, y compris les instances représentatives du personnel, est régulièrement consulté afin de garantir que ses intérêts, ses points de vue et les droits des personnes composant le personnel, y compris le respect de leurs droits humains, sont pris en compte dans la stratégie et le modèle économique. Cette consultation s'effectue notamment dans le cadre du processus de consultation relatif à l'analyse de double matérialité (DMA), de présentations et de séances d'information régulières sur la stratégie et le modèle économique, ainsi que des retours du personnel recueillis dans le cadre de l'enquête annuelle « Great Place to Work ».

3.1.3.3 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET LEUR INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Cette section permet de comprendre les impacts, risques et opportunités (IRO) « matériels » (au sens de « significatifs ») résultant de l'analyse de double matérialité (DMA) du Groupe, mais aussi de déterminer dans quelle mesure ces IRO découlent de la stratégie et du modèle économique de la Société, y compris de l'affectation de ses ressources, et de définir en conséquence les façons d'adapter la stratégie et le modèle économique.

Les informations communiquées sont conformes aux exigences de reporting de la norme ESRS 2 SBM-3 « Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique ».

À l'issue du processus de dialogue avec les parties prenantes, une liste des IRO matériels a été établie et est présentée ci-dessous. Il convient de noter qu'Eutelsat n'a réalisé aucune analyse de résilience de ses actifs ou de ses activités afin de traiter les impacts, risques et opportunités (IRO).

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
ENVIRONNEMENT				
ESRS E1 – Changement climatique				
Émissions carbone dues aux nouvelles infrastructures satellitaires et terrestres	L'augmentation des émissions générées par les activités d'Eutelsat, principalement les satellites actuels et prévus, les lancements de satellites et les activités des infrastructures terrestres détenues et exploitées par Eutelsat, accroît l'empreinte carbone d'Eutelsat.	**Impact** *réel négatif*	Amont	Moyen terme *(2-5 ans)*
Émissions carbone dues aux terminaux utilisateurs	Les terminaux utilisateurs fournis par Eutelsat constituent une source importante d'émissions carbone dans la chaîne de valeur.	**Impact** *potentiel négatif*	Aval	Court terme *(1 an)*
Pollution atmosphérique	La pollution atmosphérique causée par la combustion lors de la rentrée atmosphérique d'objets, tels que les satellites LEO, les débris spatiaux et les lanceurs, peut avoir un impact environnemental négatif en affectant la durabilité à long terme de l'environnement spatial.	**Impact** *réel négatif*	Activités de la Société	Long terme *(>5 ans)*
Pollution atmosphérique due au lancement de satellites	Les lancements de satellites peuvent créer une pollution atmosphérique notamment dans la haute atmosphère, susceptible d'avoir un impact environnemental négatif en modifiant la composition de la haute atmosphère et en compromettant la durabilité à long terme des activités spatiales.	**Impact** *réel négatif*	Amont	Moyen terme *(2-5 ans)*
Attentes des parties prenantes et risque réputationnel des activités d'atténuation du changement climatique **(Changement climatique – Transition)**	La perception par les parties prenantes de l'impact environnemental potentiellement négatif des activités spatiales peut affecter la réputation d'Eutelsat et entraîner des coûts financiers, ainsi que des difficultés d'accès au financement.	**Risque**	Activités de la Société	Moyen terme *(2-5 ans)*
Renforcement de la réglementation en matière d'activités spatiales **(Changement climatique – Transition)**	Le regard négatif porté par le public sur l'intensification des activités spatiales et la perception d'augmentation des émissions qui lui est associée pourraient conduire à un renforcement de la législation et de la réglementation applicables à ces activités.	**Risque**	Amont	Moyen terme *(2-5 ans)*

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire				
Fin de vie des terminaux clients vendus par Eutelsat	Le traitement en fin de vie des terminaux clients, qu'ils soient fournis par Eutelsat ou utilisés pour se connecter à un service d'Eutelsat, a un impact environnemental en limitant les possibilités de récupération des matériaux, de réemploi et de recyclage.	**Impact** *réel négatif*	Aval	Moyen terme *(2-5 ans)*
Impact au cours du cycle de vie des terminaux clients vendus par Eutelsat	L'impact au cours du cycle de vie des terminaux clients, en particulier la fabrication, la fourniture et l'utilisation, a un effet négatif sur l'environnement en raison de l'usage de matériaux et d'énergie.	**Impact** *réel négatif*	Aval	Long terme *(>5 ans)*
Déchets générés par les équipements en fin de vie	L'élimination en fin de vie des équipements électroniques a un impact sur l'environnement, quel que soit le mode d'élimination. Ce problème peut être atténué par des efforts visant à prolonger la durée de vie de ces équipements.	**Impact** *réel négatif*	Activités de la Société	Moyen terme *(2-5 ans)*
Matériaux utilisés dans la fabrication de satellites et d'équipements	La fabrication des satellites et des équipements associés fait appel à des matières premières dont certaines sont de nature spécialisée. Les partenariats avec des acteurs du secteur et des organismes de recherche en faveur des progrès de l'écoconception, ainsi que l'optimisation de l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement, peuvent constituer des facteurs d'atténuation permettant de réduire cet impact.	**Impact** *réel négatif*	Amont	Long terme *(>5 ans)*
Utilisation de services en orbite pour prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites	Les réparations et interventions en orbite pourraient prolonger la durée de vie des ressources en orbite, réduisant ainsi l'impact sur l'environnement associé au lancement et au remplacement des satellites.	**Opportunité**	Activités de la Société	Moyen terme *(2-5 ans)*
Dépendances à l'égard des éléments critiques utilisés pour la fabrication des satellites	La fabrication des satellites et des équipements associés fait appel à des matériaux critiques, parfois rares. Les matériaux proviennent du monde entier et leur approvisionnement pourrait faire l'objet de perturbations, ce qui représenterait un risque pour les activités d'Eutelsat.	**Risque**	Amont	Moyen terme *(2-5 ans)*
Spécifique à l'entité – Protection de l'environnement spatial				
Impact opérationnel lié à l'intensification de l'activité spatiale	L'activité spatiale et le nombre d'objets dans l'espace ont considérablement augmenté ces dernières années. Cela a un impact négatif sur l'environnement spatial, qui est de plus en plus encombré par des objets d'origine anthropique.	**Impact** *réel négatif*	Activités de la Société	Court terme *(1 an)*
Coûts de la réglementation en matière de gestion des débris spatiaux	De nouvelles réglementations pourraient alourdir les charges financières liées à la conformité, la conception et l'exploitation des engins spatiaux, ce qui augmenterait les coûts pour Eutelsat et constituant ainsi un risque pour l'entreprise.	**Risque**	Activités de la Société	Long terme *(>5 ans)*

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
SOCIAL				
ESRS S1 – Personnel de la Société				
Bien-être et accompagnement des salariés	Les problématiques liées à la santé mentale et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée peuvent affecter la motivation des salariés et, à terme, accroître le taux de rotation du personnel.	**Impact** *réel négatif*	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Santé et sécurité des salariés	Les enjeux de santé et de sécurité au travail peuvent entraîner des blessures, des sanctions financières et des atteintes à la réputation.	**Impact** *réel négatif*	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Diversité du personnel	Un manque de diversité au sein des effectifs peut limiter les opportunités offertes aux salariés ne relevant pas des groupes majoritaires, réduire la diversité des intérêts et opinions exprimés, et affaiblir la qualité de la prise de décision.	**Impact** *réel négatif*	Activités de l'entreprise	Moyen terme *(2-5 ans)*
Évolution équitable des talents	L'absence d'équité dans l'évolution et la formation des talents peut restreindre les opportunités offertes aux salariés, se traduisant souvent par une baisse de motivation et une augmentation du taux de rotation du personnel.	**Impact** *réel négatif*	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Rémunération équitable	L'absence de politiques de rémunération équitables et transparentes peut fortement affecter la motivation des salariés et entraîner une hausse du taux de rotation du personnel.	**Impact** *réel négatif*	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Risque accru pour les salariés exerçant des fonctions à forte intensité	Les fonctions à forte intensité, en particulier au sein des opérations en continu (24 h/24 et 7 j/7), peuvent entraîner de la fatigue ou du stress chez le personnel. Un tel contexte peut entraîner de l'absentéisme, un taux de rotation du personnel plus élevé ou une baisse de productivité, avec un risque pour la continuité des activités et une augmentation des coûts de recrutement et de formation.	**Risque**	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Culture d'entreprise inclusive	L'absence d'un environnement inclusif peut empêcher la Société d'offrir des opportunités à une part importante de ses salariés présents et futurs.	**Impact** *réel négatif*	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Donner à la direction les moyens de relever les défis liés au développement et à la fidélisation des talents	Un manque de compétences managériales et d'implication dans la mise en œuvre des politiques de développement des talents et de gestion de la performance peut fortement affecter la capacité à fidéliser les talents clés dans les domaines stratégiques, entraînant une augmentation des coûts de recrutement.	**Risque**	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Spécifique à l'entité – Réduire la fracture numérique				
Fourniture de connectivité aux communautés mal desservies	La fourniture de services de communication aux personnes qui ne peuvent y accéder par d'autres moyens génère d'importants bénéfices sociétaux pour les personnes et les communautés.	**Impact** *réel positif*	Aval	Court terme *(1 an)*
Promotion de l'accès mondial à l'information	L'accès à l'information et aux contenus médiatiques favorise la sensibilisation à l'échelle mondiale et l'indépendance intellectuelle des personnes et des communautés.	**Impact** *réel positif*	Aval	Court terme *(1 an)*

Intitulé des IRO	Description des IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
GOUVERNANCE				
ESRS G1 – Conduite des affaires				
Transparence des affaires	Un manque de transparence dans les activités de la Société érode la confiance des principales parties prenantes.	**Impact** *réel négatif*	Activités de l'entreprise	Long terme *(>5 ans)*
Atteinte à la réputation résultant d'actes de corruption ou de versements de pots-de-vin	Tout cas de corruption ou de versement de pots-de-vin nuirait à la réputation d'Eutelsat, mettrait en cause la confiance des clients et des partenaires, et exposerait le Groupe à d'éventuelles sanctions financières.	**Risque**	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Conduite éthique dans les opérations de la Société	Garantir une conduite éthique dans l'ensemble des opérations, du cycle de vie des satellites aux partenariats, est essentiel pour prévenir les risques juridiques et préserver l'intégrité.	**Risque**	Activités de l'entreprise	Moyen terme *(2-5 ans)*
Brouillage optique des satellites Eutelsat	Les satellites d'Eutelsat, notamment la constellation LEO OneWeb, génèrent un certain niveau de brouillage optique avec l'astronomie au sol et la recherche astronomique.	**Impact** *réel négatif*	Aval	Court terme *(1 an)*
Réduction des brouillages radioélectriques	La réduction de l'impact des brouillages radioélectriques de la constellation LEO OneWeb sur l'astronomie au sol entraîne un coût financier et une restriction commerciale de la bande passante pouvant être commercialisée.	**Risque**	Activités de l'entreprise	Moyen terme *(2-5 ans)*
Spécifique à l'entité – Cybersécurité				
Mesures de cybersécurité protégeant les opérations critiques	Les mesures de cybersécurité sont essentielles pour prévenir tout accès ou contrôle non autorisé des engins spatiaux, ce qui pourrait gravement perturber les opérations.	**Impact** *réel positif*	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Menace accrue de cyberattaque	L'augmentation de la menace cybernétique contraint Eutelsat à renforcer ses mesures de protection, ce qui implique une augmentation des effectifs, une révision des procédures et la prise en charge de coûts supplémentaires.	**Risque**	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Spécifique à l'entité – Sécurité nationale				
Potentiel de revenus provenant de contrats gouvernementaux	L'exécution de contrats gouvernementaux liés à la sécurité nationale peut offrir d'importantes perspectives de revenus pour Eutelsat.	**Opportunité**	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*
Coûts liés aux contrats gouvernementaux	Le respect des exigences strictes en matière de sécurité nationale pour les services gouvernementaux implique des investissements substantiels, ayant un impact sur les coûts d'exploitation.	**Risque**	Activités de l'entreprise	Court terme *(1 an)*

Les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels présentés dans le présent rapport ont été identifiés dans le cadre du processus d'analyse de double matérialité (DMA) du Groupe.

Dans le cadre de la DMA qui a été conduite, aucun impact financier matériel sur la situation financière, les performances financières ou les flux de trésorerie du Groupe n'a été identifié à la date de publication, et aucun effet de cette nature n'est actuellement anticipé qui nécessiterait des ajustements significatifs de la valeur comptable des actifs ou des passifs à court, moyen ou long terme.

Toutefois, il convient de noter que certains IRO ayant obtenu une note d'impact financier égale ou supérieure à 4 ont été identifiés et évalués comme potentiellement significatifs d'un point de vue financier. Cette note s'inscrit dans le cadre du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, décrit à la section 3.1.4.1. Une note de 4 correspond à un seuil d'impact financier supérieur à 100 millions d'euros. Les notes incluent notamment :

- les coûts de la réglementation en matière de gestion des débris spatiaux ;
- l'atteinte à la réputation résultant de faits de corruption ou de versements de pots-de-vin ;
- les revenus potentiels provenant de contrats gouvernementaux.

Bien que ces IRO fassent l'objet d'un suivi dans le cadre des processus de gestion des risques et de durabilité du Groupe, aucun effet financier matériel n'a été identifié à ce stade.

Évolution des impacts, risques et opportunités matériels par rapport à la période de publication précédente

Une modification a été apportée à la liste des IRO matériels de l'exercice 2026 par rapport à l'exercice 2025 : l'IRO intitulé « Avantage concurrentiel découlant de la stratégie de protection des données » a été réévalué et n'est désormais plus considéré comme matériel pour Eutelsat.

Les IRO relatifs à la protection des données ont été réévalués, le traitement de cette thématique ayant considérablement gagné en maturité au cours de l'année écoulée, de même que la compréhension de son impact sur les activités d'Eutelsat.

À cette fin, un atelier a été organisé avec les parties prenantes internes responsables de la gestion de la protection des données afin de valider les hypothèses initiales et de revoir les notes attribuées.

En conséquence, la note de l'IRO a été ajustée sur la base d'une appréciation renforcée des experts. Le processus a ensuite été validé par l'auditeur externe, et les modifications apportées à la liste des IRO matériels ont été validées en interne, garantissant la traçabilité, la cohérence méthodologique et la conformité avec les exigences applicables des ESRS.

Conformément au processus décrit dans les sections ESRS E1, E2, E3, E4 et E5, IRO-1 et IRO-2, des risques liés au changement climatique ont été identifiés dans le cadre de la DMA, lesquels ont une incidence sur Eutelsat au niveau du Groupe. Ces deux risques sont identifiés comme des risques de transition :

- attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique ;
- réglementation accrue des activités spatiales.

Le traitement de ces risques est décrit à la section 3.2.1 du présent document.

Eutelsat reconnaît l'importance de traiter les impacts matériels que ses activités peuvent avoir sur le personnel, dans le respect des exigences établies par le règlement ESRS 2. Cela inclut tous les groupes au sein de notre personnel, y compris les employés permanents, les travailleurs contractuels temporaires, les stagiaires et les apprentis, qui peuvent être concernés par les décisions et les opérations de la Société. Étant donné que leurs conditions de travail et leur bien-être peuvent dépendre de nos activités, ces groupes entrent dans le champ d'application de notre publication d'informations.

S'agissant des impacts positifs de nos activités, aucun impact matériel significatif n'a été identifié pour notre personnel. Cependant, nous restons déterminés à créer un environnement de travail propice au bien-être et à l'épanouissement de nos salariés et des non-salariés assimilés au personnel de la Société, en recherchant continuellement des occasions d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au sein de notre organisation. Plusieurs impacts négatifs ont été identifiés, lesquels sont tous considérés comme systémiques et ne sont liés à aucun incident individuel.

S'agissant de nos plans de transition en faveur d'activités plus durables, nous n'avons pas identifié d'impacts matériels significatifs pour notre personnel induits par ces changements. En outre, nous pouvons confirmer qu'aucun risque significatif de travail forcé ou de travail de mineurs n'a été identifié dans nos opérations ou dans les régions où nous opérons.

Enfin, dans le cadre de notre évaluation des IRO, nous avons identifié deux risques clés liés au personnel, notre propre personnel étant considéré comme une dépendance. Il s'agit notamment d'un risque accru pour le personnel occupant des postes à forte intensité, en raison des exigences physiques ou mentales spécifiques associées à ces fonctions, ainsi que des défis liés au développement et à la fidélisation des talents, en particulier sur un marché du travail concurrentiel, qui peuvent affecter notre capacité à attirer, développer et fidéliser les compétences clés. Ces deux risques sont considérés comme étant de court terme et découlent de nos propres activités. Ils sont pertinents pour notre modèle économique et notre stratégie de gestion du capital humain, dans la mesure où ils peuvent impacter la continuité opérationnelle et la performance à long terme. Nous y remédions activement par des mesures de prévention ciblées, notamment l'amélioration des conditions de travail, le soutien à l'évolution de carrière et le renforcement de l'engagement des employés.

Bien qu'aucune opportunité matérielle n'ait encore été identifiée, nous continuons d'explorer les domaines dans lesquels le développement du personnel, l'engagement des salariés et l'amélioration des conditions de travail pourraient générer des résultats positifs à l'avenir.

3.1.4 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

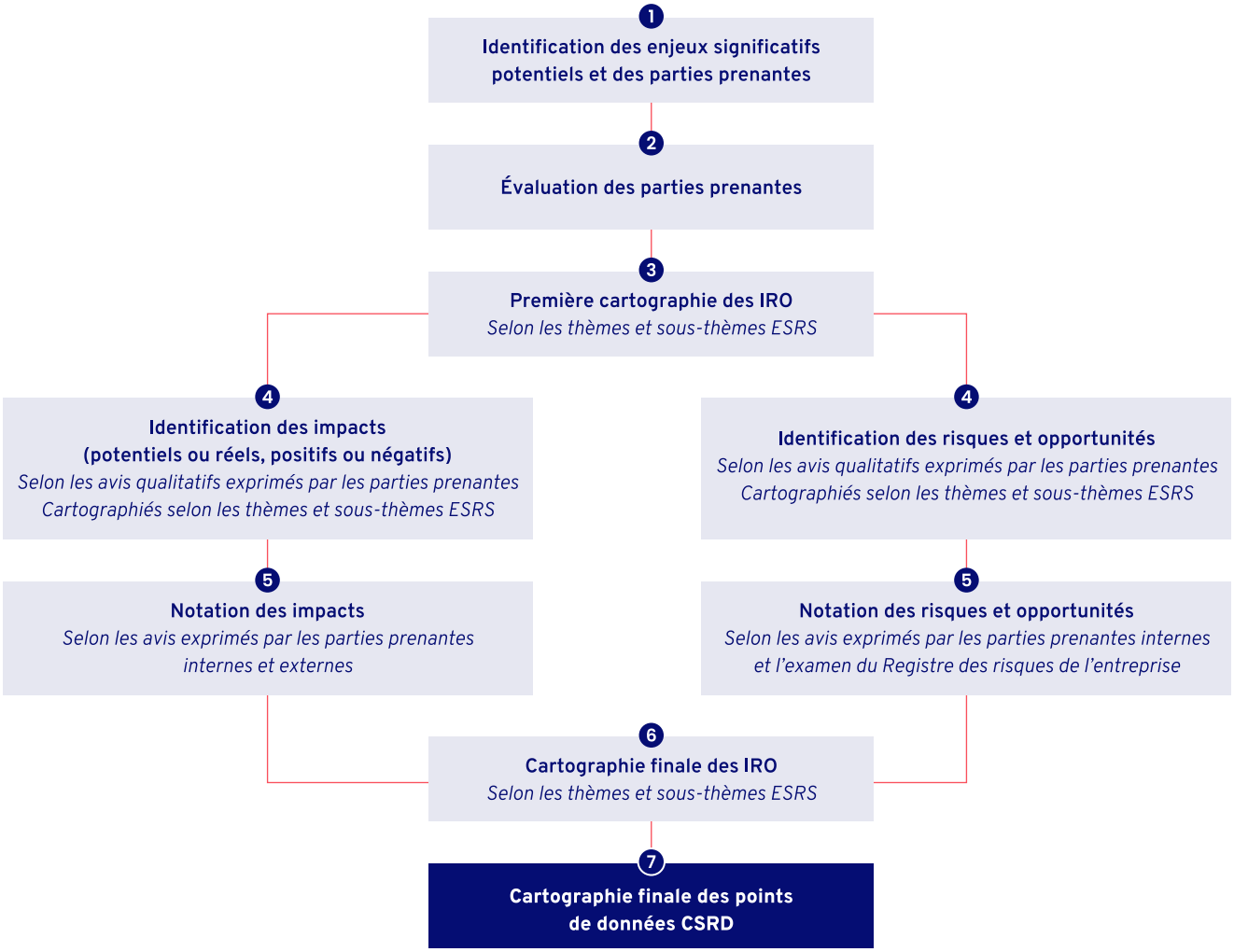
Cette section énonce les obligations d'information permettant de comprendre le processus d'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels, ainsi que les informations que la Société a incluses dans sa déclaration de durabilité à la suite de son analyse de matérialité.

3.1.4.1 DESCRIPTION DES PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER ET D'ANALYSER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Cette section décrit le processus d'Eutelsat permettant d'identifier ses impacts, risques et opportunités (IRO), et d'évaluer ceux qui sont matériels. Cette section vise à décrire les processus par lesquels Eutelsat identifie les IRO et évalue leur matérialité, afin d'établir une base permettant de déterminer les informations à faire figurer dans sa déclaration de durabilité. Ce processus de publication d'informations est conforme aux exigences de déclaration de la norme ESRS 2 IRO-1.

Le processus employé pour identifier, évaluer et gérer les IRO est resté inchangé par rapport à la période de publication précédente. Le processus demeure intégré au cadre plus large de gestion et de gestion des risques d'Eutelsat, en appui de l'identification et l'évaluation des enjeux liés à la durabilité, parallèlement aux autres risques et opportunités de la Société.

Schéma 5 – Processus d'analyse de double matérialité d'Eutelsat



1. Identification des enjeux matériels potentiels et des parties prenantes

La première étape a consisté à intégrer et identifier les principaux enjeux significatifs pour Eutelsat et OneWeb. Nous y sommes parvenus en tirant parti de la matrice de matérialité simplifiée d'Eutelsat, initialement élaborée en 2021, associée à celle de OneWeb, ce qui nous a permis d'adopter une approche globale et robuste de nos principaux enjeux de durabilité.

Aux fins d'assurer une perspective globale de ces enjeux, les parties prenantes ont été invitées à évaluer l'impact d'une liste d'enjeux significatifs. Cette liste intégrait à la fois les thématiques identifiées dans le cadre des ESRS et des enjeux supplémentaires spécifiques à l'entité pertinents pour le Groupe.

2. Évaluation des parties prenantes

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA) réalisée par le Groupe au cours de l'exercice précédent, l'ensemble des groupes de parties prenantes a été consulté, avec un total de 138 parties prenantes sollicitées (59 externes et 79 internes).

- **Parties prenantes externes :** au sein de chaque groupe de parties prenantes, au moins une entreprise ou une personne représentative a été incluse. Pour les catégories de parties prenantes les plus prioritaires, plusieurs entreprises ou personnes ont été contactées pour s'assurer que des réponses étaient reçues de la part de ces catégories.
- **Parties prenantes internes :** un échantillon diversifié de salariés de différents niveaux et départements (membres du Conseil d'administration, membres du Comité exécutif, représentants du personnel, salariés des branches d'activité et des fonctions Ingénierie, Finances, Ressources Humaines, Relations Investisseurs, Affaires juridiques, Opérations et Stratégie).

La consultation des parties prenantes a été menée par le biais :

a. d'un questionnaire en ligne ;

b. d'entretiens individuels. Au total, sept entretiens ont été menés avec des parties prenantes internes et externes clés.

a. Le questionnaire

Aux fins de s'assurer que les parties prenantes disposaient du contexte nécessaire, une note d'information détaillée décrivant l'objectif de l'analyse de double matérialité (DMA) a été envoyée, donnant un aperçu du Groupe et de sa mission RSE, ainsi qu'une synthèse des exigences réglementaires pertinentes.

Le questionnaire était structuré autour de 21 thématiques couvrant les volets Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Ils comprenaient à la fois des sujets alignés sur les ESRS et des thématiques spécifiques à l'entité pertinentes pour la Société. Dans chaque domaine, les parties prenantes ont répondu à une série de questions, certaines générales, d'autres plus spécifiques aux activités du Groupe. Elles ont été invitées à examiner les thèmes présentés, à attribuer des notes appropriées, à partager leurs points de vue sur les impacts positifs ou négatifs potentiels et à estimer les implications financières qu'un thème pourrait avoir pour la Société. Si elles ne se sentaient pas en mesure de répondre à certaines questions, elles avaient la possibilité de ne pas y répondre. Les parties prenantes avaient également la possibilité de commenter ou de développer certains aspects sur toutes les questions :

- neuf thèmes environnementaux potentiellement impactants :
 - atténuation du changement climatique,
 - adaptation au changement climatique,
 - pollution,
 - ressources aquatiques et milieu marin,
 - biodiversité et écosystèmes,
 - utilisation des ressources et gestion des déchets,
 - protection de l'environnement spatial,
 - écoconception des satellites et des équipements,
 - protection de l'astronomie contre les brouillages optiques et radioélectriques ;
- huit thèmes sociaux potentiellement impactants :
 - santé, sécurité et bien-être du personnel,
 - engagement des salariés et développement des talents,
 - diversité, égalité des chances et inclusivité,
 - droits des travailleurs dans la chaîne de valeur,
 - communautés affectées,
 - protection des données,
 - consommateurs et utilisateurs finaux,
 - réduction de la fracture numérique ;
- quatre thèmes de gouvernance potentiellement impactants :
 - lutte contre la corruption, pots-de-vin et éthique,
 - achats responsables,
 - cybersécurité,
 - sécurité nationale.

b. Les entretiens individuels

Des entretiens individuels ont été menés auprès d'une sélection de parties prenantes externes ou internes. Les participants ont été choisis en fonction de leur connaissance de notre secteur, de leur intérêt pour les thèmes de durabilité et de leur niveau d'engagement.

Les entretiens ont été structurés en deux parties :

1. introduction : présentation générale d'Eutelsat, de sa stratégie de développement durable et résumé des attentes en matière de réglementation ;
2. discussion : échange ouvert destiné à recueillir des commentaires sur les résultats préliminaires liés aux impacts, risques et opportunités (IRO) de la Société en matière d'ESG.

Aux fins de faciliter la conversation, nous avons fourni une série de questions d'orientation. Les parties prenantes ont été invitées à s'exprimer sur l'ébauche de liste des IRO et à soulever tout autre thème qu'elles jugeaient pertinent.

L'engagement des parties prenantes a pour but de :

- définir et hiérarchiser les impacts, risques et opportunités (IRO) ;
- favoriser l'engagement en faveur de la mission RSE d'Eutelsat.

3. Première cartographie des impacts, risques et opportunités (IRO)

Sur la base des avis qualitatifs exprimés par les parties prenantes au cours du processus décrit dans les sections précédentes, une première cartographie des IRO potentiels a été élaborée. Cette liste a permis de garantir que tous les enjeux soulevés par les parties prenantes au cours de la phase d'évaluation étaient identifiés et pris en compte en tant qu'IRO potentiels.

4. Identification des impacts, risques et opportunités

Pour chaque IRO potentiel identifié à l'étape précédente, une évaluation a été menée afin de le classer comme un impact, un risque ou une opportunité. Plus précisément, pour les impacts, une classification plus poussée a été faite pour distinguer les impacts « réels » des impacts « potentiels », ainsi que pour les qualifier de « positifs » ou « négatifs ».

Chaque IRO a ensuite été mis en correspondance avec le thème, le sous-thème, le sous-sous-thème des ESRS concerné, ou avec une thématique spécifique à l'entité. Un processus de caractérisation supplémentaire a été mené pour tous les IRO, définissant leur périmètre dans la chaîne de valeur (amont, activités de la Société et aval) et leur horizon temporel (court terme : un an, moyen terme : deux à cinq ans, ou long terme : >cinq ans). À cette fin, nous avons appliqué une méthodologie combinant l'expertise interne, les commentaires des parties prenantes et des outils d'analyse de matérialité. Chaque IRO du tableau est lié à des étapes spécifiques de la chaîne de valeur sur la base de cette analyse. Cette approche garantit que le processus tient compte des impacts de la Société, soit directement par le biais de ses propres activités, soit indirectement par le biais de ses relations commerciales.

Par la suite, un processus d'agrégation a été mis en œuvre pour regrouper les IRO couvrant des enjeux similaires. Chaque agrégation a été étayée par une justification détaillée, assurant la traçabilité des décisions prises. Enfin, les IRO demeurés pertinents après cette agrégation ont été signalés comme étant « à analyser », afin d'indiquer qu'ils passeraient à l'étape d'évaluation suivante.

S'agissant des questions de gouvernance, l'identification des risques et des opportunités a également pris en compte toutes les zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce ses activités, l'ensemble de ses produits et de ses activités opérationnelles, ses relations avec les clients et les fournisseurs, ainsi que ses interactions avec les organismes publics et les autorités de réglementation, y compris, mais sans s'y limiter, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les autorités nationales de réglementation des activités spatiales en France et au Royaume-Uni. Ces critères ont contribué à l'identification des IRO liés à la gouvernance.

5. Notation des IRO

À la suite du processus d'agrégation, une approche structurée a été mise en œuvre pour attribuer une note aux IRO matériels potentiels par le biais d'ateliers organisés. Ces séances ont été conçues pour mobiliser les parties prenantes internes et externes, selon une approche différenciée des impacts par rapport aux risques et opportunités.

S'agissant des impacts, le processus de notation a tenu compte des commentaires des parties prenantes internes et externes, tandis que les risques et opportunités ont été notés uniquement en fonction des commentaires des parties prenantes internes. Les ateliers ont porté sur l'attribution de notes selon quatre catégories clés : gravité, portée, ampleur et probabilité, selon le cas pour chaque IRO.

Au cours du processus de notation en présence des parties prenantes, l'intitulé, la formulation et la catégorisation des IRO ont été confirmés et, si nécessaire, modifiés en fonction des commentaires de chaque partie prenante.

Aux fins d'améliorer la clarté et cohérence du processus de notation, un système de seuil uniforme a été instauré dans toutes les catégories. Cette approche a été imaginée dans l'optique de rationaliser la gestion des données et garantir la comparabilité des résultats. Plus précisément, pour les catégories « probabilité » et « impact financier », les seuils ont été alignés sur ceux déjà établis dans le registre des risques d'Eutelsat, garantissant ainsi la cohérence entre l'analyse de double matérialité (DMA) et les processus plus larges de gestion des risques du Groupe.

Conformément aux directives CSRD et à la méthodologie ESRS, la notation des IRO a suivi des critères différenciés en fonction de la nature de l'élément évalué :

- **les impacts négatifs** ont été évalués selon quatre critères : gravité, portée, remédiabilité et, le cas échéant, probabilité ;
- **les impacts positifs** ont été évalués selon trois critères : gravité, portée et probabilité ;
- **les risques et opportunités** ont été évalués selon l'impact financier et la probabilité, conformément aux seuils définis dans le Registre des risques du Groupe.

Gravité de l'impact :

1 : impact ayant une gravité légère pour la société civile et/ou l'environnement ;
2 : impact ayant une gravité modérée pour la société civile et/ou l'environnement ;
3 : impact ayant une gravité élevée pour la société civile et/ou l'environnement ;
4 : impact ayant une gravité extrême pour la société civile et/ou l'environnement.

Portée géographique ou démographique de l'impact :

1 : impact ayant une portée très localisée ;
2 : impact ayant une portée nationale ;
3 : impact ayant une portée régionale ;
4 : impact ayant une portée mondiale.

Niveau de remédiabilité de l'impact :

1 : impact négatif rapidement et facilement remédiable ;
2 : impact négatif remédiable moyennant un effort limité (en termes de temps et de dépenses) ;
3 : impact négatif difficilement remédiable ;
4 : impact négatif irrémédiable.

Probabilité :

1 : improbable : 0-30 % ;
2 : possible : 31-50 % ;
3 : probable : 51-80 % ;
4 : presque certain : 81-100 %.

Impact financier :

1 : 0-15 M€ ;
2 : 15-60 M€ ;
3 : 60-100 M€ ;
4 : > 100 M€.

La note de chaque IRO matériel potentiel a été calculée à l'aide du tableau suivant :

Type	Notation	Critères de gravité de l'impact
Impact positif réel	Gravité de l'impact	Moyenne de l'échelle et de la portée
Impact négatif réel	Gravité de l'impact	Moyenne de l'échelle, de la portée et du caractère irrémédiable de l'impact
Impact positif potentiel	Moyenne de la gravité et probabilité de l'impact	Moyenne de l'échelle et de la portée
Impact négatif potentiel	Moyenne de la gravité et probabilité de l'impact	Moyenne de l'échelle, de la portée et du caractère irrémédiable de l'impact
Risques et opportunités	Moyenne de l'impact financier et de la probabilité	Sans objet

Le processus de notation a permis de s'assurer que chaque IRO potentiel avait au moins une notation d'une partie prenante interne et, dans la mesure du possible, d'une partie prenante externe pour les impacts.

Dans le cadre de l'analyse des IRO, les risques et opportunités identifiés ont été comparés à ceux enregistrés dans le Registre des risques du Groupe. Pour les éléments matériels également présents dans ce registre, des références croisées ont été effectuées afin d'en faciliter un suivi et une traçabilité efficaces. Toutefois, cette comparaison s'est limitée aux risques déjà cités dans le registre et n'a pas cherché à hiérarchiser les risques liés à la durabilité par rapport à d'autres types de risques.

Dans le cadre de ce processus, les notes de probabilité et d'impact financier ont été examinées, et tout écart a été noté. L'objectif à long terme est de veiller à ce que tous les risques et opportunités matériels soient systématiquement reflétés dans le Registre des risques du Groupe. Toutes ces mesures ont été prises en concertation et avec la participation du Directeur de la Gestion des Risques du Groupe. De plus, les risques et opportunités identifiés ont été examinés afin de déterminer s'ils dépendaient de façon significative de la disponibilité de ressources naturelles, humaines ou sociales à des prix et un niveau de qualité appropriés. À ce stade, aucune dépendance de ce type n'a été identifiée pour les risques évalués.

6. Cartographie finale des IRO

Aux fins de produire une note finale pour chaque IRO matériel potentiel, il a été nécessaire de combiner les notes attribuées par les parties prenantes internes et externes.

Différents pourcentages ont été attribués aux commentaires des parties prenantes internes et externes, en tenant compte de leurs niveaux d'expertise respectifs et de leur compréhension du contexte de la Société et de ses grands enjeux. Les avis exprimés par les parties prenantes internes, en particulier par les salariés experts dans chaque domaine d'activités d'Eutelsat, ont reçu une pondération de 80 %, et ceux des parties prenantes externes, de 20 %. En appliquant cette pondération, la gravité finale de chaque impact a été calculée. Dans le cas où il n'y avait pas de notation externe d'un impact, une pondération de 100 % a été appliquée à la notation interne.

Aux fins d'identifier la cartographie finale des IRO actuellement considérés comme « matériels » pour Eutelsat, un seuil a été appliqué à la notation finale. Un impact est considéré comme matériel s'il a un indice de gravité supérieur à 2,0. De même, un risque ou une opportunité est considéré comme matériel s'il a une note supérieure à 2,0.

Cette cartographie finale hiérarchise les IRO les plus significatifs, en veillant à ce que l'attention et les ressources soient concentrées sur ceux ayant le plus d'impact potentiel pour l'organisation.

Pour la présentation des IRO matériels, il n'a pas été jugé utile de présenter une désagrégation du fait qu'aucune variation significative n'existe d'un pays ou d'un site à l'autre.

Le processus ne s'est pas explicitement concentré sur des activités, des relations commerciales, des secteurs géographiques ou d'autres facteurs particuliers associés à un risque accru d'impacts négatifs. Au lieu de cela, une approche générale et intégrée a été appliquée à toutes les opérations et composantes de la chaîne de valeur.

7. Cartographie finale des points de données CSRD

Sur la base de la cartographie préalable des thèmes, sous-thèmes et thèmes de niveaux inférieurs du référentiel ESRS, les IRO identifiés comme matériels ont permis de déterminer les domaines ESRS applicables à la publication des informations de durabilité d'Eutelsat. Pour chaque thème, sous-thème et thème de niveaux inférieurs du référentiel ESRS, la liste des points de données a été analysée conformément aux lignes directrices fournies par l'EFRAG (Groupe consultatif européen sur l'information financière), afin d'identifier ceux qui sont applicables et obligatoires pour Eutelsat au titre de l'exercice de publication en cours.

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

Cette section décrit les processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés au climat. Tous les sujets environnementaux ont été examinés dans le cadre de cette évaluation. Toutefois, il convient de noter que la Pollution (ESRS E2), les Ressources aquatiques et marines (ESRS E3) et la Biodiversité (ESRS E4) n'ont pas été identifiées comme des thématiques matérielles dans le cadre du processus d'analyse de double matérialité (DMA). Pour l'évaluation des IRO identifiés comme matériels au titre du thème Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5), les communautés affectées spécifiques n'ont pas été directement consultées par Eutelsat, mais les informations provenant des clients et des fournisseurs entretenant des relations plus directes avec les communautés potentiellement affectées ont été prises en compte.

Aucun risque physique matériel lié au climat n'a été identifié dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA) du Groupe. À ce stade, le Groupe n'a pas encore réalisé d'analyse de scénarios climatiques conforme aux recommandations internationales (par exemple, alignée sur des trajectoires de 1,5 °C ou de 2 °C). Toutefois, le Groupe reconnaît l'importance d'un tel exercice afin de renforcer l'évaluation de la résilience de son modèle économique face aux risques et opportunités liés au climat. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue et de son alignement progressif sur les exigences de la CSRD, le Groupe a l'intention d'engager ces travaux à court terme.

La catégorisation des risques et opportunités climatiques repose sur la classification énoncée dans les directives du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).

Catégorie	Classification TCFD	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Risques physiques (risques chroniques et graves)	■ Liés à la température ■ Liés au vent ■ Liés à l'eau ■ Liés à une masse solide		■ Court terme (1 an) ■ Moyen terme (2-5 ans) ■ Long terme (>5 ans)
Risques de transition	■ Exigences légales et politiques ■ Technologiques ■ Marché ■ Réputation	■ Activités de la Société ■ Amont ■ Aval	
Opportunités	■ Produits et services ■ Marché ■ Efficacité des ressources ■ Résilience		

L'évaluation des risques et des opportunités liés au climat est réalisée au moins une fois par an sur les principaux sites opérationnels d'Eutelsat. Le cas échéant, cette évaluation est intégrée au système de management environnemental (SME) du site, qui peut s'inscrire dans le cadre de la certification ISO 14001 du site. Ces groupes de parties prenantes sont ensuite consultés au moins une fois par an afin de mettre à jour les risques et opportunités matériels au niveau du Groupe.

Aucune hypothèse spécifique liée au climat n'est imposée à l'échelle du Groupe ; toutefois, les hypothèses retenues au niveau des sites sont prises en compte dans le cadre de cet exercice.

Lors de l'évaluation des risques et opportunités, aucune analyse spécifique de scénarios climatiques n'a été réalisée, et aucun examen complémentaire des actifs et des activités en lien avec le changement climatique ou l'utilisation des ressources n'a été effectué.

En outre, aucun examen spécifique des sites et des activités de la Société n'a été réalisé afin d'identifier les impacts réels et potentiels sur la pollution, les ressources aquatiques et marines ou la biodiversité et les écosystèmes, sur les sites d'Eutelsat ou tout au long de la chaîne de valeur amont et aval.

3.1.4.2 EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR LA DÉCLARATION DE DURABILITÉ D'EUTELSAT

Cette section vise à expliciter les exigences de publication énoncées dans la déclaration de durabilité de la Société, ainsi que les thématiques considérées comme non matérielles à la suite de l'analyse de matérialité.

Référence ESRS	Thème	Matérialité	Section
ESRS 2	**INFORMATIONS GÉNÉRALES**		
BP-1	Base générale pour la préparation des déclarations de durabilité	Matériel	3.1.1.1
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Matériel	3.1.1.2
GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Matériel	3.1.2.1
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de la Société et enjeux de durabilité traités par ces organes	Matériel	3.1.2.3
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	Matériel	3.1.2.4
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	Matériel	3.1.2.5
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	Matériel	3.1.2.6
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Matériel	3.1.3.1
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Matériel	3.1.3.2
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie	Matériel	3.1.3.3
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels	Matériel	3.1.4.1
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations de durabilité de la Société	Matériel	3.1.4.2

Référence ESRS	Thème	Matérialité	Section
ESRS E1	**CHANGEMENT CLIMATIQUE**		
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	Matériel	3.1.2.4
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) économique(s)	Matériel	3.1.3.3
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels	Matériel	3.1.4.1
E1-1	Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique	Matériel	3.2.1.1
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Matériel	3.2.1
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Matériel	3.2.1
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Matériel	3.2.1.4
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Matériel	3.2.1.5
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Matériel	3.2.1.6
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Matériel	3.2.1.6
E1-8	Tarification interne du carbone	Matériel	3.2.1.6
E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	Omis en 2026 en application des dispositions transitoires	
ESRS E2	**POLLUTION**		
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels	Non matériel	
E2-1	Politiques en matière de pollution	Non matériel	
E2-2	Actions et ressources liées à la pollution	Non matériel	
E2-3	Cibles	Non matériel	
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non matériel	
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	Non matériel	
E2-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution	Non matériel	
ESRS E3	**RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES**		
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels	Non matériel	
E3-1	Politiques en matière de ressources aquatiques et marines	Non matériel	
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines	Non matériel	
E3-3	Cibles en matière de ressources aquatiques et marines	Non matériel	
E3-4	Consommation d'eau	Non matériel	
E3-5	Incidences financières anticipées des impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines	Non matériel	

Référence ESRS	Thème	Matérialité	Section
ESRS E4	**BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES**		
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non matériel	
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Non matériel	
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	Non matériel	
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non matériel	
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Non matériel	
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non matériel	
E4-6	Incidences financières anticipées des impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non matériel	
ESRS E5	**UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE**		
IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel	3.1.4.1
E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel	3.2.2
E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel	3.2.2
E5-3	Cibles liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Matériel	3.2.2
E5-4	Ressources entrantes	Matériel	3.2.2
E5-5	Ressources sortantes	Matériel	3.2.2
E5-6	Incidences financières potentielles des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Omis en 2026 en application des dispositions transitoires	
ESRS S1	**PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ**		
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le(s) modèle(s) économique(s)	Matériel	3.1.3.3
S1-1	Politiques concernant le personnel de la Société	Matériel	3.3.1
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de la Société et ses représentants au sujet des impacts	Matériel	3.3.1.1
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de la Société de faire part de ses préoccupations	Matériel	3.3.1.2
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de la Société, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de la Société, et efficacité de ces actions	Matériel	3.3.1
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Matériel	3.3.1
S1-6	Caractéristiques des salariés de la Société	Matériel	3.3.1.3
S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de la Société	Omis en 2026 en application des dispositions transitoires	
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Matériel	3.3.1.4
S1-9	Indicateurs de diversité	Matériel	3.3.2.1
S1-10	Salaires adéquats	Matériel	3.3.2.3
S1-11	Protection sociale	Omis en 2026 en application des dispositions transitoires	

Référence ESRS	Thème	Matérialité	Section
S1-12	Personnes handicapées	Omis en 2026 en application des dispositions transitoires	
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	Omis en 2026 en application des dispositions transitoires	
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	Matériel	3.3.1.5
S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Omis en 2026 en application des dispositions transitoires	
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Matériel	3.3.1
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits humains	Matériel	3.3.1
ESRS S2	**TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR**		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Non matériel	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non matériel	
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Non matériel	
S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	Non matériel	
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Non matériel	
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Non matériel	
S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non matériel	
ESRS S3	**COMMUNAUTÉS AFFECTÉES**		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Non matériel	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non matériel	
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	Non matériel	
S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	Non matériel	
S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	Non matériel	
S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	Non matériel	
S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non matériel	

Référence ESRS	Thème	Matérialité	Section
ESRS S4	**CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX**		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Non matériel	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Non matériel	
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Non matériel	
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	Non matériel	
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Non matériel	
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	Non matériel	
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non matériel	
ESRS G1	**CONDUITE DES AFFAIRES**		
GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Matériel	3.1.2.1
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	Matériel	3.4.1.1
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Matériel	3.4.1.2
G1-3	Prévention et détection des faits de corruption et pots-de-vin	Matériel	3.4.2
G1-4	Incidents de corruption	Matériel	3.4.2
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Matériel	3.4.1.3
G1-6	Pratiques en matière de paiement	Matériel	3.1.1.1

3.2 ENVIRONNEMENT

3.2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette section traite de tous les sous-thèmes de la norme ESRS E1 « Changement climatique ». L'analyse de double matérialité (DMA) a permis d'identifier six impacts, risques et opportunités (IRO) matériels en rapport avec ce thème. Ces IRO, qui concernent à la fois nos activités et notre chaîne de valeur amont et aval, s'inscrivent dans des horizons de court, moyen et long terme, et traduisent notre engagement en faveur de l'atténuation du changement climatique, de l'adaptation à ce changement et de la consommation d'énergie.

Afin de clarifier l'approche d'Eutelsat en matière de changement climatique, il est important de noter que la majeure partie des activités commerciales d'Eutelsat consiste à vendre des services de communications par satellite, se traduisant le plus souvent par la vente de capacité sur des satellites détenus et exploités par Eutelsat.

Cependant, pour certains services de connectivité, Eutelsat vend également à ses clients des terminaux utilisateurs finaux, destinés à être utilisés avec le service de communication vendu. Ces terminaux ne sont ni conçus ni fabriqués par Eutelsat, qui ne dispose d'aucune installation de production.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Émissions carbone dues aux nouvelles infrastructures satellitaires et terrestres	Impact négatif réel	Amont	Moyen terme (2-5 ans)
Émissions carbone dues aux terminaux utilisateurs	Impact négatif potentiel	Aval	Court terme (1 an)
Pollution atmosphérique due à la rentrée de satellites, de débris et d'éléments de lanceurs dans l'atmosphère	Impact négatif réel	Activités de l'entreprise	Long terme (>5 ans)
Pollution atmosphérique due au lancement de satellites	Impact négatif réel	Amont	Moyen terme (2-5 ans)
Attentes des parties prenantes et risques réputationnels des activités d'atténuation du changement climatique (Changement climatique – Transition)	Risque	Activités de l'entreprise	Moyen terme (2-5 ans)
Réglementation accrue des activités spatiales (Changement climatique – Transition)	Risque	Amont	Moyen terme (2-5 ans)

3.2.1.1 PLAN DE DÉCARBONATION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Eutelsat n'a pas adopté de plan de transition climatique formel au sens de l'ESRS E1. Toutefois, le Groupe a mis en œuvre un plan de décarbonation portant sur le changement climatique, qui a été approuvé par la Direction d'Eutelsat et le Comité RSE du Conseil d'administration. Les progrès réalisés dans le cadre de ce plan font l'objet d'un examen régulier et son état d'avancement est mis à jour auprès de ces deux instances.

Ce plan comprend des objectifs définis de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), les leviers de décarbonation associés, ainsi que le suivi des progrès réalisés au regard de ces objectifs. Les objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2 d'Eutelsat, ainsi que son objectif d'intensité pour le scope 3, ont été approuvés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Les objectifs à court terme relatifs aux scopes 1 et 2 sont alignés sur une trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement à 1,5 °C conformément à l'Accord de Paris, tandis que l'objectif à court terme relatif au scope 3 est aligné sur une trajectoire inférieure à 2 °C.

Ce plan de décarbonation est pleinement aligné sur la stratégie d'Eutelsat, qui consiste à poursuivre le développement du réseau de communications, notamment par le déploiement d'actifs terrestres et orbitaux supplémentaires. La réduction des émissions carbone peut être principalement obtenue au sol grâce à des actions visant à réduire la consommation d'énergie, en particulier celle d'énergie non renouvelable issue de la production à partir du charbon, du pétrole ou du gaz. En orbite, l'accent est mis sur l'amélioration de l'efficacité carbone en maximisant la capacité de communication des nouveaux actifs en orbite et en prenant des mesures visant à prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites existants et prévus.

Il convient également de noter qu'Eutelsat n'est pas exclu des indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (*Paris-Aligned Benchmarks* – PAB), tels que définis dans le Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020, et qu'Eutelsat continuera à œuvrer à l'élaboration d'un plan de transition aligné sur une trajectoire de 1,5 °C, cohérent avec sa stratégie de développement du réseau satellitaire.

3.2.1.2 IRO : ÉMISSIONS CARBONE DUES AUX NOUVEAUX SATELLITES ET AUX NOUVELLES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Description : L'augmentation des émissions générées par les activités d'Eutelsat, principalement les satellites actuels et prévus, les lancements de satellites et les activités des infrastructures terrestres détenues et exploitées par Eutelsat, accroît l'empreinte carbone d'Eutelsat.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)

Politiques

Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques, le sujet étant traité de manière adéquate dans le plan de décarbonation approuvé et les actions qui y sont associées, lesquels s'inscrivent dans la stratégie commerciale de la Société, telle que présentée dans les sections ci-dessous.

Actions

Cette section décrit les leviers de décarbonation qui ont été identifiés pour les infrastructures au sol, les satellites et les terminaux utilisateurs. Pour chacun des leviers identifiés, Eutelsat évalue les ressources nécessaires afin de s'assurer qu'elles sont disponibles et affectées à la mise en œuvre de l'action.

Dans le tableau ci-dessous, il convient de noter que les dépenses d'exploitation (OPEX) et/ou d'investissement (CAPEX) significatives correspondent à un montant supérieur ou égal à 13 millions d'euros pour l'exercice financier concerné.

Les leviers de décarbonation relatifs aux infrastructures terrestres sont présentés ci-dessous :

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs	CAPEX significatifs
Levier : Installation de panneaux solaires **Type :** Exploitation des énergies renouvelables	Ce levier consiste à réduire la consommation d'énergie externe en installant des panneaux solaires détenus et exploités par Eutelsat sur ses propres sites, notamment sur les téléports appartenant à Eutelsat. L'électricité produite sera consommée directement sur les sites, ce qui permettra de réduire les émissions de GES du scope 2. **Chaîne de valeur :** Activités de l'entreprise **Horizon temporel :** Moyen terme	1,6 MWh produit par des installations solaires en 2026 (soit 6 % de la consommation totale d'électricité en 2026), contre 0,046 MWh en 2021. Aucun nouveau déploiement de panneaux solaires n'est prévu au-delà de 2026 en raison des contraintes liées à la disponibilité d'espace sur les sites concernés.	Pas de variation significative d'OPEX associée à l'exploitation du système.	La totalité des CAPEX associés à ce levier a été engagée sur la période 2021-2024. Ce levier est considéré comme éligible à la taxinomie de l'Union européenne, mais non aligné, et a été inclus dans les informations publiées au titre de la taxinomie au cours des exercices précédents.
Levier : Migration vers des contrats de fourniture d'énergie verte **Type :** Exploitation des énergies renouvelables	Eutelsat ne peut pas couvrir l'intégralité de ses besoins en électricité grâce à ses propres installations de panneaux solaires sur site et dépend donc toujours d'un approvisionnement externe. Dans la mesure du possible, Eutelsat s'efforce de recourir à des fournisseurs d'énergie verte. C'est ce qui a été réalisé sur les sites d'Eutelsat à Londres puis, en 2024, sur les sites italiens de Turin et Cagliari. **Chaîne de valeur :** Activités de l'entreprise **Horizon temporel :** Moyen terme	Des contrats d'approvisionnement énergétique avec des fournisseurs proposant une électricité certifiée 100 % renouvelable ont été mis en place afin d'alimenter les sites Eutelsat au Royaume-Uni (Londres) et en Italie (Turin et Cagliari). 7,0 MWh fournis par des contrats d'énergie verte en 2026 (soit 27 % de la consommation totale d'énergie en 2026), contre 0,042 MWh en 2021. La mise en place de nouveaux contrats d'énergie verte sur la période 2025-2030 dépendra de leur disponibilité dans les principales zones opérationnelles, notamment au Mexique et à Madère.	Pas de variation significative d'OPEX associée à la fourniture d'énergie verte par rapport à l'énergie non renouvelable pour les sites concernés.	Pas de CAPEX lié à la migration vers des contrats d'énergie verte.

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs	CAPEX significatifs
Levier : Optimisation opérationnelle **Type :** Amélioration de l'efficacité énergétique	Dans le cadre des scopes 1 et 2, les téléports représentent la majorité de la consommation d'énergie, qu'ils soient détenus en pleine propriété ou loués par Eutelsat. Sur ces sites, la consommation d'électricité provient des équipements électroniques nécessaires à la transmission et la réception des signaux avec la flotte de satellites, ainsi que des équipements auxiliaires tels que les systèmes de climatisation. Plusieurs actions sont mises en œuvre sur les sites pour améliorer l'efficacité de cette consommation, notamment : ■ optimisation de la configuration des équipements ; ■ renouvellement des équipements obsolètes et inefficaces sur le plan énergétique ; ■ retrait de tout équipement inutilisé. **Chaîne de valeur :** Activités de l'entreprise **Horizon temporel :** Moyen terme	Diverses actions ont été mises en œuvre dans les différents téléports afin d'actionner le levier de la décarbonation. Au téléport de Paris-Rambouillet, en France, plusieurs initiatives ont été déployées pour réduire la consommation d'électricité : ■ recours intensif au dégivrage avec anticipation des conditions météorologiques et installation progressive d'un système d'apport d'air frais depuis l'extérieur des bâtiments (« *free cooling* ») ; ■ migration vers la technologie LED pour tout l'éclairage ; ■ mise en peinture en blanc de l'asphalte situé sous les unités de condensation des systèmes de climatisation pour réduire l'absorption de chaleur, améliorer l'efficacité du refroidissement et réduire la consommation électrique des systèmes de refroidissement ; ■ installation d'ombrières sur le toit de trois abris pour les protéger du soleil et permettre une circulation d'air entre le toit et l'ombrière, réduisant d'autant le besoin de climatisation à l'intérieur des abris. Dans les bureaux du siège à Issy-les-Moulineaux près de Paris, les efforts visant à réduire la consommation d'électricité comprennent : ■ le remplacement de l'éclairage des parkings du bâtiment par un éclairage LED ; ■ le remplacement des réservoirs de stockage d'eau par des modèles plus économes en énergie ; ■ le remplacement du réservoir CPCU par un modèle plus économe en énergie. Dans les bureaux et le téléport de Turin, en Italie, les mesures suivantes sont appliquées pour réduire la consommation d'électricité : ■ mise en œuvre de nouvelles alimentations électriques sans interruption ; ■ mise en œuvre d'un système de gestion d'énergie pour en optimiser la consommation ; ■ installation d'un nouveau système de climatisation intégrant le système d'apport d'air frais pour réduire la consommation d'électricité ; ■ mise en place de nouvelles baies d'équipements dotées d'un système de refroidissement par couloir froid pour réduire la consommation totale d'énergie.	Aucun OPEX spécifique n'est associé aux sujets relatifs à l'efficacité énergétique.	Aucun CAPEX spécifique n'est prévu dans les budgets pour l'efficacité énergétique, mais les projets de renouvellement technologique, dont l'efficacité énergétique est l'un des avantages, sont budgétisés sur une base annuelle.

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs	CAPEX significatifs
Levier : Optimisation opérationnelle **Type :** Amélioration de l'efficacité énergétique	Dans le cadre des scopes 1 et 2, les téléports représentent la majeure partie de la consommation d'énergie, qu'ils soient détenus en pleine propriété ou loués par Eutelsat. Sur ces sites, la consommation d'électricité provient des équipements électroniques nécessaires à la transmission et la réception des signaux avec la flotte de satellites, ainsi que des équipements auxiliaires tels que les systèmes de climatisation. Plusieurs actions sont mises en œuvre sur les sites pour améliorer l'efficacité de cette consommation, notamment : ■ optimisation de la configuration des équipements ; ■ renouvellement des équipements obsolètes et inefficaces sur le plan énergétique ; ■ retrait de tout équipement inutilisé. **Chaîne de valeur :** Activités de l'entreprise **Horizon temporel :** Moyen terme	Au téléport de Cagliari, en Italie : ■ modernisation des systèmes de climatisation (y compris le remplacement des groupes frigorifiques et des unités intérieures CW/DX), afin de réduire considérablement la consommation d'énergie, en particulier dans le centre de données et certains abris d'antennes ; ■ installation de structures de confinement à l'intérieur des salles de baies, afin de créer des allées chaudes et froides, améliorant ainsi l'efficacité globale du système de refroidissement du centre de données ; ■ remplacement des pompes hydrauliques pour réduire l'énergie nécessaire à la circulation de l'eau chaude et de l'eau glacée dans les systèmes centralisés de climatisation desservant à la fois les salles de baies et les espaces de bureaux. Au téléport de Caniçal, à Madère : ■ une maintenance préventive régulière des systèmes permet d'éviter la surconsommation d'électricité ; ■ le système d'éclairage a été remplacé par un système entièrement LED, moins énergivore ; ■ installation de nouveaux systèmes de climatisation plus performants dans les abris extérieurs pour réduire la consommation d'énergie ; ■ le téléport de Madère a reçu le 1er Prix de l'environnement en 2022, 2023 et 2024, récompensant les entreprises opérant dans la zone industrielle pour leurs performances environnementales remarquables ; ■ le système de gestion des infrastructures a été amélioré afin d'automatiser les opérations et améliorer la gestion des ressources telles que l'énergie et l'eau ; ■ des actions continues de sensibilisation et de formation du personnel sont menées afin d'encourager une utilisation rationnelle des ressources et le signalement des anomalies susceptibles d'avoir un impact sur la consommation. Aux téléports d'Iztapalapa et d'Hermosillo, au Mexique : ■ usage privilégié de la lumière naturelle, d'ampoules basse consommation et de détecteurs de mouvement pour piloter l'éclairage dans toutes les zones communes ; ■ modernisation des systèmes de climatisation ; ■ remplacement de la structure de toiture en verre du bâtiment principal par des panneaux d'isolation thermique pour améliorer l'efficacité énergétique. Au mois de juin 2024, le téléport d'Hermosillo a obtenu l'un des meilleurs classements du Programme Green Teleport de l'Association mondiale des téléports (WTA) pour la mise en œuvre de solutions écoénergétiques.	Aucun OPEX spécifique n'est associé aux sujets relatifs à l'efficacité énergétique.	Aucun CAPEX spécifique n'est prévu dans les budgets pour l'efficacité énergétique, mais les projets de renouvellement technologique, dont l'efficacité énergétique est l'un des avantages, sont budgétisés sur une base annuelle.

Les leviers de décarbonation relatifs aux satellites sont présentés ci-dessous.

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs	CAPEX significatifs
Levier : Prolongation de la durée de vie des satellites **Type :** Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement	La prolongation de la durée de vie des satellites, en abordant la question à la fois pendant la phase de conception et la phase d'exploitation, limite le besoin en ressources supplémentaires. Il s'agit donc de réduire au maximum l'impact en termes de GES de la fabrication et du lancement de nouveaux satellites. **Chaîne de valeur :** Amont et Activités de l'entreprise **Horizon temporel :** Long terme	Durée de vie opérationnelle moyenne d'un satellite GEO : +4,7 ans par rapport à sa durée de vie nominale en 2026. Les travaux visant à prolonger la durée de vie des satellites, notamment au sein des équipes opérationnelles, se poursuivent. De nouvelles améliorations sont attendues sur la période 2026-2030.	Pas de variation d'OPEX significatif associée aux travaux visant à prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites.	Aucun CAPEX n'est associé.
Levier : Amélioration de l'efficacité des satellites **Type :** Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement	L'amélioration de l'efficacité des satellites, mesurée sur la base du débit en Mbps rapporté à la taille du satellite, permet de réduire l'intensité carbone en limitant le nombre de satellites nécessaires pour soutenir une charge de communication donnée. Cette question est principalement abordée en phase de conception d'un satellite et dépend des améliorations technologiques apportées aux équipements de communication. **Chaîne de valeur :** Amont et Activités de l'entreprise **Horizon temporel :** Long terme	Débit moyen d'un satellite GEO : 29,6 Gbps en 2026, contre 7,5 Gbps en 2021. L'évolution prévue de la flotte sur la période 2026-2030 devrait permettre d'apporter de nouvelles améliorations sur ce levier.	Pas de variation d'OPEX significatif associée aux travaux visant à améliorer l'efficacité des satellites.	L'activité s'inscrit dans le cadre du budget global pour les achats de satellites et aucun CAPEX spécifique n'est associé à l'amélioration de l'efficacité.

Indicateur	Objectif	Performance
Émissions carbone – scopes 1, 2 et 3	Voir section 3.2.1.4 « Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci »	Voir section 3.2.1.4 « Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci »

3.2.1.3 IRO : ÉMISSIONS CARBONE DUES AUX TERMINAUX UTILISATEURS

Description : Les terminaux utilisateurs fournis par Eutelsat constituent une source importante d'émissions carbone dans la chaîne de valeur.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Clients

Politiques

Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques, le sujet étant traité de manière adéquate par le plan de décarbonation approuvé et les actions qui y sont associées, lesquels sont en phase avec la stratégie commerciale de la Société, comme décrit dans les sections ci-dessous.

Actions

Réaliser une modélisation de l'impact du cycle de vie des terminaux utilisateurs pour comprendre le potentiel des actions de réduction des émissions carbone

Les leviers de décarbonation relatifs aux terminaux utilisateurs sont présentés ci-dessous.

Type et levier de décarbonation	Description et actions clés	Progrès accomplis vis-à-vis de ce levier	OPEX significatifs	CAPEX significatifs
Levier : Modélisation des émissions carbone des terminaux utilisateurs **Type :** Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement	Réaliser une modélisation et les premières mesures des émissions carbone sur l'ensemble du cycle de vie des terminaux utilisateurs vendus par Eutelsat afin d'identifier les impacts environnementaux les plus significatifs.	Une première modélisation a été réalisée au cours de l'exercice 2024 pour caractériser l'impact environnemental des terminaux utilisateurs. Cette modélisation a permis d'identifier que l'impact le plus significatif provenait de la consommation d'énergie des terminaux sur l'ensemble de leur durée de vie. Cela a conduit à plusieurs actions visant à fournir des terminaux présentant une consommation électrique moyenne et de pointe plus faible. En outre, la capacité des terminaux à utiliser des sources d'alimentation électrique en courant continu (DC), facilitant l'utilisation d'électricité produite par des panneaux solaires, est désormais incluse dans les spécifications des nouveaux terminaux. À ce jour, les bénéfices de ces actions d'amélioration ne sont pas encore pris en compte dans la modélisation de l'empreinte carbone ; toutefois, cela est prévu pour les prochaines années.	Aucun OPEX significatif	Aucun CAPEX significatif

Indicateur	Objectif	Performance
Émissions carbone du scope 3 (tCO_2e), plus particulièrement les catégories suivantes : ■ 3.1 Biens et services achetés ■ 3.4 Transport et distribution amont ■ 3.9 Transport aval ■ 3.11 Utilisation des produits vendus ■ 3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Aucune cible spécifique n'a encore été définie, dans l'attente d'une meilleure compréhension des émissions carbone des terminaux. L'efficacité de l'action est suivie en évaluant la capacité à intégrer une évaluation des impacts des terminaux dans l'évaluation globale des émissions carbone.	Voir section 3.2.1.4 « Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci »

3.2.1.4 CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION À CELUI-CI

Eutelsat a défini des objectifs de réduction des émissions carbone pour les scopes 1, 2 et 3. Les cibles fixées par Eutelsat portent sur une réduction à court terme d'ici à 2030 par rapport à une année de référence fixée à 2021 qui, compte tenu du nombre de nouveaux satellites et de lancements au cours de cette année, a été retenue comme représentative d'une année type en matière d'émissions carbone liées au développement et à l'exploitation des infrastructures spatiales et terrestres d'Eutelsat. Il convient également de noter que l'année de référence est calculée en incluant l'activité de OneWeb, même si la fusion Eutelsat-OneWeb n'a été achevée qu'en septembre 2023.

Les objectifs ont été fixés en identifiant les catégories d'émissions les plus significatives d'Eutelsat, puis en analysant le potentiel des leviers de décarbonation envisageables. L'évolution attendue des nouveaux satellites, des lancements, des évolutions des infrastructures terrestres et des ventes de terminaux utilisateurs entre 2021 et 2030, qu'elle soit motivée par la demande des clients, les évolutions réglementaires ou les nouvelles technologies attendues, a été intégrée dans le modèle pour la définition des cibles. Ces objectifs ont été déterminés à l'aide de la méthodologie du protocole GES pour le calcul des émissions carbone, toutes les hypothèses ayant été examinées avec les principales parties prenantes internes. Ces dernières sont notamment les équipes chargées de l'exploitation des satellites et des infrastructures terrestres, des affaires juridiques et institutionnelles, et des relations avec les investisseurs. En externe, les clients et les fournisseurs ont également été consultés et sollicités pour vérifier et tester les hypothèses formulées dans le plan.

Aucun scénario climatique spécifique ni aucune orientation sectorielle appropriée en matière de décarbonation n'ont été utilisés dans le processus de définition des cibles ; s'agissant des orientations sectorielles, il n'en existe aucune pour le secteur d'activité d'Eutelsat. La cohérence entre le plan et la stratégie d'Eutelsat, y compris sa trajectoire de déploiement de la flotte au cours des prochaines années, a été confirmée lors de l'examen du plan avec la Direction générale et le Comité du Conseil d'administration.

Ces objectifs de réduction des émissions carbone ont été examinés et approuvés par la Direction et par le Conseil d'administration d'Eutelsat, et ont été validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi) en janvier 2025. La SBTi a confirmé que les objectifs des scopes 1 et 2 étaient conformes à la trajectoire de 1,5 °C de l'Accord de Paris.

Il convient de noter que ces objectifs et les performances décrites plus loin dans cette section ont été établis sur la base du périmètre du Groupe en 2021.

Scopes 1 et 2

S'agissant des scopes 1 et 2, une réduction absolue de 50 % des émissions de GES par l'approche fondée sur les marchés (*market-based*) est visée d'ici à 2030, en prenant 2021 comme année de référence et en couvrant 100 % des émissions des scopes 1 et 2. Cela permettrait d'obtenir une réduction absolue des émissions de GES des scopes 1 et 2 de 3 070 tCO_2e.

Lors de la définition de l'objectif, Eutelsat a pris en compte l'augmentation des émissions attendue du fait des infrastructures terrestres supplémentaires nécessaires pour soutenir le déploiement de la flotte. Ces émissions incompressibles ne compromettent pas l'atteinte des objectifs des scopes 1 et 2 grâce aux performances attendues des actions de décarbonation.

La majeure partie de cette réduction totale des émissions carbone, à savoir 96 %, devrait être accomplie grâce à des réductions dans le cadre du scope 2, les 4 % restants étant réalisés par des réductions du scope 1.

Année de référence	Émissions de GES de référence – Scopes 1 et 2 *(tCO_2e)*	Année cible	Émissions de GES cibles – Scopes 1 et 2 *(tCO_2e)*
2021	6 141	2030	3 070

Le chiffre d'émissions de 6 141 pour l'année de référence 2021 a été corrigé suite à une mise à jour de la méthodologie, notamment pour inclure le calcul de l'impact électrique à l'aide des facteurs d'émission du mix résiduel. Cela a fait passer les émissions de référence de 2021 de 5 929 à 6 141, soit une variation de +3,5 %, ce qui reste en dessous du seuil requis pour un retraitement de l'année de référence auprès du SBTi. Ce changement d'année de référence a également entraîné une modification de l'objectif 2030, passant de 2 965 à 3 070.

Scope 3

S'agissant du scope 3, un objectif de 52 % de réduction de l'intensité carbone a été fixé pour 2030 par rapport à l'année de référence 2021. L'intensité est définie comme le nombre de tCO_2e par Mbps de capacité de communication sur l'ensemble de la flotte de satellites d'Eutelsat, ce qui correspond à une réduction de 0,2 tCO_2e/Mbps.

Lors de l'établissement de cet objectif, Eutelsat a pris en compte les émissions supplémentaires attendues des futurs satellites et des lancements programmés avant 2030, qui sont considérées comme des émissions incompressibles. Si ces satellites généreront des émissions carbone, ils contribueront également à accroître la capacité totale de communication de la flotte. L'objectif d'intensité carbone du scope 3 est calculé selon les émissions par unité de capacité ; la croissance attendue de la flotte est donc intégrée dans l'objectif. Eutelsat s'attend à ce que les nouveaux satellites maintiennent une efficacité carbone par Mbps similaire, voire supérieure, grâce aux innovations technologiques. Cette approche garantit que, malgré l'expansion de la flotte, l'objectif d'intensité reste atteignable, sans divulguer les chiffres absolus des émissions.

L'objectif d'intensité carbone du scope 3 couvre les catégories requises par l'initiative Science Based Targets (SBTi), c'est-à-dire celles qui répondent aux critères de périmètre minimal et de matérialité définis par la SBTi. Certaines catégories sont incluses dans le périmètre complet de reporting du scope 3 d'Eutelsat, mais ne font pas partie du périmètre de l'objectif, conformément à la méthodologie de la SBTi. Elles incluent notamment :

- ressources louées en amont : location de capacités satellitaires et de locaux ;
- hébergement et restauration : lors des déplacements professionnels ;
- visiteurs : impact des visiteurs dans les locaux d'Eutelsat.

Ces catégories continuent de faire l'objet d'un suivi et d'une publication d'informations dans le cadre de l'inventaire complet des émissions du scope 3 du Groupe.

Le calcul de la capacité de la flotte de satellites est fondé sur la capacité totale commercialisée de la flotte de satellites détenue par Eutelsat au 30 juin de l'exercice concerné.

Année de référence	Émissions de GES de référence – Scope 3 *(tCO_2e)*	Intensité carbone de référence *($tCO_2e/MBps$)*	Année cible	Intensité carbone cible *($tCO_2e/MBps$)*
2021	396 624	0,38	2030	0,18

Progrès réalisés par rapport aux objectifs

Les performances réalisées au regard des objectifs de réduction des émissions carbone au 30 juin 2026, selon l'approche fondée sur le marché, sont présentées ci-après.

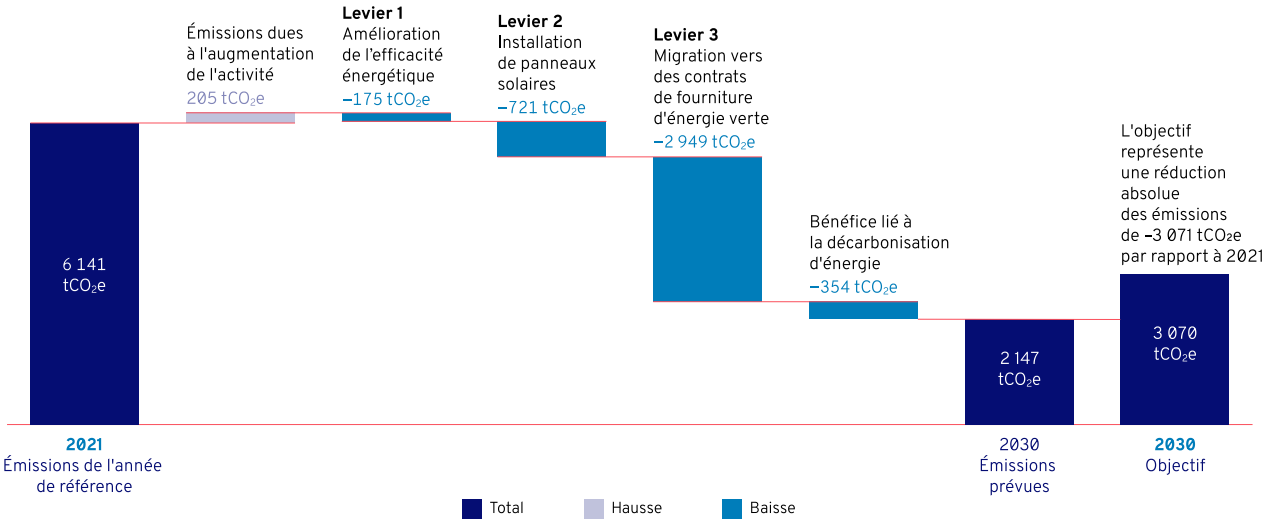
Scopes 1 et 2

Année intermédiaire	Émissions intermédiaires de GES cibles – Scopes 1 et 2 *(tCO_2e)*	Émissions réelles de GES – Scopes 1 et 2 *(tCO_2e)* (approche fondée sur le marché)
2026	4 606	2 166

L'objectif intermédiaire de réduction des émissions des scopes 1 et 2, fixé sur la base des émissions de 2026 par rapport à 2021, a été largement dépassé. Une réduction effective des émissions des scopes 1 et 2 de 3 975 tCO_2e a été réalisée, représentant une réduction de 65 % par rapport à 2021.

Le graphique en cascade ci-dessous présente le plan d'atteinte de l'objectif fixé pour 2030. La projection actuelle pour 2030 s'établit à 2 147 tCO_2e, un résultat qui dépasse l'objectif de 3 070 tCO_2e. Ce graphique montre également que la principale contribution à cette performance provient du passage à des contrats d'énergie verte pour les sites de l'entreprise situés à Turin et à Cagliari, en Italie.

Schéma 6 – Analyse en cascade des progrès réalisés dans la réduction des émissions des scopes 1 et 2



Scope 3

Année intermédiaire	Objectif intermédiaire d'intensité carbone *($tCO_2e/Mbps$)*	Intensité carbone réelle *($tCO_2e/Mbps$)*
2026	0,28	0,03

La contribution spécifique de chacun des leviers de décarbonation identifiés pour le scope 3, à savoir la prolongation de la durée de vie des satellites et l'amélioration de leur efficacité, n'a pas été évaluée. Cette analyse sera réalisée au cours de l'exercice 2027.

3.2.1.5 CONSOMMATION ET MIX ÉNERGÉTIQUES

Cette section décrit les sources d'énergie utilisées par Eutelsat, ainsi que la consommation et le mix énergétiques pour l'exercice en cours. Il convient de noter qu'Eutelsat n'exerce pas ses activités dans un secteur à fort impact climatique ; par conséquent, ces éléments ne sont pas inclus dans le rapport.

Source d'énergie	Description	Hypothèses clés et commentaires
Consommation totale d'énergie d'origine fossile	Principalement de l'électricité achetée auprès de fournisseurs d'énergie opérant dans les différentes zones géographiques où sont situés les sites d'Eutelsat, lorsque les sources d'énergie sont identifiées comme étant d'origine fossile. Cette catégorie comprend également le diesel et l'essence consommés directement par Eutelsat pour les groupes électrogènes des sites ou les véhicules.	La consommation est mesurée par les équipes responsables de la gestion des sites. Pour les sites certifiés ISO 14001, les données de consommation d'électricité sont vérifiées chaque année par un auditeur externe. Pour les sites d'Eutelsat non certifiés ISO 14001, aucune vérification externe de la consommation n'est réalisée. *Principales sources de données : Activités d'Eutelsat* Au 30 juin 2026, les sites suivants d'Eutelsat sont certifiés ISO 14001 : ■ téléport de Caniçal – Madère, Portugal (certifié depuis octobre 2017) ; ■ téléport de Cagliari – Italie (certifié depuis septembre 2021) ; ■ téléport de Turin – Italie (certifié depuis juillet 2022).
Consommation provenant de sources nucléaires	Elle est estimée comme correspondant à la quantité d'énergie provenant de sources nucléaires. Cette estimation est réalisée en s'appuyant sur le mix carbone des pays dans lesquels Eutelsat consomme de l'énergie, sur la base des données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).	
Consommation de combustibles issus de sources renouvelables, y compris la biomasse	Eutelsat ne consomme aucun combustible issu de sources renouvelables, y compris la biomasse.	
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	Énergie achetée dans le cadre de contrats d'énergie dégroupés auprès de fournisseurs d'énergie opérant dans les différentes zones géographiques où sont situés les sites d'Eutelsat.	
Consommation d'énergie renouvelable autoproduite non issue de combustibles	Énergie électrique produite par des installations de panneaux solaires détenues et exploitées directement par Eutelsat sur ses sites. Dans tous les cas, l'électricité produite est entièrement consommée sur site.	

Les chiffres de consommation présentés pour les différentes catégories dans le tableau ci-dessous couvrent la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 (année N).

Consommation d'énergie et mix énergétique	2026	2025
Consommation totale d'énergie d'origine fossile *(MWh)*	4 626	4 776
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	*17,3 %*	*17,5 %*
Consommation d'origine nucléaire *(MWh)*	11 219	7 991
Part de la consommation d'origine nucléaire dans la consommation totale d'énergie (%)	*42,0 %*	*29,3 %*
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) *(MWh)*	–	–
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables *(MWh)*	9 224	12 978
Consommation d'énergie renouvelable autoproduite non issue de combustibles *(MWh)*	1 637	1 508
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE *(MWH)*	**10 861**	**14 486**
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	*40,7 %*	*53,2 %*
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE *(MWH)*	**26 706**	**27 252**
Production d'énergie renouvelable *(MWh)*	1 805	1 586

3.2.1.6 ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES SCOPES 1, 2, 3 ET ÉMISSIONS TOTALES DE GES

Le Groupe évalue les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 selon la méthodologie du Protocole GES. Pour le calcul du scope 3, environ 34 % des données – exprimées en pourcentage des émissions totales du scope 3 – peuvent être considérées comme des données primaires obtenues directement auprès des organisations fournisseurs.

L'usage de la méthode GES implique que l'impact total dû aux satellites et aux infrastructures terrestres au cours de leur durée de vie est pris en compte dans l'année d'acquisition. Dans la mesure où ces éléments, ainsi que les lancements de satellites, représentent les principaux postes de l'empreinte carbone d'Eutelsat, l'empreinte carbone globale connaîtra des variations significatives d'une année sur l'autre selon le nombre de satellites lancés. Cela rend les comparaisons de l'empreinte carbone globale d'une année sur l'autre moins pertinentes, notamment pour le scope 3.

Toutes les catégories pertinentes de GES du scope 3 sont incluses dans le rapport, à l'exception des catégories suivantes, considérées comme non matérielles par Eutelsat :

- traitement des produits vendus : omis, les activités d'Eutelsat n'étant pas liées à cette catégorie ;
- actifs loués en amont : omis, l'impact lié à l'occupation des bâtiments étant déjà inclus dans les informations publiées au titre des scopes 1 et 2, par exemple la consommation d'électricité ;
- actifs loués en aval : omis, Eutelsat ne possédant aucun actif loué ;
- franchises : omises, les activités d'Eutelsat n'étant pas liées à cette catégorie ;
- investissements : omis, les activités d'Eutelsat n'étant pas liées à cette catégorie.

Une vue d'ensemble des principales catégories de reporting carbone incluses, ainsi que des principales hypothèses retenues, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de GES	Description	Hypothèses clés et commentaires
Scope 1	Impact lié aux combustibles utilisés directement sur les sites d'Eutelsat, couvrant les catégories combustion stationnaire, combustion mobile et fuites de fluides frigorigènes. Cela couvre l'utilisation de diesel pour les groupes électrogènes des sites, les fuites de fluides frigorigènes des systèmes de climatisation et la consommation de carburant des véhicules loués par la Société.	Les calculs d'impact sont fondés sur les volumes de combustibles consommés et les quantités de fluides frigorigènes perdues par fuite au cours de la période. *Principales sources de données : Activités d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*
Scope 2 – Approche fondée sur la localisation (*location-based*)	Principalement la consommation électrique externe des sites détenus ou sous le contrôle opérationnel d'Eutelsat. Il s'agit notamment des téléports et des bureaux principaux.	Le calcul s'appuie sur la consommation réelle d'électricité provenant de toutes les sources externes, qu'elles soient renouvelables ou non. Les émissions sont calculées sur la base d'un facteur d'émission approprié pour le scope 2 correspondant à l'énergie de la zone géographique concernée. *Principales sources de données : Activités d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*

Catégorie de GES	Description	Hypothèses clés et commentaires
Scope 2 – Approche fondée sur le marché (*market-based*)	Principalement la consommation électrique externe des sites détenus ou sous le contrôle opérationnel d'Eutelsat. Il s'agit notamment des téléports et des bureaux principaux.	Le calcul est fondé sur la consommation réelle d'électricité provenant de toutes les sources externes ; toutefois, un facteur d'émission égal à 0 est attribué à l'énergie provenant de sources d'énergie verte. Pour Eutelsat, l'énergie verte est fournie au Royaume-Uni et en Italie et repose sur une certification du fournisseur concernant la source de l'énergie. S'agissant des autres sources d'énergie non renouvelables, un facteur d'émission fondé sur le mix résiduel est utilisé lorsque cela est possible. *Principales sources de données : Activités d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : AIB*
Scope 3 – Achat de biens et services	Tous les biens et services achetés dans le cadre des activités d'Eutelsat. Comprend les services de lancement ainsi que l'achat de services au sol, tels que les services de location de sites SNP.	Il est estimé qu'environ 95 % de l'ensemble des biens et services achetés sont couverts par le reporting d'Eutelsat, sur la base d'une évaluation monétaire. Les données relatives à l'impact des émissions n'étant pas disponibles pour l'ensemble des prestataires de services de lancement, l'impact des services de lancement est estimé à partir des émissions d'un lancement tel que celui d'Ariane 6, sur la base de données publiquement disponibles. À mesure que des données seront disponibles pour d'autres systèmes de lancement, il pourra également être possible de fonder les facteurs d'émission sur le véhicule de lancement effectivement utilisé. Il est supposé que tous les satellites GEO sont lancés dans le cadre d'un lancement à double charges utiles et qu'un lot de satellites LEO appartenant à une même constellation peut être lancé lors d'une seule et même mission. L'impact des services d'infrastructures terrestres louées est fondé sur la consommation d'électricité des installations au sol, en utilisant les facteurs d'émission appropriés correspondant au mix énergétique du pays concerné. *Principales sources de données : Eutelsat Finance* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME et données sectorielles spécifiques (par exemple, les lancements de satellites)*
Scope 3 – 3.2 Biens d'équipement	Ressources détenues par la Société, notamment tous les nouveaux satellites GEO et LEO, ainsi que le segment sol associé.	Les émissions carbone sur la durée de vie de toutes les ressources sont comptabilisées lors de l'année de leur acquisition. S'agissant des satellites et antennes, l'impact est comptabilisé l'année de la mise en service opérationnelle du satellite. Les facteurs d'émission applicables aux satellites et aux systèmes terrestres sont établis à partir d'études ou de références sectorielles, telles que celles de l'ESA, utilisées comme référence carbone pour les satellites GEO. *Principales sources de données : Ingénierie et Opérations d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME et données sectorielles spécifiques (par exemple, les satellites)*
Scope 3 – 3.3 Activités liées aux carburants et à la consommation d'énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2)	Émissions en amont liées aux carburants et à l'électricité consommés sur les sites placés sous le contrôle opérationnel d'Eutelsat.	Utilisation des facteurs d'émission énergétiques au niveau national. En l'absence de ventilation des facteurs d'émission énergétiques entre les scopes 1 ou 2 et le scope 3, il est convenu d'attribuer de manière générique 9 % de l'impact au scope 3. *Principales sources de données : Activités d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*
Scope 3 – 3.4 Transport et distribution en amont	Il s'agit principalement de l'impact du transport des terminaux utilisateurs achetés et vendus par Eutelsat à ses clients, par l'intermédiaire de partenaires de distribution. Le transport en amont est défini comme l'ensemble des transports entre le site de construction et la livraison au client d'Eutelsat, y compris le transit par les entrepôts d'Eutelsat.	L'impact est calculé sur la base du nombre de terminaux vendus au cours d'une année, multiplié par un facteur d'émission lié au transport. Le facteur d'émission a été calculé par unité en analysant les transports effectivement réalisés sur une année de référence complète, choisie comme étant 2022. *Principales sources de données : Opérations commerciales d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*

Catégorie de GES	Description	Hypothèses clés et commentaires
Scope 3 – 3.5 Déchets générés dans le cadre des activités	Concerne principalement les déchets générés et éliminés par l'intermédiaire des sites d'Eutelsat.	L'impact est calculé sur la base du poids des déchets, par catégorie, éliminés par le site concerné au cours de la période de reporting. *Principales sources de données : Activités d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*
Scope 3 – 3.6 Déplacements professionnels	Déplacements professionnels par avion, par train et par route, effectués par les salariés d'Eutelsat, repas et hébergement compris.	Pour le transport, les kilomètres parcourus servent de base de calcul des émissions, tandis que pour les repas et l'hébergement, le calcul est fondé sur les dépenses. *Principales sources de données : Eutelsat Finance* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*
Scope 3 – 3.7 Trajets domicile-travail	L'impact des déplacements de tous les salariés d'Eutelsat vers leur lieu de travail.	Cet impact est basé sur le nombre total de salariés, titulaires, à temps partiel et apprentis, avec une estimation du nombre annuel de jours de travail, en utilisant un facteur d'émissions standard pour les trajets domicile-travail des salariés de bureau fourni par l'INSEE. *Principales sources de données : Eutelsat HR* *Principale source des facteurs d'émission : INSEE*
Scope 3 – 3.8 Actifs loués en amont	Il s'agit principalement de l'impact lié à la capacité louée et commercialisée par Eutelsat sur des satellites géostationnaires de tiers, ainsi qu'aux bâtiments et espaces d'entrepôt loués. L'impact associé à la capacité et aux bâtiments loués est considéré comme nul, dans la mesure où l'impact opérationnel provient essentiellement de la consommation d'électricité, laquelle est déjà comptabilisée dans les scopes 2 et 3.	L'impact de la capacité louée est calculé en utilisant les mêmes facteurs d'émission que pour les satellites géostationnaires de la flotte de satellites d'Eutelsat. L'impact est calculé chaque année sur la base du pourcentage du nombre total de répéteurs de satellites loués par Eutelsat à la fin de la période de reporting. *Principales sources de données : Gestion de la flotte d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : Impact spécifique au secteur / répéteur.*
Scope 3 – 3.9 Transport en aval	L'impact du transport des produits vendus par Eutelsat, généralement des terminaux clients, depuis le client d'Eutelsat, le partenaire de distribution, jusqu'à l'utilisateur final.	Dans la mesure où Eutelsat n'a qu'une visibilité très limitée sur cet aspect, une hypothèse d'impact est proposée par unité transportée. On suppose que cela représente environ 50 % de l'impact du transport en amont pour le même terminal. Le calcul de cette catégorie a été corrigé en vue du reporting de l'exercice 2025. Auparavant, le transport en aval était calculé comme l'impact du transport, pour l'unité, de l'entrepôt d'Eutelsat au client d'Eutelsat. *Principales sources de données : Opérations commerciales d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*
Scope 3 – 3.11 Utilisation des produits vendus	L'impact au cours de leur durée de vie de l'utilisation des produits vendus par Eutelsat, principalement les terminaux clients.	L'impact au cours de leur durée de vie provient principalement de la consommation électrique du terminal client, entièrement comptabilisée lors de l'année de vente du terminal. Dans la mesure où Eutelsat a peu de visibilité ou de contrôle sur la répartition géographique, un facteur d'émission mondial pour la consommation électrique est utilisé pour calculer l'impact. *Principales sources de données : Opérations commerciales d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*
Scope 3 – 3.12 Traitement de fin de vie des produits vendus	L'impact de fin de vie et l'impact de l'élimination des produits vendus par Eutelsat, principalement les terminaux clients.	L'impact de fin de vie de l'unité est comptabilisé lors de l'année de vente du terminal. Pour l'instant, on suppose que tous les terminaux sont éliminés, et non recyclés, à la fin de leur vie. *Principales sources de données : Opérations commerciales d'Eutelsat* *Principale source des facteurs d'émission : ADEME*

Il convient de noter que, dans la mesure où Eutelsat n'utilise pas de biomasse comme source d'énergie ni dans le cadre de ses activités, aucune émission biogénique issue de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse n'est prise en compte. En outre, Eutelsat ne mène aucun projet de suppression ou de réduction des GES financé par des crédits carbone, et ne pratique pas non plus de taxe carbone en interne.

Les émissions présentées dans le tableau ci-dessous couvrent la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 (année N). Au cours de cette deuxième année de reporting au titre de la directive CSRD, les données de la période de reporting précédente sont publiées pour la première fois, permettant ainsi une comparaison d'une année sur l'autre.

			Rétrospective	
Année de référence		**2026**	**2025**	**2026 vs. 2025** *(%)*
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1				
Émissions brutes de GES du scope 1 *(tCO_2e)*		287	627	-54,2 %
Part du scope 1				
Émissions de GES relevant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission *(%)*		–	–	– %
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2				
Émissions brutes de GES du scope 2 selon l'approche fondée sur la localisation *(tCO_2e)*		4 424	4 864	-9,0 %
Émissions brutes de GES du scope 2 selon l'approche fondée sur le marché *(tCO_2e)*		1 879	2 511	-25,2 %
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3				
Total des émissions brutes indirectes de GES (scope 3) *(tCO_2e)*		54 928	144 511	-62,0 %
1	Achat de biens et services	24 368	40 415	-39,7 %
2	Biens d'équipement	2 891	81 308	-96,4 %
3	Activités liées au combustible et à l'énergie (non prises en compte dans le scope 1 ou 2)	759	749	+1,3 %
4	Transport et distribution en amont	2 639	1 692	+56,0 %
5	Déchets produits lors des opérations	18	85	-78,8 %
6	Déplacements professionnels	2 870	3 576	-19,7 %
7	Trajets domicile-travail	1 179	1 147	+2,8 %
8	Ressources louées en amont	1 392	1 392	– %
9	Transport en aval	683	438	+55,9 %
10	Traitement des produits vendus	–	–	N/A
11	Utilisation des produits vendus	17 370	13 153	+32,1 %
12	Traitement de fin de vie des produits vendus	759	556	+36,5 %
13	Ressources louées en aval	–	–	N/A
14	Franchises	–	–	N/A
15	Investissements	–	–	N/A
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GES				
Émissions totales de GES (approche fondée sur la localisation) *(tCO_2e)*		59 639	150 002	-60,2 %
Émissions totales de GES (approche fondée sur le marché) *(tCO_2e)*		57 094	147 649	-61,3 %

Intensité des émissions de GES rapportée au chiffre d'affaires net	**2026**	**2025**	**2026 vs. 2025 (%)**
Émissions totales de GES (approche fondée sur la localisation) par chiffre d'affaires net *($tCO_2e/M€$)*	48,3	119,9	-59,7 %
Émissions totales de GES (approche fondée sur le marché) par chiffre d'affaires net *($tCO_2e/M€$)*	46,2	118,0	-60,8 %

Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des émissions de GES *(M€)*	1 235,9
Chiffre d'affaires net (autres)	–
Chiffre d'affaires net total (états financiers) *(M€)*	1 235,9

3.2.1.7 POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Les activités spatiales, en particulier pendant la phase de lancement et lors de la rentrée atmosphérique des objets, sont susceptibles de provoquer une pollution de la haute atmosphère. Cette question est considérée comme relevant du changement climatique, dans la mesure où cette pollution peut contribuer à l'augmentation des températures sur Terre. Les lancements potentiels et la rentrée atmosphérique des objets peuvent également avoir d'autres impacts, tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Politiques

Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques traitant de cette question, celle-ci étant encore à un stade précoce de développement.

IRO : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DUE À LA RENTRÉE DE SATELLITES, DE DÉBRIS ET D'ÉLÉMENTS DE LANCEURS DANS L'ATMOSPHÈRE

Description : La pollution atmosphérique causée par la combustion lors de la rentrée atmosphérique d'objets, tels que les satellites LEO, les débris spatiaux et les lanceurs, peut avoir un impact environnemental négatif en affectant la durabilité à long terme de l'environnement spatial.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Opérations et de l'Ingénierie
- Agences spatiales

Actions

Participation à des études et groupes de travail sectoriels

À ce stade, la question de la pollution atmosphérique en est encore aux premières phases de compréhension, et plusieurs études sont en cours. En tant qu'utilisateur responsable de l'espace, Eutelsat s'engage à contribuer à ces travaux chaque fois que cela est possible, en participant aux études pertinentes et en soutenant le développement des connaissances du secteur sur cette question, ses impacts et les mesures potentielles d'atténuation.

En tant que membre de la Global Satellite Operators Association (GSOA), Eutelsat a participé cette année aux discussions du secteur portant sur les implications environnementales de la rentrée atmosphérique des satellites. Dans ce contexte, la GSOA a commandé l'étude intitulée « Space Sustainability: Impact of Space Activities on the Earth Atmosphere », menée par l'Université de Southampton et présentée à ses membres.

Ces travaux comprennent :

- la modélisation informatique des émissions générées lors de la désorbitation des satellites ;
- l'évaluation de l'empreinte atmosphérique des satellites lors de leur rentrée atmosphérique ;
- la modélisation de l'atmosphère et du climat afin d'évaluer les effets cumulés potentiels ;
- des approches de « Design-for-Demise » visant à réduire la persistance des matériaux dans l'atmosphère ;
- le développement de pratiques normalisées de reporting environnemental ;
- le soutien au renforcement de la surveillance de l'atmosphère ;
- Eutelsat suit les avancées scientifiques dans ce domaine afin d'améliorer la transparence et les connaissances relatives aux effets environnementaux de la rentrée atmosphérique des satellites.

Indicateur	Objectif	Performance
Le sujet n'étant pas encore considéré comme suffisamment mature, Eutelsat ne dispose pas d'indicateurs spécifiques pour le traiter. Toutefois, de tels éléments seront mis en place à mesure que davantage d'informations deviendront disponibles à court et moyen terme.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est suivie en évaluant la présence et la participation d'Eutelsat aux études et activités pertinentes visant à faire progresser la compréhension de ce sujet.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

IRO : POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DUE AU LANCEMENT DE SATELLITES

Description : Les lancements de satellites peuvent créer une pollution atmosphérique notamment dans la haute atmosphère, susceptible d'avoir un impact environnemental négatif en modifiant la composition de la haute atmosphère et en compromettant la durabilité à long terme des activités spatiales.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)

Action

La prolongation de la durée de vie des satellites réduit la fréquence de leur remplacement ainsi que l'impact atmosphérique lié aux lancements

Pour une description détaillée de cette action, y compris les indicateurs, les objectifs et les performances associés, voir la section 3.2.1.2 et la description du levier de décarbonation « Prolongation de la durée de vie des satellites ».

3.2.1.8 IRO : ATTENTES DES PARTIES PRENANTES ET RISQUE RÉPUTATIONNEL DES ACTIVITÉS D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Description : La perception par les parties prenantes des effets environnementaux potentiellement négatifs des activités spatiales peut affecter la réputation d'Eutelsat et entraîner des coûts financiers et des difficultés d'accès au financement.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes RSE et Relations Investisseurs
- Actionnaires
- Agences de notation
- Prêteurs

Politiques

Aucune politique spécifique n'a été mise en place pour répondre aux attentes des parties prenantes et au risque de réputation lié aux actions d'atténuation du changement climatique, ces enjeux étant pris en compte au travers de la mise en œuvre du plan de décarbonation décrit dans le présent document et de la publication annuelle des performances en matière de durabilité dans la déclaration de durabilité.

Actions

Conformité avec les exigences de la directive CSRD en matière d'informations relatives au changement climatique

Eutelsat veille au respect des exigences de la CSRD en matière d'informations relatives au changement climatique dans le cadre de sa déclaration de durabilité annuelle. Cela comprend un examen structuré des politiques, des actions, des indicateurs et des objectifs existants relatifs à chaque impact, risque et opportunité (IRO) identifié, afin d'intégrer les éventuelles évolutions et de garantir la conformité avec les exigences de publication applicables des normes ESRS.

La déclaration de durabilité fait l'objet d'une mission d'assurance externe afin d'en garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la conformité réglementaire. Les commissaires aux comptes, désignés par le Conseil d'administration le 10 octobre 2024, sont chargés de réaliser cette mission d'assurance.

Cette action est mise en œuvre chaque année dans le cadre du cycle de reporting. Elle contribue à un reporting climatique transparent, fiable et conforme à la CSRD, afin de répondre aux attentes des parties prenantes. Aucun CAPEX ni OPEX supplémentaire significatif n'a été alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Conformité avec les exigences applicables de la directive CSRD en matière d'informations relatives au changement climatique.	Assurer la conformité avec les exigences de publication applicables de la directive CSRD.	La déclaration de durabilité de l'exercice 2025 est pleinement conforme, sans réserve.

Mise en œuvre du plan de décarbonation

Le plan de décarbonation mis en œuvre par Eutelsat, tel que décrit à la section 3.2.1.1, constitue un outil essentiel pour répondre aux préoccupations des parties prenantes en matière d'actions de lutte contre le changement climatique.

Cette action s'applique à l'ensemble des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur, conformément au périmètre du plan de décarbonation décrit à la section 3.2.1.1. Elle est mise en œuvre selon les horizons à court, moyen et long terme définis dans le plan de décarbonation climatique et contribue à l'atteinte des objectifs climatiques d'Eutelsat. La mise en œuvre de ce plan s'inscrit dans le cadre des activités courantes du Groupe et ne nécessite pas de CAPEX ni d'OPEX supplémentaire significatif dédié, au-delà de ceux décrits dans les sections pertinentes du présent rapport.

Indicateur	Objectif	Performance
Émissions carbone – scopes 1, 2 et 3	Voir section 3.2.1.4 « Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci »	Voir section 3.2.1.4 « Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci »

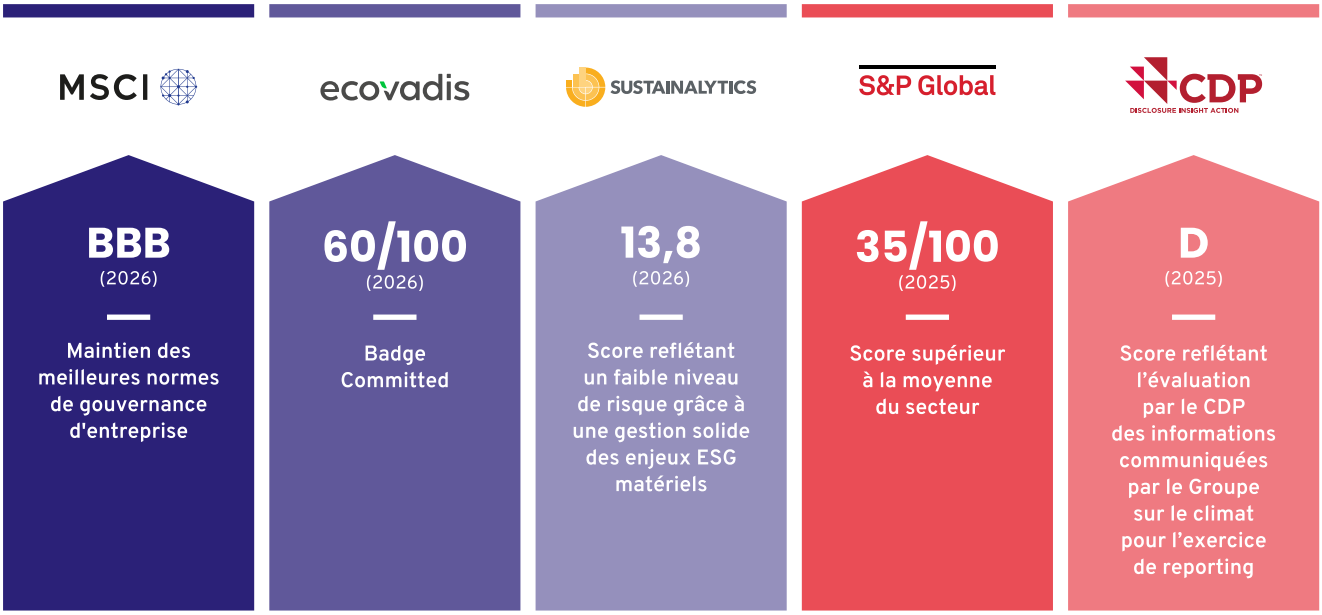
Évaluation par des agences de notation externes

Participation à des évaluations réalisées par des agences de notation externes afin de mesurer et de démontrer aux parties prenantes les performances d'Eutelsat en matière de durabilité, y compris celles relatives à l'atténuation du changement climatique.

Cette action s'applique aux principales agences de notation ESG évaluant Eutelsat et est réalisée de manière continue dans le cadre des cycles d'évaluation annuels de chacune de ces agences. Elle contribue au suivi continu de la performance d'Eutelsat en matière de durabilité ainsi qu'à la prise en compte des attentes des parties prenantes. Aucun CAPEX ni OPEX supplémentaire significatif n'a été spécifiquement alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Mesure de la performance au moyen des évaluations réalisées par des agences de notation externes.	Aucun objectif formel n'est défini pour les notations attribuées par les différentes agences. L'importance accordée aux notations varie selon les parties prenantes ; Eutelsat s'attache donc à maintenir l'ensemble de ses notations sans fixer d'objectif spécifique pour une ou plusieurs agences. L'efficacité de l'action est suivie en évaluant l'évolution des notations attribuées par les agences de notation.	Les dernières notations obtenues auprès de chacune des agences de notation utilisées par Eutelsat sont présentées ci-dessous.

Schéma 7 – Graphique des performances des agences de notation



3.2.1.9 IRO : RÉGLEMENTATION ACCRUE DES ACTIVITÉS SPATIALES

Description : Le regard négatif porté par le public sur l'intensification des activités spatiales et la perception d'augmentation des émissions qui lui est associée pourraient conduire à une intensification de la législation visant à renforcer la réglementation de l'activité.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Principaux régulateurs sectoriels

Cet IRO est étroitement lié à l'IRO relatif au coût de la réglementation applicable à la gestion des débris spatiaux, au titre duquel Eutelsat est déjà activement engagé dans les démarches de conformité réglementaire et la collaboration avec les parties prenantes (voir section 3.2.2.9 pour de plus amples informations). Toutefois, dans la mesure où le renforcement de la réglementation est, dans ce cas, considéré comme résultant des impacts climatiques réels et potentiels, cet IRO est considéré comme un risque de transition lié au changement climatique et est inclus dans la catégorie « changement climatique » du reporting.

Politiques

Aucune politique spécifique n'a été mise en place pour gérer le renforcement de la réglementation des activités spatiales, Eutelsat étant tenu de se conformer pleinement à l'ensemble des réglementations spatiales qui lui sont applicables. Les actions mises en œuvre pour traiter cet IRO décrivent l'implication d'Eutelsat auprès des organismes œuvrant à la gestion et à l'évolution du cadre réglementaire. La nature des interactions requises dépend des organismes concernés, de la zone géographique et de la réglementation applicable ; elle ne fait donc pas l'objet d'une approche globale formalisée au travers d'une politique.

Actions

Aucun indicateur spécifique ni aucun objectif quantitatif ne font actuellement l'objet d'un suivi, les principales actions portant sur l'engagement d'Eutelsat auprès des autorités réglementaires et sa participation aux processus d'élaboration des nouvelles réglementations. L'efficacité des actions est suivie en veillant à ce qu'Eutelsat soit présent et activement impliqué dans les principales évolutions réglementaires en cours ou prévues dans le secteur spatial.

Contribution aux évolutions réglementaires pour garantir la conformité et préserver l'autorisation d'exploitation d'Eutelsat

Eutelsat assure une veille réglementaire aux niveaux national et européen, et participe aux processus de consultation pertinents afin d'anticiper et de s'adapter à l'évolution des exigences. Ces actions visent à maintenir la conformité et à préserver l'autorisation d'exploitation du Groupe dans un environnement spatial de plus en plus réglementé.

Plus précisément, la durabilité des activités spatiales tend à s'imposer comme une exigence croissante des réglementations nationales encadrant les licences de télécommunications, dont le respect conditionne l'accès aux marchés concernés. En conséquence, la participation aux consultations publiques relatives aux évolutions des réglementations nationales en matière de télécommunications revêt une importance croissante.

Cette action s'applique aux évolutions réglementaires affectant les activités satellitaires d'Eutelsat dans l'ensemble des juridictions où le Groupe exerce ses activités et est mise en œuvre de manière continue. Elle contribue au maintien de la conformité réglementaire et à la préservation des licences nécessaires à l'exploitation des services satellitaires du Groupe. Aucun CAPEX ni OPEX supplémentaire significatif n'a été spécifiquement alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Maintien des autorisations d'exploitation	L'objectif est de maintenir l'ensemble des autorisations d'exploitation nécessaires aux activités d'Eutelsat.	L'ensemble des autorisations d'exploitation nécessaires a été maintenu au cours de l'exercice 2026.

Contribution au développement d'une méthodologie européenne visant à déterminer l'empreinte environnementale de la filière spatiale (PEFCR4Space)

Eutelsat est un participant clé de l'initiative de la Commission européenne destinée à développer des règles de catégorie d'empreinte environnementale des produits (PEFCR) adaptées à la filière spatiale. Cet effort vise à mettre au point une méthodologie harmonisée pour évaluer et étayer l'impact sur l'environnement des produits et activités liés à l'espace tout au long de la chaîne de valeur.

Actuellement, la filière spatiale manque de règles et de systèmes de référence communs en matière d'évaluation environnementale fondée sur le cycle de vie. L'élaboration de règles PEFCR dédiées au secteur spatial et fondées sur les méthodes d'empreinte environnementale des produits (*Product Environmental Footprint* – PEF) et d'empreinte environnementale des organisations (*Organisation Environmental Footprint* – OEF), conformément à la recommandation (UE) 2021/2279 de la Commission, vise à combler cette lacune.

Elle fournira un cadre robuste, transparent et comparable pour l'évaluation de la performance environnementale, contribuant à renforcer la durabilité, la compétitivité et la résilience de l'ensemble du secteur. Eutelsat apporte son expertise à ce groupe de travail aux côtés d'autres acteurs européens de premier plan du secteur spatial. Le projet se déroule de septembre 2024 à mars 2027 et toutes les informations sont publiées sur le site Internet de la Commission européenne : https://defence-industry-space.ec.europa.eu/product-environmental-footprint-category-rules-pefcr-space-sector_en.

Cette action concerne la participation d'Eutelsat au groupe de travail PEFCR4Space et se poursuivra jusqu'à l'achèvement du projet en 2027. Elle contribue au développement d'une méthodologie harmonisée d'évaluation environnementale pour le secteur spatial européen. Aucun CAPEX ni OPEX supplémentaire significatif n'a été spécifiquement alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur n'est défini, dans la mesure où il n'est pas possible de mesurer l'impact de la contribution d'Eutelsat à l'élaboration de cette méthodologie.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est évaluée au regard de la contribution d'Eutelsat à l'avancement de l'élaboration de la méthodologie PEFCR.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

Participation proactive aux travaux relatifs à la loi spatiale européenne (*EU Space Act*)

En juin 2025, la Commission européenne a publié sa proposition de Loi spatiale européenne, qui vise à stimuler la filière spatiale de la région tout en garantissant la sûreté, la sécurité et la durabilité à long terme des activités spatiales. Cette loi propose un cadre réglementaire européen unifié couvrant l'ensemble du cycle de vie des missions spatiales, notamment l'octroi de licences de lancement, l'exploitation des satellites, la prévention des collisions, la cybersécurité et l'évaluation de l'empreinte environnementale.

Les principales obligations prévues par le règlement proposé sont notamment les suivantes : plans obligatoires de réduction des débris spatiaux, manœuvrabilité minimale des satellites, mise en œuvre de systèmes de sécurité de vol, souscription de services STM et intégration d'interfaces d'intervention en orbite. Les opérateurs devront également quantifier et signaler l'impact sur l'environnement du cycle de vie de leur mission et se conformer aux nouveaux protocoles de coordination du trafic orbital.

Eutelsat s'est engagé activement dans ce processus dès son lancement. Le Groupe a pris part à la consultation publique sur la Loi spatiale européenne en soumettant une contribution officielle, désormais accessible au public. Le Groupe continue de suivre les prochaines étapes du processus législatif, notamment les futures discussions et les débats relatifs au projet de texte révisé, et demeure activement impliqué dans les groupes de travail et les associations professionnelles qui contribuent à l'élaboration de cette réglementation. Cette démarche proactive permet à Eutelsat d'anticiper les implications techniques, opérationnelles et financières qui en découlent.

Cette action concerne le développement du projet d'EU Space Act et des initiatives réglementaires associées susceptibles d'affecter les activités d'Eutelsat. Elle se poursuivra tout au long du processus législatif et contribue à la préparation d'Eutelsat aux futures exigences réglementaires. Aucune CAPEX ni OPEX supplémentaire significative n'a été spécifiquement allouée à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur n'est défini, dans la mesure où il n'est pas possible de mesurer l'impact de la contribution d'Eutelsat à l'élaboration de la Loi spatiale européenne.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est suivie au regard de l'avancement de la Loi spatiale européenne.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.2.2 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette section traite de tous les sous-thèmes de la norme ESRS E5 « Utilisation des ressources et économie circulaire ». L'analyse de double matérialité (DMA) a permis d'identifier six IRO (impacts, risques et opportunités) matériels en rapport avec ce thème. Ces IRO, qui concernent à la fois nos activités et notre chaîne de valeur amont et aval, s'inscrivent dans des horizons de court, moyen et long terme.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Fin de vie des terminaux clients vendus par Eutelsat	Impact négatif réel	Aval	Moyen terme (2 à 5 ans)
Impact au cours du cycle de vie des terminaux clients	Impact négatif réel	Aval	Long terme (>5 ans)
Déchets générés par les équipements en fin de vie	Impact négatif réel	Activités de l'entreprise	Long terme (>5 ans)
Matériaux utilisés dans la construction de satellites et d'équipements	Impact négatif réel	Amont	Long terme (>5 ans)
Utilisation de services en orbite pour prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites	Opportunité	Activités de l'entreprise	Moyen terme (2 à 5 ans)
Dépendances à l'égard des éléments critiques utilisés pour la construction des satellites	Risque	Amont	Moyen terme (2 à 5 ans)

À ce jour, Eutelsat ne dispose d'aucune politique, d'aucune action, d'aucun indicateur ni d'aucun objectif en lien avec la question des flux entrants de ressources. Dans la mesure où Eutelsat n'est pas une entreprise manufacturière, le Groupe n'est pas un consommateur direct de matières premières et dépend entièrement des informations fournies par la chaîne de valeur amont, lesquelles sont souvent indisponibles ou imprécises. Eutelsat poursuivra ses travaux avec ses fournisseurs et les autres acteurs du secteur sur ce sujet et espère être en mesure de publier des données en la matière dans les années à venir.

3.2.2.1 IRO : FIN DE VIE DES TERMINAUX CLIENTS VENDUS PAR EUTELSAT

Description : Le traitement en fin de vie des terminaux clients, qu'ils soient fournis par Eutelsat ou utilisés pour se connecter à un service d'Eutelsat, a un impact environnemental en limitant les possibilités de récupération des matériaux, de réemploi et de recyclage.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Clients

Politiques

Aucune politique spécifique n'est en place. La fourniture de terminaux utilisateurs constitue un sujet relativement nouveau pour Eutelsat. L'opportunité d'adopter une politique spécifique couvrant ce sujet sera réexaminée au cours des prochaines années, à mesure que celui-ci gagnera en maturité.

Actions

Mise au rebut des terminaux en fin de vie

Au cours de l'exercice 2026, Eutelsat a engagé un processus structuré de mise au rebut des terminaux utilisateurs en fin de vie. Les matériaux mis au rebut sont documentés, y compris les quantités, les volumes de stockage libérés et les éléments justificatifs. Une seconde campagne de mise au rebut est prévue d'ici la fin de l'année 2026.

Au cours du processus de mise au rebut, Eutelsat identifie les composants susceptibles d'être recyclés ou réutilisés et réintégrés dans le catalogue des terminaux utilisateurs, sous réserve d'une évaluation technique et commerciale complémentaire. L'extension éventuelle du processus de mise au rebut aux accessoires est également en cours d'évaluation.

Parallèlement, Eutelsat étudie les possibilités de travailler avec des partenaires de distribution sur différents marchés pour mettre en place des solutions de recyclage adaptées aux terminaux clients, plutôt que de procéder directement à leur mise au rebut. Cette approche sera évaluée marché par marché, en tenant compte des contraintes réglementaires et des infrastructures locales.

Cette action concerne les terminaux clients gérés par Eutelsat et sera progressivement mise en œuvre à partir de FY26. Elle vise à accroître les possibilités de récupération et de réemploi des matériaux tout en réduisant les déchets en fin de vie. Aucun investissement significatif ni dépense opérationnelle dédiée n'a été alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de terminaux utilisateurs mis au rebut provenant des stocks d'Eutelsat.	Aucun objectif n'a été défini, cette activité étant encore très récente. Eutelsat n'envisagera de définir un objectif dans ce domaine que si le volume des activités de mise au rebut augmente à l'avenir. L'efficacité de l'action est suivie en évaluant le nombre de terminaux utilisateurs mis au rebut au cours de la période.	193 terminaux utilisateurs ont été mis au rebut au cours de l'exercice 2026.

3.2.2.2 IRO : IMPACT AU COURS DU CYCLE DE VIE DES TERMINAUX CLIENTS VENDUS PAR EUTELSAT

Description : L'impact au cours du cycle de vie des terminaux clients, en particulier la construction, la fourniture et l'utilisation, a un effet négatif sur l'environnement en raison de la consommation de matériaux et d'énergie.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Clients

Politiques

Eutelsat ne dispose d'aucune politique spécifique. La fourniture de terminaux clients constitue un sujet relativement nouveau pour Eutelsat. L'opportunité d'adopter une politique spécifique couvrant ce sujet sera réexaminée au cours des prochaines années, à mesure que celui-ci gagnera en maturité.

Actions

Amélioration du rendement électrique des terminaux

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des terminaux clients et, par conséquent, de réduire leur impact carbone pendant leur phase d'utilisation, Eutelsat intègre des exigences spécifiques dans les spécifications techniques destinées aux fournisseurs de terminaux. Ces exigences comprennent la définition d'un seuil maximal de consommation électrique, ainsi que l'obligation pour les terminaux de fonctionner selon un mode optimisé sur le plan énergétique. Dans ce mode, les terminaux n'émettent et ne reçoivent pas simultanément, ce qui permet de réduire la consommation globale d'énergie.

Cette action concerne les nouveaux terminaux clients acquis et continuera d'être mise en œuvre dans le cadre des futurs cycles d'approvisionnement. Elle contribue au déploiement de terminaux plus économes en énergie en intégrant des exigences minimales de performance énergétique dans les spécifications d'achat d'Eutelsat. Aucun investissement supplémentaire significatif n'a été alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Consommation électrique typique des terminaux utilisateurs.	Aucun objectif n'a été défini, cette activité étant encore très récente pour Eutelsat. L'efficacité de l'action est suivie en évaluant la consommation électrique des nouveaux terminaux par rapport aux générations précédentes.	La consommation électrique typique du terminal à antenne plate Intellian OW10 est de 130 W, soit une réduction de 22 % par rapport à la consommation électrique typique moyenne de 166 W de la gamme Intellian OW70.

Retour des terminaux par les partenaires de distribution

Au cas par cas, Eutelsat cherche à faciliter le retour des terminaux invendus des partenaires de distribution, en échange de versions plus récentes, afin d'éviter leur mise au rebut. Lorsque cela se produit, Eutelsat s'efforce de réutiliser, dans la mesure du possible, les terminaux qui lui sont retournés.

Cette action concerne les terminaux clients invendus retournés par les partenaires de distribution et se poursuivra de manière continue. Elle contribue à prolonger la durée de vie utile des terminaux clients grâce à leur remise à neuf et à leur réemploi. Aucun investissement ni aucune dépense opérationnelle supplémentaire significative n'a été alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de terminaux utilisateurs retournés à Eutelsat par les partenaires de distribution.	Aucun objectif n'a été défini, cette activité étant encore très récente pour Eutelsat. L'efficacité de l'action est suivie en évaluant le nombre de terminaux utilisateurs retournés à Eutelsat par les partenaires de distribution au cours de la période.	Les données relatives au nombre de terminaux utilisateurs restitués à Eutelsat par les partenaires de distribution ne sont pas disponibles pour l'exercice 2026. Ces informations seront intégrées au rapport de l'exercice 2027 et feront l'objet d'une correction rétrospective pour l'exercice 2026.

Amélioration de la gestion des stocks

Eutelsat a entrepris d'améliorer la gestion de son stock de terminaux clients. L'optimisation des processus d'approvisionnement et de logistique afin de réduire au minimum les volumes d'équipements détenus en stock permet de limiter les impacts environnementaux associés à la gestion des stocks.

Cette action concerne le stock de terminaux clients d'Eutelsat et est mise en œuvre de manière continue. Elle contribue à une gestion plus efficace des stocks en réduisant les excédents et en évitant la mise au rebut inutile de terminaux clients. Aucun investissement ni aucune dépense opérationnelle supplémentaire significative n'a été alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Valeur d'achat des terminaux utilisateurs détenus en stock [1].	Aucun objectif n'a été défini, cette activité étant encore très récente pour Eutelsat. L'efficacité de l'action est suivie en évaluant la réduction de la valeur d'achat des équipements détenus en stock.	Au 30 juin 2026, la valeur d'achat des terminaux utilisateurs détenus en stock s'élève à 83,8 M$, soit une diminution de 27 % par rapport à juillet 2025.

(1) Définition de la valeur d'achat : Valeur des terminaux détenus en stock, calculée sur la base de leur prix d'achat initial. Il ne s'agit pas d'une mesure de la valeur résiduelle des actifs. L'amélioration de la gestion des stocks vise à réduire la valeur des terminaux détenus en stock, ce qui reflète une diminution du volume des stocks.

3.2.2.3 IRO : DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES ÉQUIPEMENTS EN FIN DE VIE

Description : L'élimination en fin de vie des équipements électroniques a un impact sur l'environnement, quel que soit le mode d'élimination.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Opérations

Politiques

Bien qu'il n'y ait pas encore de politique à l'échelle du Groupe pour la gestion de fin de vie des terminaux clients ou pour les considérations relatives au cycle de vie, Eutelsat a mis en place plusieurs procédures de gestion des déchets spécifiques à chaque site qui garantissent la conformité réglementaire et la cohérence opérationnelle dans le traitement des déchets. Elles incluent notamment :

Politique en matière d'immobilisations – Mexique

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Bien qu'elle soit principalement axée sur la gestion financière et opérationnelle, cette politique assure la traçabilité et le contrôle des ressources tout au long de leur cycle de vie, y compris leur élimination finale.	Satmex et filiales (Mexique)	Responsable d'exploitation sur site	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé.

Procédure de gestion environnementale des déchets – France

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit la méthodologie, les tâches et les responsabilités dans le cadre de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets générés par les activités en France. Elle permet d'assurer la conformité avec les exigences juridiques et les normes internes.	Eutelsat S.A. (France)	Responsable d'exploitation sur site	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé.

Procédure de gestion environnementale des déchets – Italie

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Régit le traitement des déchets provenant des services de connectivité, des chantiers de construction et des activités administratives. Elle couvre la planification, la mise en œuvre et la maîtrise des pratiques de gestion des déchets. Elle relève du périmètre de certification ISO 14001 des sites italiens.	Skylogic & Skylogic Mediterraneo (Italie)	Responsable du système de management environnemental (SME)	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé.

Actions

Eutelsat génère des déchets et des ressources sortantes dans le cadre de ses activités, la majeure partie des déchets étant produite au niveau des téléports sous son contrôle opérationnel. Il peut s'agir d'équipements électroniques obsolètes, d'antennes et de structures associées ou de déchets généraux.

La quantité totale de déchets générés par les activités d'Eutelsat au cours de l'exercice 2026, ainsi que leur mode de traitement, est présentée ci-dessous. Ces indicateurs relatifs aux flux sortants de déchets sont utilisés pour mesurer l'efficacité de l'ensemble des actions décrites plus en détail ci-après.

À ce jour, Eutelsat n'a défini aucun objectif en matière de gestion des déchets et évalue l'efficacité de ses actions au regard de l'évolution des modes de traitement des flux sortants de déchets. Cette catégorisation des flux sortants de déchets étant présentée par Eutelsat pour la première fois cette année, aucune comparaison avec les années précédentes n'est encore disponible.

	Déchets valorisés *(Tonnes)*					Déchets éliminés *(Tonnes)*				
Catégorie de déchets	**Préparation en vue du réemploi**	**Recyclage**	**Incinération avec valorisation énergétique**	**Autres opérations de valorisation**	**Total valorisé**	**Incinération sans valorisation énergétique**	**Mise en décharge**	**Autres opérations d'élimination**	**Total éliminé**	**Total des déchets**
Papier/carton	–	9,3	–	–	9,3	–	–	–	–	9,3
Verre	–	1,3	–	–	1,3	–	–	–	–	1,3
Déchets recyclables en mélange (plastiques, canettes, petits métaux, etc.)	–	14,8	1,1	–	15,9	–	–	–	–	15,9
Métaux	–	10,1	–	–	10,1	–	–	–	–	10,1
Déchets organiques/ déchets alimentaires	–	6,3	–	3,9	10,2	–	6,2	–	6,2	16,4
Déchets verts	19,1	–	–	–	19,1	–	0,7	–	0,7	19,8
Autres peintures, encres, adhésifs et résines	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	–	1,5	–	2,5	4,0	–	1,9	–	1,9	5,9
Déchets résiduels	–	6,4	33,5	1,9	41,8	–	15,5	–	15,5	57,3
DÉCHETS TOTAUX NON DANGEREUX	**19,1**	**49,7**	**34,6**	**8,3**	**111,7**	**–**	**24,3**	**–**	**24,3**	**136,0**
% des déchets totaux	14 %	36 %	25 %	6 %	80 %	– %	17 %	– %	17 %	98 %
Peintures, encres, adhésifs et résines contenant des substances dangereuses	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) contenant des substances dangereuses (par exemple, les batteries)	–	0,3	–	3,1	3,4	–	–	–	–	3,4
TOTAL	**–**	**0,3**	**–**	**3,1**	**3,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3,4**
% du total des déchets	– %	9 %	– %	91 %	100 %	– %	– %	– %	– %	2 %
TOTAL TOUS LES DÉCHETS	**19,1**	**50,0**	**34,6**	**11,4**	**115,1**	**–**	**24,3**	**–**	**24,3**	**139,4**
% TOTAL TOUS LES DÉCHETS	**14 %**	**36 %**	**25 %**	**8 %**	**83 %**	**– %**	**17 %**	**– %**	**17 %**	

La catégorie « Autres traitements de valorisation » est utilisée lorsque l'organisme de traitement des déchets identifie les déchets comme étant destinés à la valorisation, sans toutefois fournir d'informations précises sur le mode de valorisation employé. Par ailleurs, les déchets provenant des sites Eutelsat de plus petite taille ont été intégrés aux chiffres globaux au prorata des effectifs, par comparaison avec les déchets générés sur les sites principaux où les données sont recueillies directement.

Élimination des matériaux auprès de partenaires recycleurs

Eutelsat s'efforce de travailler avec des partenaires recycleurs locaux dans chacun de ses principaux sites opérationnels pour maximiser le recyclage de ses déchets. En France, depuis 2021, cela comprend une collaboration avec PAPREC, couvrant un large éventail de types de déchets, notamment le papier, le carton, les plastiques et les déchets d'équipements électroniques issus des activités administratives et techniques. Elle s'inscrit dans le cadre de l'engagement plus large d'Eutelsat en faveur de l'efficacité des ressources et de l'économie circulaire.

Réparation et réutilisation d'équipements anciens

Depuis 2021, Eutelsat a mis en place un programme interne visant à réutiliser, dans le cadre de ses propres activités, les équipements électroniques obsolètes ou vieillissants. L'initiative comprend la réparation et le reconditionnement en interne des amplificateurs à haute puissance (HPA) et d'autres composants techniques. Eutelsat réduit ainsi le volume de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) générés et évite l'achat de nouveaux appareils. Les équipements réparés sont soit remis en service, soit utilisés pour pièces afin que les composants utiles puissent être réemployés ailleurs. Aucun CAPEX spécifique n'a été alloué à cette action. Les dépenses d'exploitation liées à ce programme ne font pas l'objet d'un suivi distinct à ce stade.

Revente d'équipements anciens à des partenaires revendeurs

S'agissant des équipements qu'Eutelsat ne peut pas réutiliser en interne, le Groupe collabore avec des partenaires revendeurs locaux pour prolonger le cycle de vie de ces ressources. Cette action contribue à réduire les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ainsi que les déchets métalliques en favorisant le réemploi d'équipements en état de marche. La revente concerne généralement des équipements de station sol et des équipements réseau qui ne répondent plus aux besoins opérationnels d'Eutelsat, mais qui peuvent encore être utiles à d'autres acteurs. L'action ne nécessite pas d'investissements importants et est mise en œuvre moyennant des ressources opérationnelles minimales.

3.2.2.4 IRO : MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LA CONSTRUCTION DE SATELLITES ET D'ÉQUIPEMENTS

Description : La construction des satellites et équipements associés nécessite l'utilisation de matières premières, dont certaines sont de nature spécifique ; l'extraction et la production de ces matières peuvent avoir un impact environnemental.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)

Politiques

Eutelsat met en œuvre un ensemble de normes techniques internes et de règles opérationnelles qui, sans être formalisées comme des politiques environnementales, contribuent à responsabiliser la conception, l'utilisation de matériaux et la planification du cycle de vie des satellites. Si Eutelsat ne fabrique pas directement de satellites, le Groupe applique des normes techniques internes et des règles opérationnelles lors des phases d'achat et de conception qui incitent les fournisseurs à optimiser l'utilisation des matériaux et à prolonger la durée de vie des composants. Eutelsat applique des normes techniques internes conformes à celles de la Coopération européenne pour la normalisation spatiale (European Cooperation for Space Standardization – ECSS), qui fournissent un cadre commun pour la conception, le développement et la vérification des systèmes spatiaux. Ces normes couvrent des aspects tels que la fiabilité, la sélection des matériaux, l'élimination en fin de vie et l'atténuation des risques, et sont intégrées aux exigences techniques pour la construction et l'exploitation des satellites. À ce jour, Eutelsat ne dispose d'aucune politique spécifique visant à réduire l'utilisation de ressources vierges, ni à promouvoir le recours à des approvisionnements durables pour la construction des satellites, cette approche n'étant pas encore compatible avec les exigences applicables aux matériaux destinés à une utilisation dans l'espace.

Contrat d'acquisition de satellites

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Le contrat d'acquisition de satellites spécifie l'ensemble du cahier des charges et des réglementations qu'un satellite acquis doit respecter. Il s'agit notamment des spécifications relatives aux matériaux dont l'utilisation est autorisée pour la construction du matériel satellitaire.	Groupe	Directeur de l'Ingénierie	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé.

Actions

Maximisation de la durée de vie des satellites

Pour une description détaillée de cette action, y compris les indicateurs, les objectifs et les performances associés, voir la section 3.2.1.2 et la description du levier de décarbonation « Prolongation de la durée de vie des satellites ».

Utilisation des normes industrielles

Les normes industrielles établies par les principales agences spatiales internationales (ESA, NASA, JAXA) sont utilisées afin de garantir que les matériaux employés pour la construction des engins spatiaux, et donc destinés à une utilisation en orbite, sont adaptés et conformes à cet usage. Eutelsat procède à des contrôles auprès des fournisseurs de satellites pour s'assurer qu'ils respectent cette liste de matériaux.

Cette action concerne les activités d'approvisionnement en satellites et est mise en œuvre tout au long du processus d'acquisition des satellites. Elle vise à garantir la conformité aux normes industrielles reconnues relatives aux matériaux utilisés dans les systèmes spatiaux. Aucune dépense supplémentaire significative n'a été allouée à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur spécifique n'est défini, Eutelsat intégrant dans tous ses contrats d'acquisition de satellites l'ensemble des pratiques sectorielles obligatoires à appliquer.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est suivie, tout au long du processus d'acquisition des satellites, en évaluant la conformité des fournisseurs avec les normes spécifiées dans les contrats.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.2.2.5 IRO : UTILISATION DE SERVICES EN ORBITE POUR PROLONGER LA DURÉE DE VIE OPÉRATIONNELLE DES SATELLITES

Description : Les réparations et interventions en orbite pourraient prolonger la durée de vie des ressources en orbite, réduisant ainsi l'impact sur l'environnement associé au lancement et au remplacement des satellites.

Type : Opportunité

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Opérations et de l'Ingénierie
- Agences spatiales

Politiques

Aucune politique spécifique n'est en place, le recours à des services en orbite destinés à prolonger la durée de vie des satellites constituant un domaine émergent qu'Eutelsat explore actuellement, dans un contexte marqué par l'évolution des pratiques du secteur et des attentes réglementaires.

Actions

Participation au programme RISE

Eutelsat participe à la mission ADRIOS RISE, initiative phare menée par D-Orbit avec le soutien de l'Agence spatiale européenne (ESA), dont le lancement est prévu en 2028. La revue des exigences système (*System Requirements Review* – SSR) s'est tenue en octobre 2025 avec D-Orbit et l'ESA. La mission vise à démontrer les capacités des services en orbite destinés aux satellites géostationnaires (GEO), notamment la prolongation de leur durée de vie et le retrait sécurisé des actifs spatiaux. Eutelsat mettra à disposition un satellite GEO en fin de vie, qui servira de satellite cible pour cette démonstration en orbite.

Cette collaboration, officiellement conclue le 14 octobre 2024, constitue une étape clé vers la transformation de cette technologie de pointe en un service commercialement viable pour les opérateurs de satellites à l'échelle mondiale. Eutelsat représentera les intérêts des clients dans le cadre du développement de ce service, en apportant une expertise précieuse sur les besoins opérationnels et les contraintes auxquels les opérateurs de satellites sont confrontés en conditions réelles. En rejoignant D-Orbit et l'ESA dans le cadre de cette initiative pionnière, Eutelsat contribue à la mise sur le marché du premier service européen de prolongation de la durée de vie des satellites, ouvrant ainsi la voie à de futures offres commerciales et favorisant le développement d'opérations spatiales durables.

L'action concerne la participation d'Eutelsat au programme ADRIOS RISE et devrait se poursuivre jusqu'à la mission de démonstration prévue en 2028. Elle vise à démontrer la faisabilité des opérations de maintenance en orbite afin de prolonger la durée de vie opérationnelle des satellites. Les dépenses liées à cette participation ne sont pas considérées comme significatives.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur spécifique n'est défini, l'ensemble des éléments étant couvert par la participation au programme RISE.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est suivie au regard de la réussite du programme RISE.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.2.2.6 IRO : DÉPENDANCES À L'ÉGARD DES ÉLÉMENTS CRITIQUES UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION DES SATELLITES

Description : La construction des satellites et des équipements associés fait appel à des matériaux critiques, parfois rares. Les matériaux proviennent du monde entier et leur approvisionnement pourrait faire l'objet de perturbations, ce qui représenterait un risque pour les activités d'Eutelsat.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)

Politiques

Contrat d'acquisition de satellites

Voir la description à la section 3.2.2.4.

Actions

Mécanisme contractuel avec les fournisseurs

Pour garantir l'accès aux composants essentiels, Eutelsat a recours à des accords contractuels avec des fournisseurs de satellites sélectionnés. Ces contrats comportent souvent des clauses prévoyant la fourniture anticipée d'équipements de rechange pour les sous-systèmes critiques. Cette démarche limite l'exposition aux pénuries et atténue le risque de retards lors de la phase d'assemblage et de test des satellites.

Cette action concerne les contrats d'approvisionnement en satellites conclus avec certains fabricants et est mise en œuvre tout au long du processus d'approvisionnement. Elle contribue à la résilience de la chaîne d'approvisionnement en sécurisant l'accès aux composants critiques nécessaires à la fabrication des satellites. Aucun CAPEX ni OPEX supplémentaire significatif n'a été spécifiquement alloué à cette action.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur spécifique n'est défini, Eutelsat intégrant les exigences applicables dans l'ensemble de ses contrats d'acquisition de satellites.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est suivie, tout au long du processus d'acquisition des satellites, en évaluant la conformité des fournisseurs avec les exigences spécifiées dans le contrat.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.2.2.7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SPATIAL

La protection de l'environnement spatial est considérée comme un sujet spécifique à l'entité pour Eutelsat, car elle ne relève pas du cadre des normes thématiques de l'ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité (DMA), en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Deux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels ont été identifiés en lien avec le sujet. Tous deux concernent les activités propres du Groupe et couvrent les horizons de court terme (un an) et de long terme (plus de cinq ans). Les deux IRO relatifs à la protection de l'environnement spatial sont présentés dans la section du présent document consacrée à l'environnement, dès lors que leur principal impact concerne la viabilité à long terme de l'utilisation de l'environnement spatial.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Impact opérationnel lié à l'intensification de l'activité spatiale	Impact négatif	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Coûts de la réglementation pour la gestion des activités spatiales	Risque	Activités de l'entreprise	Long terme (>5 ans)

3.2.2.8 IRO : IMPACT OPÉRATIONNEL LIÉ À L'INTENSIFICATION DE L'ACTIVITÉ SPATIALE

Description : L'activité spatiale et le nombre d'objets dans l'espace ont considérablement augmenté ces dernières années. Cela a un impact négatif sur l'environnement spatial, qui devient de plus en plus encombré par des objets d'origine anthropique.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Opérations et des Affaires institutionnelles
- Autres opérateurs de satellites
- Agences spatiales

Politiques

Eutelsat répond aux implications opérationnelles de l'encombrement croissant de l'espace par des processus internes établis qui régissent l'exploitation des satellites en orbite basse (LEO) et en orbite géostationnaire (GEO). Ceux-ci sont détaillés dans les Règles de mission des opérations de flotte (LEO) et dans les Procédures d'opérations de mission (GEO).

Bien qu'il n'existe à ce jour aucune politique spécifique à l'échelle du Groupe en matière de gestion des débris spatiaux, Eutelsat se conforme pleinement aux réglementations nationales en vigueur et se prépare activement à répondre aux exigences européennes à venir. Le Groupe suit de près les évolutions juridiques et se conforme aux normes industrielles émergentes pour garantir la durabilité à long terme en orbite.

Eutelsat applique également depuis longtemps une politique de gestion responsable des débris spatiaux, fondée sur l'expérience opérationnelle et les normes internationales. Les activités de contrôle des satellites et des communications du Groupe sont certifiées ISO 9001 (systèmes de management de la qualité) et ISO 27001 (systèmes de management de la sécurité de l'information), ce qui favorise l'excellence opérationnelle, l'atténuation des risques et une exploitation sûre et responsable des satellites.

Règles de mission des opérations de flotte

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit les limites opérationnelles, les seuils de risque et les protocoles de prise de décision pour l'exploitation de la flotte LEO. Tout en se concentrant sur la performance opérationnelle, elles favorisent l'usage efficace et responsable des ressources spatiales.	Groupe	Responsable d'exploitation des satellites et des réseaux	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé.

Opérations de mission

	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Couvre l'exploitation et la maintenance du segment spatial GEO pour les satellites pilotés par les Centres de Contrôle d'Eutelsat, depuis le transfert du satellite à l'autorité de commandement d'Eutelsat jusqu'à la fin de la mission (y compris la passivation et désorbitation des satellites). L'objectif principal des Procédures d'opérations de mission est de garantir les fonctions quotidiennes de contrôle de la flotte en orbite, dans le respect des exigences opérationnelles applicables, tout en réduisant autant que possible la consommation de propergol. Les procédures et activités définies dans cette politique couvrent tous les aspects opérationnels relatifs au contrôle en orbite du segment spatial d'Eutelsat.	Groupe	Directions de l'exploitation des satellites et des systèmes de contrôle des satellites	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé.

Actions

Opérations de fin de vie des satellites GEO et LEO

Eutelsat applique des procédures opérationnelles définies qui garantissent une gestion sûre de la fin de vie de ses satellites. Pour les satellites GEO, cela implique de placer le satellite, en fin de vie, sur une orbite cimetière située à une altitude supérieure à celle de l'orbite géostationnaire opérationnelle. Pour les satellites LEO, l'objectif est qu'à l'issue de leur durée de vie, ils abaissent leur orbite avant de se consumer lors de leur rentrée dans l'atmosphère terrestre. Ce processus comporte deux étapes : il consiste dans un premier temps à abaisser l'orbite du satellite LEO d'environ 200 km afin de le retirer de son orbite opérationnelle, puis à poursuivre une descente progressive sur une période plus longue, jusqu'à sa rentrée dans l'atmosphère terrestre.

Ces procédures sont conformes aux exigences juridiques nationales applicables et aux normes internationales, notamment celles publiées par le Comité inter-agence de coordination des débris spatiaux (IADC), et à l'ISO 24113.

Indicateur	Objectif	Performance
Taux de réussite du retrait des satellites de leur orbite opérationnelle en fin de vie.	Atteindre un taux de réussite de 100 % pour le retrait des satellites en fin de vie de leur orbite opérationnelle.	Un satellite géostationnaire (EUTELSAT 139 WEST A) a été replacé sur une nouvelle orbite en fin de vie au cours de l'exercice 2026, avec un taux de réussite de 100 %.

Participation au programme Sunrise

Le programme Sunrise a pour objectif de démontrer les capacités du véhicule de service ELSA-M, fourni par la société partenaire Astroscale. Ce véhicule est capable de s'amarrer à un satellite LEO afin d'assurer son retrait en fin de vie en le désorbitant de son orbite opérationnelle. Eutelsat participe à la démonstration en orbite (*In-Orbit Demonstration* – IOD) d'ELSA-M, dont le lancement est prévu en 2027, en mettant à disposition un satellite LEO cible destiné à être retiré de son orbite. Cette démonstration permettra de mettre en évidence les capacités de cette nouvelle technologie et de son fournisseur.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur spécifique n'est défini, l'ensemble des éléments étant couvert par la participation au programme RISE.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est suivie au regard de la réussite du programme RISE.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

Contribution au Guide technique « Zéro Débris » de l'ESA

Au cours de l'exercice 2026, Eutelsat a poursuivi sa contribution active au Guide technique « Zéro Débris » de l'ESA, plus particulièrement au chapitre technique consacré à la compréhension et l'atténuation des conséquences néfastes des objets et débris spatiaux.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité de l'action est suivie au regard de l'avancement de l'élaboration du Guide technique « Zéro Débris » de l'ESA.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.2.2.9 IRO : COÛTS DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉBRIS SPATIAUX

Description : De nouvelles réglementations pourraient alourdir les charges financières liées à la conformité, la conception et l'exploitation des satellites, ce qui augmenterait les coûts pour Eutelsat et constituerait donc un risque pour la Société.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Affaires institutionnelles
- Principaux régulateurs sectoriels
- Organismes professionnels

Politiques

Aucune politique spécifique n'est en place, ce sujet étant couvert par le respect, par Eutelsat, des exigences réglementaires obligatoires.

Actions

Aucun indicateur ni objectif spécifique n'est en place, ce sujet étant couvert de manière adéquate par les exigences de conformité réglementaire. L'efficacité des actions est suivie en veillant à ce qu'Eutelsat soit présent et activement impliqué dans les principales évolutions réglementaires en cours ou prévues dans le secteur spatial.

Respect des réglementations nationales applicables à l'espace

Eutelsat veille au respect des cadres juridiques dans tous les pays où la Société opère. En particulier, la conformité porte sur les éléments suivants :

- la loi française relative aux opérations spatiales (LOS), qui énonce les exigences techniques et de sécurité en matière d'exploitation des satellites, notamment la réduction des débris et les procédures de fin de vie ;
- la loi britannique relative à l'espace extra-atmosphérique (*Outer Space Act*) et la loi britannique relative à l'industrie spatiale (*Space Industry Act*), qui régissent les activités spatiales commerciales relevant de la juridiction britannique, y compris les responsabilités vis-à-vis de l'environnement.

Ces lois prévoient des procédures obligatoires d'octroi de licences et l'approbation de dossiers techniques détaillés avant le lancement, l'exploitation et les activités de fin de vie. L'autorité compétente pour l'octroi de licences définit la durée de la mission, qui varie généralement de 5 à 15 ans en fonction du satellite et de son profil de mission. Des extensions d'autorisation sont possibles sous réserve de l'approbation de l'autorité. Aucun renouvellement annuel de la licence n'est nécessaire.

En ce qui concerne les approbations :

- en France, l'autorisation d'exploitation spatiale est délivrée par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Le Centre national d'études spatiales (CNES) examine et valide la conformité technique de l'objet spatial, tandis que le ministère des Armées s'assure que le satellite n'entre pas en conflit avec les intérêts de la défense nationale ;
- au Royaume-Uni, l'autorisation d'exploitation spatiale est délivrée par l'Autorité de l'aviation civile (CAA), avec la participation technique et réglementaire de l'Agence spatiale britannique (UKSA).

Le respect de ces lois comprend les procédures obligatoires d'autorisation, ainsi que l'approbation des dossiers techniques relatifs au lancement, à l'exploitation et à la fin de vie des satellites, contribuant ainsi à la sécurité des opérations.

Participation à des initiatives européennes et sectorielles

Au cours de l'année 2025, le Groupe a rejoint le groupe de travail sur la gestion du trafic spatial (Space Traffic Management – STM) relevant de la Coopération européenne pour la normalisation spatiale (European Cooperation for Space Standardization – ECSS), seul forum technique européen abordant la gestion du trafic spatial sous l'angle de la normalisation et de l'ingénierie.

Eutelsat est un membre actif de la Global Satellite Operators Association (GSOA), l'association mondiale des opérateurs de satellites, depuis avril 2023. Il s'agit ainsi de contribuer aux efforts communs en participant activement à des groupes de travail clés axés sur la gestion du spectre, la promotion de la réglementation, la durabilité spatiale et l'intégration des satellites dans les cadres de connectivité mondiaux. Par cet engagement, Eutelsat soutient la promotion d'une exploitation spatiale responsable et de communications par satellite durables dans le monde entier.

Renforcement de la collaboration au sein de notre chaîne d'approvisionnement

Eutelsat a renforcé sa collaboration avec les fabricants de satellites et les institutions publiques, dans le cadre d'une approche plus intégrée à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement. Ces travaux visent à anticiper et réduire les coûts potentiels futurs liés à la conformité, en intégrant dès la phase de conception des satellites les exigences réglementaires et de durabilité. La collaboration engagée tout au long de l'exercice avec l'ESA et la GSOA dans le cadre des études « Ciel sombre et silencieux » s'inscrit également dans cette démarche. Cette implication proactive garantit que les nouvelles missions sont conçues en tenant compte de la gestion des débris spatiaux et des exigences de conformité réglementaire, réduisant ainsi les risques opérationnels et financiers à long terme.

3.2.3 TAXONOMIE DE L'UE

En application du Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables dans l'Union européenne, et de ses annexes, ainsi que du Règlement délégué de la Commission du 6 juillet 2021, Eutelsat évalue avec soin son éligibilité et la méthode adéquate pour rendre compte de ses activités.

Eutelsat a évalué les activités concernées et leur adéquation par rapport à six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Eutelsat a évalué l'éligibilité de ses activités au regard de la taxinomie de l'UE en appliquant le « paquet Omnibus » de l'UE C(2025)4568 ; ce dernier permet d'exclure du reporting les activités éligibles qui, de manière cumulée, ne dépassent pas 10 % du dénominateur de chaque indicateur clé de performance (KPI). Sur la base de ces seuils, Eutelsat confirme ne pas avoir d'activités éligibles significatives à déclarer au titre de la taxinomie de l'UE.

Pour les activités identifiées comme éligibles, les CAPEX et OPEX associés ont été évalués conjointement avec les équipes financières et les équipes achats afin de garantir la cohérence des montants avec les activités identifiées. Les valeurs globales de chiffre d'affaires, de CAPEX et d'OPEX correspondent aux chiffres présentés dans le chapitre 6 du présent document.

Les activités éligibles identifiées figurent dans le tableau ci-dessous. Étant donné qu'elles sont inférieures aux seuils de reporting, elles sont exclues des indicateurs clés de performance (KPI) relatifs tant à l'éligibilité qu'à l'alignement.

Activité	CAPEX et OPEX	Type de dépenses engagées par Eutelsat	Objectif environnemental
6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	OPEX	Eutelsat a conclu un partenariat avec Zenride qui finance des vélos classiques et électriques pour le personnel titulaire.	Atténuation du changement climatique
6.5 Transport par motos, véhicules de tourisme et véhicules utilitaires légers	CAPEX	Eutelsat dispose de plusieurs voitures de location à l'usage de personnes désignées, généralement des cadres supérieurs. En outre, la Société mobilise plusieurs véhicules de petite taille pour le transport de marchandises, des camionnettes généralement utilisées dans les installations de téléport (environ cinq pour l'ensemble du Groupe). Ces véhicules ne sont pas réservés à l'usage de personnes nommément désignées.	Atténuation du changement climatique
7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	OPEX	Exploitation de systèmes de panneaux solaires sur les téléports de la Société pour la production d'énergie verte.	Atténuation du changement climatique

3.2.3.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF

Exercice (N) 2026

KPI	Total (M€)	Proportion des activités éligibles à la taxinomie	Activités alignées sur la taxinomie	Proportion des activités alignées sur la taxinomie	Ventilation des activités alignées sur la taxinomie par objectif environnemental						Proportion des activités habilitantes	Proportion des activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxinomie au titre de l'exercice précédent (FY25)	Proportion des activités alignées sur la taxinomie au titre de l'exercice précédent (FY25)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité					
Turnover	1 236	0 %	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	0	0 %
CAPEX	595	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	0	0 %
OPEX	128	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	0,28	0,001 %

3.2.3.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF – REVENUS

KPI publié (chiffre d'affaires)	1 236
Exercice *(N)*	2026

Activités économiques	Code	KPI éligible à la taxinomie (proportion du chiffre d'affaires éligible à la taxinomie)	KPI aligné sur la taxinomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie)	KPI aligné sur la taxinomie (proportion du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Activité habilitante	Activité transitoire	Proportion des activités alignées au sein des activités éligibles à la taxinomie
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité			
Total de l'alignement par objectif	N/A	0 %	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
KPI TOTAL (CHIFFRE D'AFFAIRES)		**0 %**	**0**	**0 %**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

3.2.3.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF – CAPEX

KPI publié (CAPEX)	594,6
Exercice *(N)*	2026

Activités économiques	Code	KPI éligible à la taxinomie (proportion des CAPEX éligibles à la taxinomie)	KPI aligné sur la taxinomie (valeur monétaire des CAPEX alignés sur la taxinomie)	KPI aligné sur la taxinomie (proportion des CAPEX alignés sur la taxinomie)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie								
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Activité habilitante	Activité transitoire	Proportion des activités alignées au sein des activités éligibles à la taxinomie
Total de l'alignement par objectif	N/A	0 %	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
KPI TOTAL (CAPEX)		**0 %**	**0**	**0 %**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

3.2.3.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF – OPEX

KPI publié (OPEX)	128,1
Exercice *(N)*	2026

Activités économiques	Code	KPI éligible à la taxinomie (proportion des OPEX éligibles à la taxinomie)	KPI aligné sur la taxinomie (valeur monétaire des OPEX alignés sur la taxinomie)	KPI aligné sur la taxinomie (proportion des OPEX alignés sur la taxinomie)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie								
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Activité habilitante	Activité transitoire	Proportion des activités alignées au sein des activités éligibles à la taxinomie
Total de l'alignement par objectif	N/A	0 %	0	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A			
KPI TOTAL (OPEX)		**0 %**	**0**	**0 %**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

3.3 SOCIAL

3.3.1 CONDITIONS DE TRAVAIL

Cette section traite du sous-thème des *Conditions de travail* au titre de la norme ESRS S1 « Personnel de la Société », qui couvre les principaux aspects du bien-être des salariés, de la santé, de la sécurité et de l'intensité du travail. Pour Eutelsat, la garantie de conditions de travail sûres et favorables constitue une priorité.

Le modèle économique d'Eutelsat repose sur une main-d'œuvre hautement qualifiée exerçant des fonctions techniques, opérationnelles et de support dans plusieurs zones géographiques. En tant qu'opérateur mondial de satellites, certaines activités, notamment l'exploitation en continu des satellites et des réseaux (24 h/24 et 7 j/7), ainsi que le déploiement et la maintenance des infrastructures terrestres, peuvent exposer certaines catégories de salariés à une intensification de la charge de travail, à des risques accrus en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'à des difficultés d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En conséquence, les impacts et les risques matériels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité sont étroitement liés aux exigences opérationnelles du modèle économique d'Eutelsat et à ses activités de prestation de services.

La compréhension de ces impacts et de ces risques contribue à orienter l'approche du Groupe en matière de gestion des effectifs et d'organisation opérationnelle. Eutelsat s'efforce de concilier la continuité de ses activités et sa performance opérationnelle avec le bien-être de ses salariés, au travers d'initiatives portant sur la gestion de la santé et de la sécurité, le suivi de la charge de travail, l'engagement des salariés et les dispositifs de travail flexible. L'évaluation a également mis en évidence que certaines catégories de salariés, notamment celles exerçant en horaires postés, dans des environnements opérationnels fonctionnant en continu (24 h/24 et 7 j/7), ou participant aux activités de déploiement des infrastructures, sont susceptibles d'être davantage exposées à des impacts négatifs. Ces éléments sont pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des pratiques du Groupe en matière de gestion des effectifs ainsi que des mesures d'atténuation qui s'y rapportent.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier trois impacts, risques et opportunités (IRO) matériels concernant les activités propres du Groupe et susceptibles de se concrétiser à court terme (un an). Sauf indication contraire, Eutelsat ne se fixe pas d'objectifs formels concernant les indicateurs sociaux, mais évalue l'efficacité de ses politiques et actions au moyen des données présentées dans chaque chapitre.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Santé et sécurité des salariés	Impact réel négatif	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Risque accru pour les salariés exerçant des fonctions à forte intensité	Risque	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Bien-être et accompagnement des salariés	Impact réel négatif	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)

Eutelsat a mis en place un ensemble de politiques internes applicables à l'ensemble des salariés, prestataires et sous-traitants. Ces politiques couvrent des domaines essentiels tels que l'équité en matière d'emploi, l'inclusion, la non-discrimination, la prévention du harcèlement, ainsi que la santé et la sécurité au travail.

Ces politiques sont présentées et peuvent être consultées au regard des IRO pertinents décrits à la section 3.3.

Elles sont élaborées en conformité avec les normes internationales, notamment :

- le Pacte mondial des Nations Unies et ses Dix principes ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous tenons également compte des réglementations locales en matière d'emploi dans les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités et entretenons un dialogue régulier avec les représentants du personnel et les organisations syndicales pour garantir la pertinence et la conformité au niveau local.

Engagement en faveur des droits humains

Les engagements en matière de droits humains et de droit du travail font partie intégrante du Code d'éthique d'Eutelsat. Eutelsat s'engage à respecter les droits de tous les individus au sein de ses effectifs et de sa chaîne de valeur au sens large, en appliquant les principes suivants :

- interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains : Eutelsat proscrit strictement toute forme de travail des enfants, de travail forcé ou de traite des êtres humains dans le cadre de ses activités. En 2024, le Groupe a renforcé cet engagement en publiant sa première déclaration sur l'esclavage moderne, conformément au *Modern Slavery Act* britannique. Cette déclaration expose les actions concrètes mises en œuvre pour atténuer les risques d'esclavage moderne au sein de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement ;
- Code de conduite applicable aux fournisseurs : Eutelsat exige de ses fournisseurs qu'ils respectent des normes éthiques strictes interdisant le travail forcé et les atteintes aux droits humains. Des procédures de contrôle et de vigilance raisonnable sont en place afin d'évaluer les risques, en particulier dans les secteurs d'activité et les zones géographiques présentant un niveau de risque élevé ;
- conditions de travail équitables et négociation collective : Eutelsat veille à ce que l'ensemble de ses salariés bénéficient de conditions de travail équitables et du droit à la négociation collective, leur permettant de discuter efficacement des modalités d'emploi et des conditions de travail ;
- mécanismes de traitement des réclamations et dispositif d'alerte professionnelle : Eutelsat met à disposition des mécanismes de réclamation accessibles, notamment une plateforme d'alerte anonyme, SpeakUp, permettant aux salariés comme aux tiers de signaler toute violation potentielle. Toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte agissant de bonne foi est strictement interdite (pour de plus amples informations concernant cette politique, voir section 3.4.1 « Culture d'entreprise »).

3.3.1.1 DIALOGUE AVEC LE PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

Le dialogue avec le personnel constitue chez Eutelsat un processus structuré et continu, combinant des dispositifs de représentation formels, la négociation collective et des canaux de communication directs permettant de recueillir les retours d'expérience, de gérer les impacts et de favoriser l'amélioration continue.

Participation au processus décisionnel

- Les points de vue du personnel alimentent les décisions clés grâce à leur représentation au sein du Conseil d'administration, à un dialogue social actif et à la conclusion d'accords d'entreprise formels.
- Ce dialogue intervient à toutes les étapes du processus décisionnel, depuis la phase de consultation initiale jusqu'à la mise en œuvre. Il couvre les évolutions au sein de la Société, les politiques RH ou encore les conditions de travail.
- Le dialogue se tient régulièrement et par le biais de multiples canaux :
 - les représentants du personnel et les organisations syndicales sont consultés sur les changements structurels ou contractuels (*via* le Comité social et économique – CSE),
 - les outils de dialogue direct comprennent notamment les réunions bimensuelles avec le Directeur général (« CEO Townhalls ») accompagnées d'une session de questions-réponses, l'événement interne en ligne « OneTalk » réunissant la Direction et des intervenants internes, l'Intranet du Groupe et des bulletins d'information hebdomadaires,
 - des webinaires sont également organisés pour diffuser des informations ciblées et recueillir les retours d'expérience.

Les points de vue des salariés sont également pris en compte dans l'élaboration et l'amélioration continue des actions et des objectifs relatifs aux effectifs. Les contributions des salariés sont recueillies au moyen de dispositifs réguliers de dialogue, notamment des enquêtes auprès des salariés, des canaux de retour d'information et des consultations des salariés. Le cas échéant, les représentants du personnel sont informés et consultés, dans le cadre des procédures existantes de dialogue social, sur les questions relatives au personnel.

Les enseignements issus de ces dispositifs de dialogue contribuent à l'identification des sujets prioritaires en matière de gestion du personnel et soutiennent la définition d'actions et d'objectifs ciblés dans ce domaine. Les retours des salariés sont également pris en compte lors de l'évaluation de la performance au regard des objectifs, au moyen d'un suivi régulier des indicateurs relatifs aux effectifs et d'enquêtes portant sur la perception des salariés.

En outre, les retours des salariés et des représentants du personnel permettent d'identifier les enseignements tirés de l'expérience ainsi que les possibilités d'amélioration. Les enseignements issus de ces échanges sont examinés par les équipes compétentes des Ressources Humaines et de la Direction et contribuent à l'amélioration continue des politiques, des actions et des pratiques de gestion des effectifs du Groupe.

Supervision et responsabilités

La Directrice des Ressources Humaines, membre du Comité exécutif, est responsable de veiller à la cohérence du dialogue avec le personnel et à l'intégration de leurs retours dans les décisions stratégiques et opérationnelles. Cette fonction est assurée avec le soutien des équipes RH locales et du comité de direction du Groupe.

Dialogue social et accords

- Eutelsat S.A. maintient des accords d'entreprise et un cadre de dialogue social avec les représentants du personnel conformément aux législations nationales.
- Aucun accord-cadre mondial n'est actuellement en place, mais des accords nationaux traitent des droits et des conditions de travail.
- Ces accords couvrent les droits syndicaux, le rôle du Comité social et économique (CSE) et les procédures de consultation en cas de changement organisationnel.

Évaluation de l'efficacité du dialogue

- La satisfaction et le dialogue avec les salariés sont évalués dans le cadre de l'enquête annuelle « Great Place to Work » (GPTW).
- Les résultats des enquêtes donnent lieu à des plans d'action au niveau du Groupe et des départements.
- Menées de manière anonyme, les enquêtes de dialogue avec le personnel offrent à l'ensemble des salariés la possibilité d'exprimer leur perception de l'environnement de travail et de leur bien-être, bien que les données ne soient pas encore ventilées selon des critères de vulnérabilité.

3.3.1.2 PROCESSUS DE RÉPARATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS

Le Groupe a mis en place plusieurs dispositifs permettant à ses salariés de faire part de leurs préoccupations et de contribuer à la réparation d'éventuels impacts négatifs. La plateforme d'alerte SpeakUp est accessible à l'ensemble des salariés et aux tiers *via* le site Internet ou l'Intranet du Groupe, et permet de signaler de manière confidentielle tout manquement ou problème survenu sur le lieu de travail. Elle fait l'objet d'une promotion régulière en interne afin d'en assurer la visibilité et l'accessibilité.

Afin de garantir que les salariés connaissent ces dispositifs, une formation obligatoire à la conformité est dispensée chaque année. Celle-ci comprend des informations spécifiques sur les canaux de signalement, les procédures d'alerte professionnelle et les mesures de protection contre les représailles. Des campagnes de communication interne régulières — courriels, affiches, bannières sur l'Intranet — viennent renforcer la sensibilisation et encourager la prise de parole.

La confiance des salariés dans ces dispositifs repose sur les garanties de confidentialité offertes par la plateforme SpeakUp, sur l'engagement du Groupe en matière de non-représailles, ainsi que sur la participation d'acteurs indépendants dans le processus d'enquête. Par ailleurs, des outils de recueil de l'avis des salariés, tels que l'enquête annuelle « Great Place to Work » (GPTW), offrent un aperçu indirect de leur sentiment de sécurité psychologique et de leur confiance dans les processus internes. Cette évaluation se reflète notamment dans les réponses à des affirmations telles que : « Je travaille dans un environnement psychologiquement et émotionnellement sain », « La direction considère les erreurs commises de bonne foi comme faisant partie intégrante de l'activité », « La direction sollicite véritablement les suggestions et les idées et y répond » et « Je peux poser à la direction toute question raisonnable et obtenir une réponse franche ». En parallèle, les entretiens individuels d'évaluation constituent un moment structuré de dialogue ouvert entre les salariés et leurs managers.

Les indicateurs issus de l'enquête GPTW, tels que le pourcentage de réponses positives à des affirmations telles que « Je travaille dans un environnement psychologiquement et émotionnellement sain », « Je peux être moi-même dans cet environnement de travail », « Les collaborateurs sont encouragés à concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle » et « La direction adopte des pratiques commerciales honnêtes et éthiques », permettent d'évaluer des dimensions essentielles du bien-être des salariés, de l'inclusion et de la confiance accordée à la Direction. Par ailleurs, l'indice de confiance ainsi que le taux global de participation à l'enquête constituent des indicateurs de l'engagement des salariés et de la crédibilité qu'ils accordent à l'organisation.

Les salariés peuvent également exprimer leurs préoccupations par l'intermédiaire des HR Business Partners (HRBP) dédiés à chaque département, qui agissent comme interlocuteurs directs pour les questions liées aux ressources humaines. Des représentants du personnel sont également présents au sein du Groupe pour encourager le dialogue collectif et faire remonter les préoccupations par les canaux formels. Des dispositifs d'accompagnement au bien-être, tels que Stimulus en France et Bupa au Royaume-Uni, sont également accessibles pour aider les salariés confrontés à des difficultés personnelles ou professionnelles.

Eutelsat s'attache à prévenir et à atténuer les impacts négatifs importants susceptibles d'affecter ses salariés au moyen d'un ensemble de politiques, de processus de gestion, de dispositifs de dialogue avec les salariés et d'activités de suivi. Les impacts négatifs potentiels identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA) sont traités au travers d'actions portant sur la santé et la sécurité, les conditions de travail, le bien-être des salariés, le développement des talents, la rémunération, ainsi que la diversité et l'inclusion. L'efficacité de ces mesures fait l'objet d'un examen régulier au moyen d'indicateurs relatifs au personnel, de dispositifs de recueil des retours des salariés et de processus internes de gouvernance, permettant au Groupe d'identifier les enjeux émergents et de mettre en œuvre les éventuelles mesures correctives nécessaires.

La gestion des impacts liés au personnel s'appuie sur les équipes dédiées Ressources Humaines, Santé et Sécurité, Conformité et Communication interne, ainsi que sur les responsables opérationnels au sein de l'ensemble du Groupe. Ces activités sont soutenues par des ressources humaines, techniques et financières dédiées, notamment des outils d'engagement des salariés, des canaux de signalement, des plateformes de formation, des programmes de santé et de bien-être, ainsi que, lorsque cela est pertinent, des prestataires externes spécialisés.

Ensemble, ces dispositifs constituent un cadre intégré permettant d'identifier et de résoudre en amont les impacts négatifs potentiels sur le personnel, tout en favorisant un environnement de travail dans lequel les salariés se sentent écoutés et protégés (voir ESRS G1-1 pour plus d'informations).

3.3.1.3 CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS D'EUTELSAT

Les données relatives au personnel publiées au titre de la norme ESRS S1-6 sont établies à partir des informations issues des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) du Groupe. Elles sont exprimées en effectifs, incluant les salariés en contrat à durée indéterminée et à durée déterminée directement employés par le Groupe.

Les données chiffrées reflètent la situation au 30 juin 2026. Des ventilations par zone géographique, genre et type de contrat sont fournies, le cas échéant.

Le reporting repose sur des définitions standard conformes aux politiques internes de ressources humaines du Groupe, incluant les critères relatifs au temps plein ou partiel, aux classifications contractuelles et à la répartition géographique. Les effectifs déclarés n'incluent pas les travailleurs temporaires, les stagiaires ni les prestataires externes.

La collecte et la validation des données sont coordonnées par le département des Ressources Humaines, en collaboration avec les équipes RH régionales, pour garantir la cohérence et l'exactitude des informations au sein des entités déclarantes.

S'agissant des informations relatives à la rotation du personnel au cours de la période de reporting (nombre de salariés ayant quitté le Groupe et taux de rotation du personnel), voir la section 3.3.2.4 « IRO : culture d'entreprise inclusive ».

Indicateurs sur l'effectif

Répartition des effectifs par genre

Genre	Nombre de salariés en 2026	Nombre de salariés en 2025
Homme	1 222	1 168
Femme	522	471
Autres	–	–
Non mentionné	–	–
EFFECTIF TOTAL	**1 744**	**1 639**

Répartition des effectifs par pays

Pays	Nombre de salariés en 2026	Nombre de salariés en 2025
France	679	612
Italie	246	220
Mexique	143	140
Royaume-Uni	410	406
USA et Canada	168	160
Reste du monde (RoW)	98	101
EFFECTIF TOTAL	**1 744**	**1 639**

Les définitions suivantes ont été appliquées dans les deux tableaux présentant les caractéristiques des effectifs :

- salariés en contrat à durée indéterminée : salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée ne comportant pas de date de fin. Cette catégorie comprend les salariés à temps plein et à temps partiel ;
- salariés en contrat à durée déterminée : salariés titulaires d'un contrat comportant une date de fin déterminée. Cette catégorie comprend les apprentis ;
- salariés à temps plein : salariés, titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée, travaillant à temps plein. Cette catégorie comprend également les apprentis ;
- salariés à temps partiel : salariés, titulaires d'un contrat à durée indéterminée ou déterminée, travaillant à temps partiel.

	Période de reporting									
	Femme		Homme		Autres		Non mentionné		Total	
(effectif/ETP)	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Nombre de salariés	522	471	1 222	1 168	–	–	–	–	1 744	1 639
Nombre de salariés en contrat à durée indéterminée	479	437	1 178	1 121	–	–	–	–	1 657	1 558
Nombre de salariés en contrat à durée déterminée	43	34	44	47	–	–	–	–	87	81
Nombre de salariés à temps plein	509	459	1 217	1 166	–	–	–	–	1 726	1 625
Nombre de salariés à temps partiel	13	12	5	2	–	–	–	–	18	14

	Période de reporting													
	France		Italie		Mexique		Royaume-Uni		USA et Canada		Reste du monde (RoW)		Total	
(effectif/ETP)	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Nombre de salariés	679	612	246	220	143	140	410	406	168	160	98	101	1 744	1 639
Nombre de salariés en contrat à durée indéterminée	630	563	235	205	142	139	399	401	168	160	88	90	1 662	1 558
Nombre de salariés en contrat à durée déterminée	49	49	11	15	1	1	11	5	–	–	10	11	82	81
Nombre de salariés à temps plein	663	600	245	219	143	140	409	405	168	160	98	101	1 726	1 625
Nombre de salariés à temps partiel	16	12	1	1	–	–	1	1	–	–	–	–	18	14

L'écart entre les effectifs présentés dans ce tableau et ceux figurant dans d'autres sections du présent rapport s'explique par le fait que ce calcul est fondé sur le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein (ETP) sur la période, tel que présenté à la note 6.2.2 « Effectifs » des annexes aux états financiers consolidés du chapitre 6 « Information financière ».

Répartition de l'effectif par genre

		Valeur 2026	Valeur 2025	Unité	Entités principales
France	Homme	450	413	Personnes	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Femme	229	199	Personnes	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	TOTAL	**679**	**612**	**PERSONNES**	**EUTELSAT S.A. ET ONEWEB FRANCE**
	% de femmes	33,7 %	32,5 %	Pourcentage	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	% de l'effectif total	38,9 %	37,34 %	Pourcentage	Eutelsat S.A. et OneWeb France
Italie	Homme	181	162	Personnes	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Femme	65	58	Personnes	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	TOTAL	**246**	**220**	**PERSONNES**	**SKYLOGIC ET SKYLOGIC MEDITERRANEO**
	% de femmes	26,4 %	26,4 %	Pourcentage	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	% de l'effectif total	14,1 %	13,42 %	Pourcentage	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
Mexique	Homme	94	91	Personnes	Satélites Mexicanos S.A.
	Femme	49	49	Personnes	Satélites Mexicanos S.A.
	TOTAL	**143**	**140**	**PERSONNES**	**SATÉLITES MEXICANOS S.A.**
	% de femmes	34,3 %	35 %	Pourcentage	Satélites Mexicanos S.A.
	% de l'effectif total	8,2 %	8,54 %	Pourcentage	Satélites Mexicanos S.A.
Royaume-Uni	Homme	306	314	Personnes	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	Femme	104	92	Personnes	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	TOTAL	**410**	**406**	**PERSONNES**	**ONEWEB NETWORK ACCESS & EUTELSAT UK**
	% de femmes	25,4 %	22,7 %	Pourcentage	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	% de l'effectif total	23,5 %	24,78 %	Pourcentage	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
USA et Canada	Homme	122	119	Personnes	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
	Femme	46	41	Personnes	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
	TOTAL	**168**	**160**	**PERSONNES**	**ONEWEB WORLDVU DEVELOPMENT, EUTELSAT AMERICA CORP., EUTELSAT EAS DELAWARE, ET ONEWEB TECHNOLOGIES**
	% de femmes	27,4 %	25,6 %	Pourcentage	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
	% de l'effectif total	9,6 %	9,76 %	Pourcentage	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat America Corp., Eutelsat EAS Delaware et OneWeb Technologies
Autres pays [1]	Homme	69	69	Personnes	Voir note [1]
	Femme	29	32	Personnes	Voir note [1]
	TOTAL	**98**	**101**	**PERSONNES**	**VOIR NOTE [1]**
	% de femmes	29,6 %	31,7 %	Pourcentage	Voir note [1]
	% de l'effectif total	5,6 %	6,16 %	Pourcentage	Voir note [1]

(1) Ensemble des autres entités du Groupe, y compris celles situées au Moyen-Orient et en Afrique (MEA), au Brésil, au Canada, en Chine, en Allemagne, en Pologne, au Portugal, en Russie et à Singapour.

3.3.1.4 CONDUITE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DU DIALOGUE SOCIAL

Cette section présente des informations sur la mesure dans laquelle les conditions de travail et les modalités d'emploi des salariés d'Eutelsat sont encadrées ou influencées par des conventions collectives, ainsi que sur le degré de représentation des salariés dans le cadre du dialogue social au sein de l'Espace économique européen (EEE).

Au niveau national, Eutelsat S.A. (France) dispose d'un Comité social et économique (CSE), qui représente les salariés dans le cadre du dialogue social et des négociations collectives. En 2022, un avenant à l'accord sur le droit syndical a été signé afin de renforcer les droits de représentation et d'accès des salariés. Par ailleurs, deux représentants du personnel siègent au Conseil d'administration, garantissant la prise en compte du point de vue des salariés au niveau de la gouvernance.

Conformément aux exigences de la directive CSRD, le pourcentage de salariés du Groupe couverts par une convention collective a été calculé selon la méthode prescrite. Le calcul prend en compte les salariés en contrat à durée indéterminée, les salariés en contrat à durée déterminée et les apprentis. Sur cette base, la proportion de salariés couverts s'élève à 56 %.

Afin de présenter une vision claire des pratiques du Groupe en matière de négociation collective et de dialogue social au sein de l'Espace économique européen (EEE), le tableau ci-dessous présente les données relatives aux entités du Groupe situées en France et en Italie, les seuls deux pays de l'EEE dans lesquels le Groupe compte plus de 50 salariés.

	Couverture des négociations collectives		Dialogue social	
Taux de couverture	Salariés – EEE *(pour les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10 % de l'effectif total)* 2026	Salariés – EEE *(pour les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10 % de l'effectif total)* 2025	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) *(pour les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10 % de l'effectif total)* 2026	Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) *(pour les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10 % de l'effectif total)* 2025
0-19 %	–	–	Italie	Italie
20-39 %	–	–	–	–
40-59 %	–	–	–	–
60-79 %	–	–	–	–
80-100 %	France, Italie	France, Italie	France	France

3.3.1.5 IRO : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES SALARIÉS

Description : Les enjeux de santé et sécurité au travail peuvent entraîner des blessures, des sanctions financières et des atteintes à la réputation.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines
- Salariés
- Représentants du personnel

Garantir la santé et la sécurité des salariés est essentiel pour assurer la continuité des activités et réduire les risques liés aux accidents, à l'absentéisme, au non-respect des exigences réglementaires et aux atteintes à la réputation. Ces risques sont présents dans les différents environnements opérationnels d'Eutelsat et nécessitent une surveillance continue afin de prévenir les incidents et de préserver la santé, la sécurité et le bien-être des salariés.

Politiques

Politique de santé et de sécurité au travail	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Établit des procédures claires et des responsabilités précises afin de garantir la conformité réglementaire et de promouvoir des pratiques cohérentes en matière de sécurité au travail.	Royaume-Uni	Directrice juridique Directrice des Ressources Humaines du Groupe	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

En outre, des procédures internes sont mises en place au niveau des filiales afin de traiter les risques professionnels et de veiller au bien-être des salariés. Elles incluent notamment :

- des évaluations des risques et plans de prévention au niveau local : chaque entité est responsable de l'identification des risques professionnels et de la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées :
 - en France, une évaluation complète des risques est réalisée au moyen du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
 - en Italie, la gestion des risques est assurée *via* le *Documento di Valutazione dei Rischi* (DVR), prévu par la législation,
 - au Royaume-Uni, une politique d'hygiène et de sécurité définit les procédures locales en matière d'évaluation des risques, de prévention et de conformité ;
- sur les sites des portails de réseaux satellitaires (SNP), une formation à la sécurité ainsi que le respect des règles de sécurité propres à chaque site sont obligatoires pour l'ensemble des salariés et des visiteurs.

Actions

Les actions suivantes s'appliquent dans l'ensemble des pays où Eutelsat exerce ses activités, avec une mise en œuvre ciblée dans certaines entités, notamment au Royaume-Uni. Elles sont pilotées par le responsable Santé et Sécurité du Groupe, en coordination avec les équipes Juridique et Ressources Humaines, et mobilisent à la fois les équipes opérationnelles et la Direction afin d'assurer une supervision efficace et de garantir la conformité avec les exigences réglementaires locales.

Mise en place d'un outil centralisé à l'échelle du Groupe pour le suivi des enjeux et des indicateurs en matière de Santé & Sécurité

Un outil centralisé a été mis en place au cours de cet exercice afin de suivre les incidents liés à la santé et à la sécurité, les actions préventives et la conformité au sein du Groupe. Dans le cadre d'une revue plus large de la performance du système de management de la santé et de la sécurité, cet outil permettra d'assurer une collecte de données homogène, de simplifier le reporting et de favoriser l'amélioration continue de la performance en matière de sécurité.

Les données relatives aux accidents sont collectées chaque année au niveau des filiales afin d'alimenter les mesures de prévention locales.

Compte tenu de l'exposition limitée des activités d'Eutelsat à des conditions de travail dangereuses, aucun objectif spécifique n'a été défini pour les indicateurs liés aux accidents. La Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), qui fait partie du Comité social et économique (CSE), est consultée tous les trois mois et contribue activement à l'examen de la sécurité au travail et des conditions de travail.

Indicateur	Objectif	Performance
Indicateurs relatifs à la santé et à la sécurité du personnel de la Société	Aucun objectif spécifique n'a été défini pour les indicateurs relatifs aux accidents, compte tenu de la nature des activités d'Eutelsat. L'efficacité des actions est suivie au moyen de l'évolution des principaux indicateurs de santé et de sécurité, tels que les accidents du travail.	Voir la section ci-dessous « Indicateurs de santé et sécurité ».

Indicateurs de santé et sécurité

Pourcentage de salariés couverts par le système de management de la santé et de la sécurité d'Eutelsat, fondé sur les exigences légales et/ou sur des normes ou lignes directrices reconnues

	2026	2025
Salariés	97 %	97 %

Indicateurs Santé, Sécurité et Sûreté relatifs au personnel de la Société

	2026	2025
Nombre de décès dus à des accidents du travail	–	–
Nombre de décès dus à des maladies professionnelles	–	–
Nombre de décès dus à des accidents du travail concernant des travailleurs externes intervenant sur les sites de la Société	–	–
Nombre de décès dus à des maladies professionnelles concernant des travailleurs externes intervenant sur les sites de la Société	–	–
Nombre d'accidents du travail enregistrables	6	2
Taux d'accidents du travail enregistrables	1,87	0,70

Conformément aux dernières modifications apportées aux Normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) par le Règlement délégué (UE) 2025/1416 de la Commission (« Quick Fix »), qui proroge les mesures transitoires existantes relatives aux obligations de reporting applicables aux entreprises ayant commencé à publier des informations au titre de la CSRD au cours de l'exercice 2024, Eutelsat a reporté l'application de certaines exigences de publication d'informations quantitatives jusqu'à leur première application obligatoire au titre de l'exercice 2027. En conséquence, les données relatives au nombre de cas de problèmes de santé liés au travail ayant donné lieu à un enregistrement, ainsi qu'au nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et des décès qui y sont associés, ne sont pas présentées dans le présent rapport.

Reporting à la Direction et visibilité sur les principaux risques et indicateurs en matière de santé et de sécurité

À la suite de l'intégration de OneWeb en 2023 et de la décision du Groupe de mettre en œuvre une approche harmonisée de la gestion de la santé et de la sécurité à l'échelle du Groupe, les principaux risques et indicateurs en matière de santé et de sécurité sont désormais intégrés au registre des risques du Groupe, qui est examiné et mis à jour chaque trimestre. Les principaux risques du Groupe sont présentés à la Direction par l'intermédiaire de l'ARCC, y compris les principaux risques identifiés en matière de santé et de sécurité. Cette approche garantit une meilleure visibilité, favorise une prise de décision éclairée et renforce la responsabilisation à tous les niveaux de l'organisation.

Indicateur	Objectif	Performance
Pourcentage de salariés couverts par le système de management de la santé et de la sécurité d'Eutelsat, fondé sur les exigences légales et/ou sur des normes ou lignes directrices reconnues.	Aucun objectif formel n'a été défini. L'efficacité des actions est suivie au moyen de l'évolution du pourcentage de salariés couverts.	Voir la section « Indicateurs de santé et sécurité » : Pourcentage de salariés couverts par le système de management de la santé et de la sécurité d'Eutelsat, fondé sur les exigences légales et/ou sur des normes ou lignes directrices reconnues.

Les indicateurs utilisés pour évaluer la sécurité au travail incluent le nombre total d'accidents, y compris ceux survenus lors de déplacements professionnels et de trajets domicile-travail, ainsi que la perception par les salariés de la sécurité physique. Les accidents sont suivis au niveau des filiales, avec une collecte de données annuelle destinée à appuyer la mise en œuvre de mesures de prévention locales.

Étude de la charge de travail à l'échelle du Groupe

Afin de mieux comprendre les facteurs de stress liés à la charge de travail, Eutelsat a lancé, en juin 2025, une étude sur la charge de travail à l'échelle du Groupe. La phase 1, consistant en un questionnaire adressé à l'ensemble des salariés, et la phase 2, reposant sur des entretiens de groupe, ont été menées à bien. Les recommandations qui en sont issues ont été examinées et des ateliers ciblés, animés par les Ressources Humaines, ont été lancés afin d'accompagner la définition des décisions et des initiatives relatives à l'organisation du travail et à la gestion de la charge de travail, ainsi que la communication associée tout au long de l'exercice.

En complément de l'évaluation des facteurs de stress liés à la charge de travail, Eutelsat mesure également la perception qu'ont les salariés de leur sécurité physique au moyen de l'enquête annuelle « Great Place to Work », à partir des réponses à l'affirmation suivante : « Je travaille dans un environnement physiquement sûr ».

Indicateur	Objectif	Performance
Enquête « Great Place to Work » (GPTW) Perception par les salariés de leur sécurité physique, mesurée au moyen du pourcentage de réponses positives à l'affirmation : « Je travaille dans un environnement physiquement sûr ».	Aucun objectif formel n'a été défini. L'efficacité des actions est suivie au moyen de l'évolution, d'un exercice à l'autre, du pourcentage de réponses positives.	Le taux de réponses positives à la question portant sur le sentiment de travailler dans un environnement physiquement sûr est resté stable à 95 % en FY26, par rapport à FY25.

3.3.1.6 IRO : RISQUE ACCRU POUR LES SALARIÉS EXERÇANT DES FONCTIONS À FORTE INTENSITÉ

Description : Les fonctions à forte intensité, en particulier au sein des opérations en continu (24 h/24 et 7 j/7), peuvent entraîner de la fatigue ou du stress chez le personnel. Un tel contexte peut donner lieu à de l'absentéisme, à une augmentation du taux de rotation du personnel ou à une baisse de productivité, avec un risque pour la continuité de l'activité et une augmentation des coûts de recrutement et de formation.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines et de la Santé et Sécurité
- Salariés
- Représentants du personnel

Politiques

Aucune politique spécifique n'est en place pour traiter les risques auxquels sont exposés les salariés exerçant des fonctions à forte intensité. Ce sujet est déjà couvert de manière adéquate par les politiques de Santé et Sécurité décrites à la section 3.3.1.5.

Actions

Eutelsat a mis en place des mesures en matière de santé et de sécurité destinées aux catégories de salariés les plus exposées aux risques, en particulier les salariés travaillant en horaires postés et ceux affectés aux chantiers de construction. Ces actions sont déployées au sein des activités concernées, avec un accent particulier sur la prévention, la formation et le suivi. Elles sont coordonnées par les équipes des Ressources Humaines et les équipes locales en charge de la santé et de la sécurité, et mobilisent des experts internes et externes pour traiter les risques spécifiques. L'objectif est de préserver le bien-être des salariés au moyen de dispositifs d'accompagnement adaptés et de protocoles de réduction des risques. À ce stade, aucune CAPEX ni aucune OPEX spécifique n'ont été isolées ou présentées dans les états financiers au titre de ces actions, celles-ci étant intégrées aux budgets courants des Ressources Humaines et des activités opérationnelles.

Aucun indicateur ni objectif spécifique n'est actuellement suivi, compte tenu du nombre limité de salariés concernés par ces fonctions à forte intensité et du caractère ciblé des mesures mises en œuvre. L'efficacité des actions est suivie au moyen d'une évaluation, au cas par cas, des cas de maladies professionnelles ou des accidents du travail affectant les salariés exerçant des fonctions à forte intensité.

Accords d'entreprise spécifiques pour les salariés en horaires postés dans les Centres de Contrôle des Satellites et des Communications

Eutelsat a mis en place des accords d'entreprise dédiés aux salariés postés de ses Centres de Contrôle des Satellites et des Communications, couvrant des aspects essentiels tels que les horaires de travail, les cycles de rotation, les temps de repos, les heures supplémentaires, les congés payés, les jours fériés, le suivi médical et l'accès aux espaces de repos. Ces accords visent à concilier la continuité de l'activité avec le bien-être des salariés occupant des fonctions à forte intensité.

Deux accords spécifiques ont été conclus pour Eutelsat S.A. : l'« Accord relatif aux contrôleurs de satellites », signé le 3 juin 2005, et l'« Accord relatif au temps de travail du Centre de Contrôle des Communications », signé le 19 mars 2007. Le 24 mars 2025, un nouvel accord à durée indéterminée a été signé, à l'issue d'une consultation des salariés et des organisations syndicales, pour actualiser le cadre applicable au Centre de Contrôle des Systèmes de Communication.

Cet accord tient compte de la mise en œuvre du nouveau modèle opérationnel « Follow The Sun » (FTS). Cette transformation soutient la continuité des services 24 h/24 et 7 j/7 à l'échelle des équipes mondiales, tout en améliorant les conditions de travail des contrôleurs CSC en France. Parmi les avancées majeures figurent la réduction de l'exposition au travail de nuit, le renforcement des perspectives d'évolution professionnelle grâce à une équipe « flex » dédiée, et une meilleure résilience face aux absences imprévues.

Pour la première fois, l'accord ouvre également la possibilité aux contrôleurs CSC d'accéder au télétravail, dans des conditions définies selon les impératifs opérationnels et de service — une évolution significative pour une catégorie jusqu'alors exclue des dispositifs de travail à distance.

Visites médicales, accès prioritaire au service de santé au travail, formation des salariés travaillant en horaires postés, contrôle des heures supplémentaires et audits des congés

Depuis la signature des premiers accords d'entreprise en 2005, plusieurs mesures ont été mises en place pour favoriser le bien-être des salariés travaillant en horaires postés. Tous les salariés concernés bénéficient d'un suivi médical régulier, leur garantissant un accès prioritaire aux services de santé au travail. Les responsables d'équipe sont formés à la gestion des risques spécifiques liés au travail posté, et le recours aux heures supplémentaires est strictement encadré au moyen d'une procédure d'autorisation. En outre, des audits annuels des congés sont réalisés pour les salariés travaillant en horaires postés, qui sont également régulièrement sensibilisés à leur droit de prendre les pauses prévues.

Espaces de repos sur site pour les salariés travaillant en horaires postés

Dans le cadre plus large des dispositions prévues par les accords d'entreprise conclus en 2005, des espaces de repos ont été aménagés sur site à l'intention des salariés travaillant en horaires postés. Ces espaces dédiés leur permettent de récupérer avant leur trajet de retour, contribuant ainsi à réduire la fatigue et à renforcer la sécurité.

Formation des salariés travaillant en horaires postés à la santé et au bien-être

Conformément aux mesures mises en place à la suite des accords d'entreprise conclus en 2005, les salariés travaillant en horaires postés bénéficient d'un accès prioritaire à des formations consacrées à la santé et au bien-être. Ces formations portent sur les risques spécifiques liés au travail posté et visent à promouvoir la santé physique et mentale.

Évaluations des risques pour les salariés affectés sur les chantiers de construction

Depuis le début du déploiement de la constellation LEO en 2023 et, plus particulièrement, des infrastructures terrestres des portails de réseaux satellitaires qui lui sont associées, les salariés affectés aux chantiers de construction font l'objet d'évaluations ciblées des risques en matière de santé et sécurité propres à chaque pays. Si ces évaluations ont été mises à la disposition des équipes intervenant sur les chantiers, un travail d'harmonisation reste nécessaire pour en garantir une application uniforme à la suite des évolutions intervenues au sein des équipes chargées du développement des infrastructures terrestres des portails de réseaux satellitaires.

3.3.1.7 IRO : BIEN-ÊTRE ET ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

Description : Les problématiques liées à la santé mentale et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée peuvent affecter la motivation des salariés et, à terme, accroître le taux de rotation du personnel.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines
- Salariés
- Représentants du personnel

Politiques

Accord sur l'égalité, la qualité de vie au travail et la mobilité	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Vise à promouvoir un environnement de travail inclusif, équilibré et respectueux, garantissant l'égalité des chances pour l'ensemble des salariés, quels que soient leur genre, leur âge, leur origine ou leur situation de handicap.	France	Directeur des Relations Sociales Europe continentale Organisation syndicale	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

L'Accord sur l'égalité, la qualité de vie au travail et la mobilité (périmètre France) vise à promouvoir un environnement de travail inclusif, équilibré et respectueux, garantissant l'égalité des chances pour l'ensemble des salariés, quels que soient leur genre, leur âge, leur origine ou leur éventuelle situation de handicap. Cet Accord porte notamment sur les éléments clés suivants :

- la non-discrimination et l'égalité des chances en matière de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion ;
- l'égalité salariale à l'embauche et tout au long du parcours professionnel ;
- des pratiques de rémunération équitables, incluant des lignes directrices visant à garantir l'équité salariale ;
- le soutien à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, à travers des modalités de travail flexibles et le congé parental ;
- une progression de carrière basée sur le mérite, garantissant à chaque salarié un accès égal aux opportunités d'évolution.

Actions

Eutelsat a mis en œuvre un ensemble d'initiatives destinées à favoriser le bien-être des salariés dans l'ensemble de ses entités. Ces actions portent sur la flexibilité du lieu de travail, l'accompagnement en matière de santé mentale et la culture organisationnelle, avec des outils et programmes déployés localement et coordonnés de manière centralisée. Ces initiatives s'appliquent à l'ensemble des salariés d'Eutelsat.

Flexibilité du lieu de travail

Depuis la signature, le 2 juillet 2018, du premier accord d'entreprise relatif au télétravail et au travail flexible, Eutelsat propose des modalités de télétravail dans l'ensemble de ses activités à travers le monde. Ces modalités sont définies dans le respect des législations locales du travail et adaptées aux spécificités de chaque fonction. Cette approche favorise un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'une plus grande flexibilité pour les salariés, contribuant ainsi à leur bien-être général et à leur productivité.

Indicateur	Objectif	Performance
Enquête « Great Place to Work » (GPTW) : question relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. « Les salariés sont encouragés à préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle », mesuré au moyen du pourcentage de réponses positives.	Pour l'exercice 2026, l'objectif est d'obtenir un taux de réponses positives supérieur à 59 % à la question relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.	La part des réponses positives à la question relative à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle a légèrement diminué, passant de 62 % en FY25 à 61 % en FY26.

Initiatives en faveur du bien-être

Au cours de l'exercice, Eutelsat a renforcé son engagement en faveur du bien-être des salariés en développant ses initiatives sur le lieu de travail, notamment par l'amélioration des espaces de travail et l'enrichissement du programme de séminaires consacrés au bien-être. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à promouvoir une culture de travail saine et bienveillante.

Indicateur	Objectif	Performance
Enquête « Great Place to Work » (GPTW) : question relative à la santé psychologique et émotionnelle. « Je travaille dans un environnement psychologiquement et émotionnellement sain », mesuré au moyen du pourcentage de réponses positives.	Pour l'exercice 2026, l'objectif est d'obtenir un taux de réponses positives supérieur à 50 % à la question relative à la santé psychologique et émotionnelle.	La part des réponses positives à la question relative à la santé psychologique et émotionnelle a diminué, passant de 53 % en FY25 à 52 % en FY26.

3.3.2 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

Cette section traite du sous-thème de l'Égalité de traitement et de l'égalité des chances pour tous, au titre de la norme ESRS S1 « Personnel de la Société », axée sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accès équitable à l'évolution de carrière.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier cinq impacts, risques et opportunités (IRO) en rapport avec ce thème. Ces IRO concernent nos propres activités et soulignent l'importance de l'évolution inclusive des talents, d'une rémunération équitable et d'une culture de travail diversifiée et bienveillante.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Diversité du personnel	Impact réel négatif	Activités de l'entreprise	Moyen terme (2 à 5 ans)
Évolution équitable des talents	Impact réel négatif	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Rémunération équitable	Impact réel négatif	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Culture d'entreprise inclusive	Impact réel négatif	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Donner à la direction les moyens de relever les défis liés au développement et à la fidélisation des talents	Risque	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)

3.3.2.1 IRO : DIVERSITÉ DU PERSONNEL

Description : Une diversité insuffisante des salariés peut conduire à une moindre diversité des points de vue et des intérêts représentés, au détriment de la qualité de la prise de décision.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines
- Salariés
- Comité exécutif
- Écoles et universités

Politiques

Diversité et inclusion – Politique de Règlement intérieur	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Affirme notre engagement en faveur de l'égalité des chances, indépendamment du genre, de l'origine, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la religion ou des opinions politiques. Les mesures mises en œuvre comprennent notamment des politiques spécifiques en faveur de l'inclusion des salariés en situation de handicap (telles que des partenariats avec des organismes spécialisés dans le recrutement inclusif), des actions de sensibilisation visant à prévenir les discriminations et les biais inconscients, et des processus de recrutement et de développement des carrières fondés sur le mérite et l'équité.	Groupe	Directeur général	Usage interne uniquement. Disponible sur l'espace de travail interne partagé.

Actions

Représentation des femmes aux postes de direction

L'amélioration de la représentation des femmes au sein des postes de direction constitue un levier de transformation de leur représentation dans l'ensemble des équipes concernées. À cette fin, Eutelsat accorde une attention particulière à l'indicateur relatif à la représentation des femmes au sein de l'encadrement. Cette attention particulière se traduit par l'intégration de l'indicateur, de la performance et de l'objectif relatifs à la représentation des femmes dans les objectifs de performance du Comité exécutif. Le plan d'intéressement à long terme (LTIP) comprend également des objectifs liés à la diversité, assortis d'un horizon de trois ans fixé à 2027. Ce dispositif a été intégré aux indicateurs annuels de performance des dirigeants à compter de l'exercice 2023.

Indicateur	Objectif	Performance
Représentation des femmes au sein de la Direction. (Définition de la Direction : N-1 et N-2 du Directeur général) (1)	Représentation des femmes de 35 % d'ici à juin 2027 au sein des deux premiers niveaux de direction rattachés au Directeur général.	Voir le tableau ci-dessous : « Répartition des genres au sein des différents niveaux de direction ».

(1) Définition de la haute direction : PDG N-1 et N-2.

Répartition des genres au sein des différents niveaux de direction

Direction		Valeur 2026	Valeur 2025	Unité	Périmètre
Comité exécutif	Homme	5	7	Personnes	Groupe
	Femme	4	3	Personnes	Groupe
	TOTAL	**9**	**10**	**PERSONNES**	**GROUPE**
	% de femmes	*44,4 %*	*30 %*	*Pourcentage*	*Groupe*
N-1 du Comité exécutif	Homme	43	45	Personnes	Groupe
	Femme	23	20	Personnes	Groupe
	TOTAL	**66**	**65**	**PERSONNES**	**GROUPE**
	% de femmes	*34,8 %*	*30,8 %*	*Pourcentage*	*Groupe*
Total Directeurs (comprenant les membres du ComEx et les N-1 des membres du ComEx)	Homme	48	52	Personnes	Groupe
	Femme	27	23	Personnes	Groupe
	TOTAL	**75**	**75**	**PERSONNES**	**GROUPE**
	% de femmes	*36 %*	*30,7 %*	*Pourcentage*	*Groupe*

Définition de la Direction : N-1 et N-2 du Directeur général.

Accompagnement ciblé et engagement externe

Pour renforcer la diversité de genre et élargir son vivier de talents, Eutelsat mène des initiatives externes ciblées en faveur d'un recrutement inclusif, en particulier dans les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM). Ces initiatives comprennent notamment la participation à des événements consacrés à la promotion des carrières féminines, tels que le Forum Réseaux & Carrières au Féminin (France) et le STEM Girls Virtual Job Meeting (Italie), qui permettent d'échanger directement avec des étudiantes et de jeunes diplômées en début de carrière. Cet engagement externe s'accompagne d'actions de valorisation de l'expertise du Groupe, notamment sa participation à un article publié dans Le Journal des Grandes Écoles, mettant en lumière l'approche d'Eutelsat en matière d'attraction et de recrutement des jeunes talents.

Parallèlement, Eutelsat participe activement à des forums de recrutement, en présentiel comme en ligne, organisés en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur. Depuis le début de l'exercice 2026, ces initiatives comprennent notamment le Career Day de l'ISAE-SUPAERO (France), l'International Career Day du Politecnico di Milano, le Career Fair de l'Université de Cagliari, le PMI Job Fair et le PoliTO Career Day du Politecnico di Torino (Italie), l'Engineering & Physical Sciences Spring Careers Fair de l'Université de Southampton et le Spring Careers Fair de l'Imperial College London (Royaume-Uni), l'IEEE Virtual Career Fair couvrant l'Amérique latine, et le School of Engineering Job Fair de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM). Ces initiatives favorisent l'identification précoce de profils à fort potentiel dans les domaines de l'ingénierie, de l'aérospatiale et des disciplines connexes, contribuant ainsi à l'élargissement d'un vivier de talents plus diversifié et plus inclusif.

Eutelsat a également rejoint l'association « Elles Bougent » en 2024, qui encourage les jeunes filles et les jeunes femmes à poursuivre des carrières dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie et des sciences. À travers l'implication de ses salariés et des actions de sensibilisation, Eutelsat contribue à faire évoluer les mentalités et à déconstruire les stéréotypes liés aux femmes dans les métiers techniques.

Indicateur	Objectif	Performance
Représentation des femmes au sein des effectifs.	33 % de femmes au sein des effectifs de la Société d'ici juin 2027.	Les performances actuelles en matière de représentation féminine globale au sein des effectifs sont présentées à la section 3.3.1.3 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des salariés par tranche d'âge, illustrant la structure des effectifs de la Société selon l'âge.

		Valeur 2026	Valeur 2025	Unité
EFFECTIF TOTAL		**1 744**	**1 639**	**PERSONNES**
Effectif par catégorie d'âge	Moins de 30 ans	15 %	15 %	Pourcentage
	Entre 30 et 50 ans	59 %	59 %	Pourcentage
	Plus de 50 ans	26 %	26 %	Pourcentage

3.3.2.2 IRO : ÉVOLUTION ÉQUITABLE DES TALENTS

Description : L'absence d'équité dans l'évolution et la formation des talents peut restreindre les opportunités offertes aux salariés, se traduisant souvent par une baisse de motivation et une augmentation du taux de rotation du personnel.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines
- Salariés

Politiques

Eutelsat ne dispose pas encore de politiques définies à l'échelle du Groupe sur ce sujet, qui se trouve encore à un stade précoce de développement.

Actions

Eutelsat déploie des actions à l'échelle du Groupe pour garantir un accès équitable aux opportunités d'évolution pour l'ensemble des salariés, quelles que soient leur situation géographique ou leur fonction. Ces actions, coordonnées par l'équipe RH, sont intégrées aux processus internes de gestion des talents et de mobilité. Elles visent à instaurer un environnement de travail équitable et inclusif en proposant des formations accessibles et des opportunités professionnelles internes transparentes, soutenant ainsi l'évolution des compétences et des carrières au sein de la Société.

Garantir l'accessibilité des offres de formation à l'ensemble des effectifs mondiaux

Eutelsat propose depuis de nombreuses années des programmes de formation accessibles à l'ensemble de ses salariés, quels que soient leur lieu d'affectation ou leurs fonctions. Ces programmes visent à soutenir les évolutions de carrière et à doter les salariés des compétences nécessaires à leur progression.

Au cours de l'exercice 2026, le Groupe a lancé un nouveau programme de formation déployé à l'échelle internationale, reposant sur la plateforme d'apprentissage Udemy. Cette initiative a donné lieu à la mise en place de deux parcours de formation : Udemy Business, consacré au développement des compétences générales et Udemy Pro, destiné aux profils techniques. Le déploiement de ces deux parcours a permis au Groupe d'améliorer sensiblement l'accès à la formation pour l'ensemble des salariés.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre d'utilisateurs actifs de l'outil de formation en ligne Udemy au cours de la période de reporting, y compris les stagiaires et apprentis.	L'exercice 2026 constituant la première année de publication de cet indicateur, aucun objectif formel n'a été défini. L'efficacité des actions est suivie au moyen du nombre de formations achevées.	405 utilisateurs actifs de l'outil de formation en ligne Udemy au cours de l'exercice 2026.

Cartographie des fonctions, des niveaux de classification et des compétences à l'échelle du Groupe

Au cours de l'exercice 2026, le Groupe a lancé un projet global de cartographie des fonctions et des compétences couvrant l'ensemble de ses branches d'activité. Ce projet consiste à cartographier de manière systématique chaque fonction au sein de la Société et à y intégrer les niveaux de compétences définis pour l'évolution professionnelle. Dans ce cadre, les compétences attendues des managers sont clairement définies pour accompagner le développement des futurs dirigeants. En mettant en place des parcours d'évolution transparents et en alignant les fonctions sur les compétences requises, le Groupe entend offrir aux salariés une meilleure visibilité sur les perspectives d'évolution qui leur sont ouvertes et sur les attentes associées. L'achèvement de cette cartographie des compétences est prévu pour mai 2026.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité des actions est suivie au moyen de l'évaluation du degré d'avancement de l'exercice de cartographie.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.3.2.3 IRO : RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

Description : L'absence de politiques de rémunération équitables et transparentes peut fortement affecter la motivation des salariés et entraîner une hausse du taux de rotation du personnel.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines
- Salariés
- Représentants du personnel

Politiques

Accord de rémunération	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Décrit les mesures clés visant à garantir une rémunération juste et équitable pour tous les salariés.	France	Directeur des Affaires Sociales Organisation syndicale	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

L'accord de rémunération comprend les éléments suivants :

- mesures salariales : définitions claires des mesures salariales, garantissant la transparence et la rémunération équitable ;
- rémunération variable : lignes directrices pour la détermination de la rémunération variable individuelle, basée sur les performances et les objectifs de la Société ;
- répartition au titre de la politique de rémunération : l'accord encadre la répartition des fonds alloués à la politique de rémunération globale de la Société, en veillant à leur cohérence avec les performances et la situation financière de celle-ci ;
- augmentations de salaire générales et individuelles : dispositions prévoyant à la fois des augmentations de salaire générales pour l'ensemble de la Société et des ajustements de salaire individualisés selon les performances et le poste occupé ;
- égalité professionnelle : mesures visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à éliminer les inégalités professionnelles au sein de la Société ;
- plan d'épargne entreprise : modification des modalités d'alimentation du plan d'épargne entreprise (PEE) pour permettre aux salariés de bénéficier de possibilités d'épargne supplémentaires.

Actions

Eutelsat applique de longue date une approche structurée pour garantir des pratiques de rémunération équitables et compétitives dans l'ensemble de ses activités. Ces pratiques s'inscrivent dans le cadre des accords d'entreprise et des négociations annuelles obligatoires menées avec les représentants du personnel. L'objectif est de promouvoir l'équité interne, de fidéliser les talents et de garantir une cohérence avec les normes de l'industrie, tout en s'adaptant à l'évolution du contexte économique.

Révision annuelle des rémunérations de l'ensemble des salariés

Pour favoriser des pratiques de rémunération équitables et compétitives, Eutelsat procède à une révision annuelle des salaires pour l'ensemble de ses salariés. Ce processus intègre un examen de l'inflation pour garantir une adéquation avec les conditions économiques en vigueur.

Indicateur	Objectif	Performance
Ratio de la rémunération annuelle totale	Aucun objectif formel n'a été défini à ce stade. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'évolution du ratio de la rémunération.	Voir le tableau ci-dessous : « Ratio de la rémunération annuelle totale ».

Ratio de la rémunération annuelle totale

	Valeur 2026	Valeur 2025
Ratio de rémunération au niveau du Groupe (rémunération la plus élevée par rapport à la rémunération médiane)	24,0	22,9

Le ratio de la rémunération annuelle totale est calculé en rapportant la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée à la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des salariés. Le calcul prend en compte les salariés internes titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Étant donné que cet indicateur est fondé sur la rémunération de la personne la mieux rémunérée, il inclut également le Directeur général (Chief Executive Officer – CEO), qui exerce ses fonctions sous le statut juridique de mandataire social. Les apprentis, les stagiaires et les prestataires externes sont exclus. La rémunération totale comprend le salaire de base, les primes, les rémunérations fondées sur des actions, les dispositifs de participation et d'intéressement, les avantages liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction, les avantages accordés par le Comité social et économique (CSE), les titres-restaurant, les avantages liés à la scolarité et les autres composantes de la rémunération. La rémunération annuelle est déterminée sur la base de la valeur annualisée des différentes composantes de la rémunération au titre de la période de reporting.

Analyse comparative systématique du marché pour les fonctions clés et alignement des rémunérations proposées aux nouveaux salariés

Pour garantir une rémunération compétitive pour les fonctions clés, une analyse comparative systématique du marché est réalisée à partir de sources de référence externes. Cette approche permet au Groupe d'identifier les éventuels écarts par rapport aux pratiques du marché et d'y remédier de manière proactive pour limiter les risques de rétention des talents. Eutelsat examine les niveaux de rémunération proposés à l'ensemble des nouveaux salariés au regard de ces données de marché, pour garantir que les offres demeurent compétitives et conformes aux standards de l'industrie.

Indicateur	Objectif	Performance
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes.	Aucun objectif formel n'a été défini. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'évolution de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.	Voir le tableau ci-dessous : « Salaire moyen par zone géographique », qui présente notamment les informations relatives à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes par pays.
Salaires adéquats	100 % des salariés (CDD et CDI) de la région concernée, à savoir la France pour l'exercice 2026, doivent percevoir un salaire adéquat.	Voir le tableau ci-dessous : « Salaires adéquats ».

Salaire moyen par zone géographique

Aucun objectif spécifique n'est actuellement associé aux indicateurs de salaire moyen présentés dans le tableau ci-dessous :

		Valeur 2026	Valeur 2025	Unité	Entités principales
France	Homme	83 668,0	81 798,5	Euros	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Femme	79 861,0	75 273,8	Euros	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Moyenne tous salariés	82 409,0	79 722,5	Euros	Eutelsat S.A. et OneWeb France
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	5,0	8,0	Pourcentage	Eutelsat S.A. et OneWeb France
Italie	Homme	50 226,0	48 844,6	Euros	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Femme	47 126,0	47 341,8	Euros	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Moyenne tous salariés	49 438,0	48 465,3	Euros	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	6,0	3,0	Pourcentage	Skylogic et Skylogic Mediterraneo
Mexique	Homme	36 055,0	35 531,3	Euros	Satélites Mexicanos S.A.
	Femme	28 359,0	27 166,6	Euros	Satélites Mexicanos S.A.
	Moyenne tous salariés	33 418,0	32 603,6	Euros	Satélites Mexicanos S.A.
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	21,0	24,0	Pourcentage	Satélites Mexicanos S.A.
Royaume-Uni	Homme	98 358,0	102 465,4	Euros	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	Femme	83 468,0	89 174,1	Euros	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	Moyenne tous salariés	94 654,0	98 858,6	Euros	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	15,0	16,0	Pourcentage	OneWeb Network Access & Eutelsat UK
USA et Canada	Homme	138 997,0	142 476,5	Euros	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
	Femme	121 906,0	119 783,4	Euros	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
	Moyenne tous salariés	133 933,0	136 412,0	Euros	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes.	12,0	16,0	Pourcentage	OneWeb WorldVu Development, Eutelsat EAS Delaware, Eutelsat America Corp., et OneWeb Technologies
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes au niveau du Groupe		12,0	17,0	Pourcentage	

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence entre la rémunération annuelle brute totale moyenne des hommes et celle des femmes, exprimée en pourcentage de la rémunération annuelle brute totale moyenne des hommes. Le calcul ne prend en compte que les salariés internes titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Le Directeur général (Chief Executive Officer – CEO), qui exerce ses fonctions sous le statut juridique de mandataire social, ainsi que les apprentis, les stagiaires et les prestataires externes, sont exclus du calcul. La rémunération est fondée exclusivement sur le salaire de base annualisé et exclut les primes, la rémunération fondée sur des actions, les dispositifs de participation et d'intéressement, les avantages ainsi que toute autre composante de la rémunération. Une entité américaine a été exclue de ce calcul pour des raisons de confidentialité.

Salaires adéquats

Indicateurs relatifs aux salaires adéquats présentés dans le tableau ci-dessous :

	Exercice 2026	Exercice 2025
France	100 % des salariés percevant un salaire adéquat.	Non disponible à ce jour.
Italie	Non disponible à ce jour.	Non disponible à ce jour.
Mexique	Non disponible à ce jour.	Non disponible à ce jour.
Royaume-Uni	Non disponible à ce jour.	Non disponible à ce jour.
USA et Canada	Non disponible à ce jour.	Non disponible à ce jour.
Reste du monde (RoW)	Non disponible à ce jour.	Non disponible à ce jour.

Le calcul des salaires adéquats couvre l'ensemble des salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Le calcul repose uniquement sur le salaire de base. Les salaires annuels sont déterminés en multipliant le salaire mensuel de base par douze. L'évaluation présentée pour la période de reporting en cours repose sur neuf mois de données relatives aux salariés. Le Groupe prévoit d'étendre progressivement l'évaluation des salaires adéquats à d'autres zones géographiques au cours des prochains exercices fiscaux, en fonction de la disponibilité de référentiels locaux fiables et de données pertinentes. Pour la France, la Société applique la Convention collective nationale des télécommunications (CCNT). Cette convention prévoit une grille de salaires minima conventionnels (SMC), négociée chaque année entre l'organisation patronale des télécommunications (HumApp) et les organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO). Par ailleurs, pour tous les pays identifiés comme présentant un risque potentiel (Mexique, Jordanie, République démocratique du Congo, Brésil, Émirats arabes unis, Côte d'Ivoire, Chine et Nigeria), Eutelsat a identifié le salaire minimum légal ou le salaire minimum local applicable et l'a comparé au salaire de base le plus bas versé au sein du Groupe, le cas échéant. À l'issue de cette analyse, Eutelsat a confirmé qu'aucun salarié dans ces pays ne perçoit une rémunération inférieure au salaire minimum applicable.

3.3.2.4 IRO : CULTURE D'ENTREPRISE INCLUSIVE

Description : L'absence d'un environnement inclusif peut empêcher la Société d'offrir des opportunités à une part importante de ses salariés actuels et futurs.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines
- Salariés

Politiques

Politique de prévention du harcèlement	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Toute forme de harcèlement, qu'il soit sexuel, moral ou discriminatoire, est formellement interdite dans le cadre de notre politique de tolérance zéro. Cet engagement est inscrit dans notre Code d'éthique et s'appuie sur un dispositif de signalement confidentiel, et sur des ressources d'accompagnement accessibles aux personnes concernées.	Groupe	Directeur général Directeur juridique	Site Internet public du Groupe

Actions

Programme d'intégration du Groupe

Au cours de l'exercice 2026, le Groupe a mis en place une session d'intégration structurée destinée aux nouveaux salariés, organisée régulièrement dans le cadre d'une initiative portée par l'équipe Communication interne et Culture au sein des Ressources Humaines. Cette session réunit les nouveaux arrivants de l'ensemble des régions et des fonctions pour leur offrir une présentation cohérente de l'histoire du Groupe, de sa gouvernance, de ses activités et de son modèle opérationnel. Le programme couvre la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), la conformité, la sécurité et le support informatique, ainsi que les principaux processus RH, notamment la gestion de la performance, l'évolution des carrières et les possibilités de formation. Ouverte par le Directeur général et enrichie par les interventions d'experts issus de différentes fonctions, cette session favorise, dès l'intégration, le développement de liens entre les équipes et l'appropriation des valeurs d'Eutelsat, de ses modes de fonctionnement et de ses canaux de communication interne.

En complément de cette session, une page dédiée de l'Intranet, intitulée « Welcome on Board », centralise les informations pratiques et les principales ressources pour offrir à l'ensemble des nouveaux arrivants un parcours d'intégration homogène et facilement accessible à l'échelle du Groupe.

Parallèlement, les équipes Ressources Humaines et Culture organisent en France des sessions d'accueil dédiées aux stagiaires et apprentis. Combinant des échanges avec des experts issus de différentes fonctions, ces sessions visent à favoriser, dès leur arrivée, la cohésion au sein de la communauté des jeunes talents et à accélérer leur intégration à la culture et aux réseaux d'Eutelsat.

Indicateur	Objectif	Performance
Enquête « Great Place to Work » (GPTW) : « Lors de leur arrivée dans l'entreprise, les salariés sont accueillis de manière positive » – suivi par le pourcentage de réponses positives.	À ce stade, aucun objectif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. Toutefois, ces indicateurs font l'objet d'un suivi d'une année sur l'autre, dans l'objectif d'améliorer les résultats chaque année.	Le pourcentage de réponses positives à la question est resté stable à 80 % en FY26, par rapport à FY25.
Nombre de sessions d'intégration organisées à l'échelle du Groupe au cours de la période.	À ce stade, aucun objectif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. L'efficacité des actions est suivie en évaluant le nombre de sessions organisées et le taux de participation des personnes invitées.	À la fin du mois de juin, deux sessions auront été organisées depuis le lancement de cette initiative en février.

Réseau des Ambassadeurs de la Diversité

Depuis 2023, un groupe de salariés volontaires, issus de l'ensemble de l'entreprise, agit en tant qu'Ambassadeurs de la Diversité, contribuant à renforcer la sensibilisation, à proposer des initiatives et à soutenir la mise en œuvre d'actions favorisant un environnement de travail plus inclusif pour tous.

Eutelsat suit la perception de l'inclusion au moyen de son enquête annuelle « Great Place to Work » (GPTW), à travers des indicateurs fondés sur l'âge, l'origine ethnique, le genre et l'orientation sexuelle.

Indicateur	Objectif	Performance
Enquête GPTW : Âge : « Les salariés sont traités équitablement, quel que soit leur âge », mesuré au moyen du pourcentage de réponses positives.	À ce stade, aucun objectif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. Toutefois, ces indicateurs font l'objet d'un suivi d'une année sur l'autre, dans l'objectif d'améliorer les résultats chaque année.	Le pourcentage de réponses positives à la question relative à l'âge a augmenté, passant de 76 % en 2025 à 77 % en 2026.
Enquête GPTW : Origine ethnique : « Les salariés sont traités équitablement, quelle que soit leur origine ethnique », mesuré au moyen du pourcentage de réponses positives.	À ce stade, aucun objectif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. Toutefois, ces indicateurs font l'objet d'un suivi d'une année sur l'autre, dans l'objectif d'améliorer les résultats chaque année.	Le pourcentage de réponses positives à la question relative à l'origine ethnique est resté stable à 89 % en FY26, par rapport à FY25.
Enquête GPTW : Genre : « Les salariés sont traités équitablement, quel que soit leur genre », mesuré au moyen du pourcentage de réponses positives.	À ce stade, aucun objectif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. Toutefois, ces indicateurs font l'objet d'un suivi d'une année sur l'autre, dans l'objectif d'améliorer les résultats chaque année.	Le pourcentage de réponses positives à la question relative au genre a diminué, passant de 85 % en 2025 à 84 % en 2026.
Enquête GPTW : Orientation sexuelle : « Les salariés sont traités équitablement, quelle que soit leur orientation sexuelle », mesuré au moyen du pourcentage de réponses positives.	À ce stade, aucun objectif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. Toutefois, ces indicateurs font l'objet d'un suivi d'une année sur l'autre, dans l'objectif d'améliorer les résultats chaque année.	Le pourcentage de réponses positives à la question relative à l'orientation sexuelle est resté stable à 92 % en FY26, par rapport à FY25.

Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits humains

	2026	2025
Nombre de cas de discrimination [1]	9	–
Nombre de plaintes déposées par les salariés au moyen des dispositifs mis à leur disposition pour faire part de leurs préoccupations	3	–
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	–	–
Montant des amendes, sanctions pécuniaires et indemnisations liées à des dommages résultant de cas de discrimination, y compris de harcèlement, et des réclamations déposées [2]	–	–
Nombre de violations graves des droits humains et d'incidents liés aux salariés de la Société constituant des cas de non-respect des Principes directeurs des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	–	–
Montant des amendes, sanctions pécuniaires et indemnisations au titre de violations graves des droits humains et d'incidents liés aux salariés de la Société	–	–

(1) Nombre total de cas de discrimination, notamment de harcèlement, signalés au cours de la période de reporting.
(2) En raison de violations portant sur des facteurs liés aux droits sociaux et humains.

3.3.2.5 IRO : DONNER À LA DIRECTION LES MOYENS DE RELEVER LES DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ET À LA FIDÉLISATION DES TALENTS

Description : Un manque de compétences managériales et d'implication dans la mise en œuvre des politiques de développement des talents et de gestion de la performance peut fortement affecter la capacité à fidéliser les talents clés dans les domaines stratégiques, entraînant une augmentation des coûts de recrutement.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes des Ressources Humaines
- Salariés

Politiques

Eutelsat ne dispose pas de politiques spécifiques traitant de cette question, celle-ci étant encore à un stade précoce de développement.

Actions

Identification des talents clés

Pour garantir l'attractivité et la fidélisation des talents, Eutelsat a mis en place un processus complet d'identification des talents depuis 2022. Ce processus comprend l'élaboration de plans d'évolution personnalisés, de programmes de formation ciblés et un accompagnement RH dédié aux salariés à fort potentiel. La planification de la succession est également intégrée de manière active à la stratégie du Groupe, pour constituer un vivier de futurs dirigeants. Un suivi régulier des talents permet d'évaluer les progrès réalisés et d'ajuster les actions en conséquence.

Indicateur	Objectif	Performance
Mouvements d'effectifs et taux de rotation du personnel.	Aucun objectif spécifique n'a été défini en matière de fidélisation des talents, dans la mesure où de nombreux départs résultent de choix de carrière personnels ou de la structure démographique des effectifs. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'évolution du taux de rotation du personnel par rapport aux exercices précédents.	Voir le tableau ci-dessous : « Mouvements d'effectifs et taux de rotation du personnel (au 30 juin 2026) ».

Mouvements d'effectifs et taux de rotation du personnel (au 30 juin 2026)

	Nombre de salariés en 2026	Nombre de salariés en 2025	Unité	Périmètre
Nouveaux recrutements (salariés en contrat à durée indéterminée uniquement)	225	166	Personnes	Groupe
Départs (salariés en contrat à durée indéterminée uniquement)	146	139	Personnes	Groupe
Taux de rotation du personnel (salariés en contrat à durée indéterminée uniquement) (1)	8,8 %	8,9 %	Pourcentage	Groupe

(1) Taux de rotation du personnel : pourcentage de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) ayant quitté l'entreprise au cours de l'exercice financier, rapporté à l'effectif total des salariés en CDI à la fin de la période.

Programme de leadership

Au cours de l'exercice 2026, le Groupe a lancé un programme de leadership visant à renforcer les compétences managériales en matière de développement et fidélisation des talents. Ce programme comprend la conception et le déploiement d'un espace dédié (« Manager Corner ») sur la plateforme interne SharePoint, mettant à la disposition des responsables des guides pratiques, des outils et des ressources destinés à les accompagner dans l'exercice de leurs responsabilités quotidiennes. En outre, un programme de leadership d'une durée de neuf mois, couvrant les fondamentaux de l'encadrement à l'échelle du Groupe, devrait être mis en œuvre en 2027. Des parcours de formation recommandés, alignés sur des compétences managériales définies, sont également proposés sur la plateforme de formation en ligne Udemy, pour renforcer l'engagement des responsables et de favoriser le développement de leurs compétences.

Eutelsat s'emploie activement à renforcer l'implication des dirigeants par le biais de réunions régulières et de canaux de communication. Lancé en 2024, le Sommet annuel des dirigeants est organisé chaque année pour aligner les dirigeants sur les priorités stratégiques et renforcer la collaboration au sein de l'entreprise. En complément de ce rendez-vous annuel, des réunions trimestrielles des dirigeants, présidées par le Directeur général, sont organisées pour maintenir un dialogue stratégique continu et renforcer l'engagement des dirigeants tout au long de l'année.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité des actions est suivie à travers l'évaluation de la mise en œuvre du programme, de la participation aux initiatives de développement du leadership, de l'utilisation des ressources d'apprentissage mises à disposition des managers et de l'engagement continu des dirigeants.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.3.3 RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La réduction de la fracture numérique est considérée comme un sujet spécifique à l'entité pour Eutelsat, n'entrant pas dans le champ d'application des normes thématiques ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité (DMA), en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Deux impacts, risques et opportunités (IRO) ont été définis en lien avec ce sujet, tous deux relatifs à la chaîne de valeur aval du Groupe et attendus à court terme (1 an).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Fourniture de connectivité aux communautés mal desservies	Impact réel positif	Aval	Court terme (1 an)
Promotion de l'accès mondial à l'information	Impact réel positif	Aval	Court terme (1 an)

3.3.3.1 IRO : FOURNITURE DE CONNECTIVITÉ AUX COMMUNAUTÉS MAL DESSERVIES

Description : La fourniture de services de communication aux personnes qui ne peuvent y accéder par d'autres moyens génère d'importants bénéfices sociétaux pour les personnes et les communautés.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipe interne de la BU Connectivité
- Clients d'Eutelsat
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Prêteurs (banques, investisseurs)

Politiques

Il n'existe actuellement pas de politique dédiée au niveau du Groupe, la connexion des populations non connectées étant intégrée à la stratégie commerciale centrale du Groupe en matière de connectivité.

Actions

Eutelsat contribue à l'inclusion numérique en s'appuyant sur sa flotte de satellites GEO et LEO pour fournir une connectivité fiable et abordable aux communautés mal desservies et isolées, dans lesquelles les réseaux terrestres sont inexistants, insuffisants ou défaillants.

Grâce à ses solutions de connectivité par satellite, le Groupe permet aux particuliers, institutions publiques et acteurs économiques locaux d'accéder à des services numériques essentiels, notamment dans les zones rurales, les marchés émergents et les situations d'urgence. Ces actions sont mises en œuvre au travers de déploiements commerciaux, de partenariats avec des acteurs publics et privés (PPP) et d'un soutien ciblé aux opérations humanitaires et aux interventions en cas de catastrophe.

Utilisation de la capacité du satellite géostationnaire EUTELSAT KONNECT pour la fourniture de services en Afrique

Eutelsat contribue à réduire la fracture numérique en déployant des points d'accès Wi-Fi à Haut Débit par satellite dans des communautés non connectées à travers l'Afrique. Depuis 2023, l'intégralité de la capacité Haut Débit du satellite EUTELSAT KONNECT est consacrée à répondre aux besoins croissants de connectivité sur le continent africain.

Ces points d'accès fonctionnent selon un modèle « plug-and-play », ne nécessitant aucun équipement de la part des utilisateurs finaux, et sont gérés au moyen d'une plateforme numérique dédiée. Conçue pour fournir un accès à Internet rapide, fiable et abordable, cette solution permet aux utilisateurs de se connecter à l'aide de leur propre téléphone mobile et est particulièrement adaptée aux zones rurales isolées situées hors de portée des réseaux mobiles ou terrestres.

La distribution locale est généralement assurée par de petites entreprises implantées au sein des communautés, telles que des commerces, des restaurants, des bars ou des points de services de paiement mobile, qui jouent un rôle essentiel dans le déploiement du service.

Ce service permet aux particuliers, aux établissements scolaires, aux entreprises et aux centres de santé d'accéder à des ressources numériques favorisant l'éducation, le commerce électronique et l'accès aux services essentiels.

Pour soutenir le déploiement, Eutelsat finance les kits d'équipement (comprenant notamment le terminal satellite, le système d'alimentation solaire et le point d'accès Wi-Fi) dans environ 50 % des sites, tandis que les distributeurs locaux financent les équipements sur les autres sites. Les subventions accordées aux équipements par les institutions de financement du développement (DFI) contribuent également à la viabilité financière de ce modèle.

En 2026, le Lending Board (Comité chargé des opérations de financement) de la Commission européenne a approuvé la proposition de la Banque européenne d'investissement (BEI) visant à allouer une subvention de 18 millions d'euros au projet Community Wi-Fi en Afrique.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de nouveaux abonnés payants [1] connectés en Afrique subsaharienne (Konnect).	Eutelsat s'est fixé pour objectif d'atteindre un total de 3 millions de nouveaux abonnés payants supplémentaires d'ici juin 2028.	Au 30 juin 2026 : plus de 1,8 million d'utilisateurs connectés.

(1) Les nouveaux abonnés sont des personnes ayant utilisé le service de connectivité au moins une fois, pendant une durée minimale de 30 minutes.

Utilisation de la capacité des satellites LEO pour soutenir la connectivité des zones rurales

Dans le cadre du programme national « Affordable Internet » du Kazakhstan, Eutelsat contribue à l'extension de la connectivité dans les zones rurales éloignées et mal desservies grâce à la capacité des satellites LEO d'Eutelsat OneWeb. Dans le cadre de cette initiative, des points d'accès Wi-Fi gratuits offrant un accès Internet à Haut Débit et faible latence sont déployés dans les communautés rurales situées dans des zones dépourvues d'infrastructures terrestres. Le projet s'étend sur une période de trois ans, de 2024 à 2027.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de villages ruraux connectés au Kazakhstan.	Aucun objectif formel n'a été défini à ce stade précoce de l'action. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'augmentation du nombre de villages connectés.	Au 30 juin 2026 : 328 villages ruraux connectés.

Soutien à la connectivité d'urgence et aux opérations de secours en cas de catastrophe

Au cours de l'exercice, Eutelsat a contribué aux opérations de connectivité d'urgence et de secours en cas de catastrophe en déployant la capacité de ses satellites LEO pour soutenir les opérations humanitaires dans les zones où les communications terrestres étaient interrompues.

En partenariat avec Airtel, la connectivité LEO d'Eutelsat OneWeb a soutenu, en décembre 2025, les opérations humanitaires de l'Armée indienne dans les zones du Sri Lanka touchées par les inondations, en fournissant des communications résilientes, à Haut Débit et faible latence pour faciliter la coordination des opérations d'urgence, la prestation des soins de santé et les services de télémédecine.

En Thaïlande, à la suite des graves inondations ayant touché les régions méridionales, Eutelsat a soutenu les opérations d'urgence en fournissant une connectivité OneWeb LEO en partenariat avec National Telecom Public Company Limited (NTPLC) et NT Satellite Solutions. En décembre 2025, la connectivité a été assurée au moyen de solutions de connectivité satellitaire mobiles pour soutenir les équipes de premiers secours, les services publics et la coordination entre les autorités dans les zones où les réseaux terrestres étaient indisponibles ou dégradés.

En outre, Eutelsat a poursuivi son partenariat de mécénat de longue date avec Télécoms Sans Frontières (TSF), en soutenant la mission de cette organisation non gouvernementale consistant à rétablir les communications dans les contextes humanitaires et les situations d'urgence.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité des actions est suivie en évaluant, au cas par cas, la capacité d'Eutelsat à apporter un soutien dans les situations nécessitant des opérations de secours en cas de catastrophe.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.3.3.2 IRO : PROMOTION DE L'ACCÈS MONDIAL À L'INFORMATION

Description : La fourniture d'un accès aux actualités et aux contenus médias favorise la sensibilisation à l'échelle mondiale et l'indépendance intellectuelle des personnes et des communautés.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes de la BU Vidéo
- Clients d'Eutelsat

Politiques

Il n'existe actuellement aucune politique dédiée à l'échelle du Groupe, dans la mesure où l'accès à l'information est intégré à la stratégie commerciale de connectivité du Groupe.

Actions

Diffusion mondiale en clair

Eutelsat diffuse des chaînes en clair à l'échelle mondiale, élargissant l'accès à des services essentiels tels que l'information, l'éducation et la culture. Cette initiative vise à rendre ces contenus accessibles au plus grand nombre, sans frais d'abonnement, renforçant ainsi l'accès du public à l'information et au divertissement. La diffusion en clair constitue une composante essentielle de l'offre de services d'Eutelsat et demeure au cœur de sa proposition de valeur.

Le nombre de chaînes en clair diffusées *via* la flotte de satellites d'Eutelsat illustre le rôle du Groupe dans la mise à disposition de contenus éducatifs, culturels, d'actualité et à fort impact social, sans frais d'abonnement. Cet indicateur s'appuie sur les données de LyngSat, avec lequel Eutelsat collabore pour présenter son offre de chaînes de télévision, accessible au public sur le site Internet du Groupe.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de chaînes diffusées en clair.	Il n'existe actuellement aucun objectif dédié au niveau Groupe, l'accès mondial à l'information étant intégré à la stratégie commerciale du Groupe en matière de vidéo. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'évolution du nombre de chaînes diffusées en clair.	Au 30 juin 2026, 2 316 chaînes en clair étaient diffusées par la flotte d'Eutelsat.

3.4 GOUVERNANCE

3.4.1 CULTURE D'ENTREPRISE

Cette section traite du sous-thème de la Culture d'entreprise au titre de la norme ESRS G1 « Conduite des affaires », qui couvre des aspects essentiels tels que le comportement éthique, la transparence et les pratiques commerciales responsables.

L'analyse de double matérialité (DMA) a permis d'identifier trois impacts, risques et opportunités (IRO) matériels en rapport avec ce thème. Ces IRO, qui concernent à la fois nos activités et notre chaîne de valeur aval, s'inscrivent dans des horizons à moyen et long terme et témoignent de notre engagement en faveur de la conduite éthique et de la transparence de nos affaires.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Transparence des affaires	Impact réel négatif	Activités de l'entreprise	Long terme (>5 ans)
Conduite éthique des activités de la Société	Risque	Activités de l'entreprise	Moyen terme (2 à 5 ans)

3.4.1.1 IRO : TRANSPARENCE DES AFFAIRES

Description : Le manque de transparence dans les activités de l'entreprise érode la confiance des principales parties prenantes.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Conformité Groupe, Informatique et Opérations
- Salariés
- Clients
- Investisseurs

Politiques

Code d'éthique d'Eutelsat	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Souligne l'engagement du Groupe en faveur de l'intégrité, de la transparence et du respect des lois et des normes applicables.	Groupe	Directeur général Directeur juridique	Site Internet public du Groupe

Politique de conformité en matière d'alertes	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Vise à identifier, prévenir et gérer toute situation susceptible de compromettre l'intégrité des salariés. Elle s'applique à l'ensemble du personnel et s'aligne sur les normes internationales, sous réserve de lois locales plus strictes le cas échéant.	Groupe	Directeur général Directeur juridique	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Politique de confidentialité	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Énonce l'engagement du Groupe en matière de protection des données à caractère personnel conformément aux lois applicables en la matière. Vise à concilier les besoins de la Société avec la protection des droits individuels, contribuant ainsi à la confiance des utilisateurs et au respect des obligations réglementaires.	Groupe	Directeur général Directeur juridique Délégué à la protection des données	Site Internet public du Groupe

Politique interne du Groupe en matière de protection des données	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Précise les obligations du Groupe en matière de protection des données, notamment au titre du RGPD (Règlement général sur la protection des données – Règlement européen encadrant la protection des données à caractère personnel). Elle s'applique à l'ensemble des salariés et promeut une culture de conformité et de gouvernance visant à protéger les données personnelles et à préserver la confiance des parties prenantes.	France	Directeur général Directeur juridique	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Actions

Eutelsat met en œuvre des mesures visant à renforcer la transparence et la confiance tout au long de sa chaîne de valeur. Ces initiatives portent sur le renforcement des mécanismes de gouvernance interne et la promotion d'une conduite éthique auprès des salariés, partenaires et clients. Les activités mises en place couvrent toutes les entités du Groupe et s'étendent aux parties prenantes en amont et en aval. Elles sont mises en œuvre à l'échelle mondiale, avec une attention particulière portée aux zones identifiées comme présentant un risque élevé.

Plateforme d'alerte du Groupe

Eutelsat dispose d'un dispositif d'alerte sécurisé et confidentiel permettant aux salariés et aux parties prenantes externes de signaler toute violation présumée de la loi ou de tout aspect des codes d'éthique d'Eutelsat. Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme et dans la langue choisie par le lanceur d'alerte, *via* une plateforme numérique dédiée (SpeakUp) mise en place en 2022.

Le Groupe protège les lanceurs d'alerte contre toute mesure de représailles en garantissant la stricte confidentialité de l'ensemble des signalements, y compris l'identité du lanceur d'alerte, les faits signalés et les personnes concernées. Les signalements ne sont accessibles qu'aux fonctions désignées et indépendantes (Directeur de la Conformité du Groupe, Secrétaire général et Direction des Affaires Juridiques) et sont traités avec diligence, de manière indépendante et objective. Bien que les personnes chargées du traitement des signalements ne suivent pas de programme de formation spécifique consacré aux cas de lancement d'alerte, elles sont couvertes par le programme plus large de formation en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin décrit à la section 3.4.2.1.

Dans le cadre de la plateforme SpeakUp, chaque signalement donne lieu à un accusé de réception dans un délai de sept jours à compter de sa soumission, avant de faire l'objet d'une évaluation préliminaire puis, le cas échéant, d'une enquête approfondie. Une décision finale est généralement communiquée dans un délai de trois mois, adapté selon la complexité du dossier.

Pour renforcer l'intégrité et l'indépendance du dispositif d'alerte, le Groupe fait appel à des experts tiers spécialisés en conformité et en procédures d'enquête pour accompagner le traitement des cas présentant un très haut niveau de gravité. Cette participation externe garantit un traitement objectif et impartial des signalements sensibles.

Les représailles sont formellement interdites par les procédures internes, et toute tentative d'intimidation ou de rétorsion peut donner lieu à des mesures disciplinaires. Ces mesures de protection contribuent à instaurer une culture d'intégrité et de signalement responsable. Les mesures mises en œuvre par Eutelsat pour protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles sont pleinement conformes à la législation applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil. En France, cette législation comprend notamment la « loi Waserman » du 22 mars 2022.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de signalements effectués au moyen de la plateforme d'alerte.	À ce stade, aucun objectif quantitatif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. L'efficacité des actions est suivie en évaluant le nombre de signalements effectués.	43 signalements effectués au moyen de la plateforme d'alerte en 2026.
Enquête « Great Place to Work » (GPTW) : honnêteté et éthique de la Direction « La Direction adopte des pratiques commerciales honnêtes et éthiques », mesuré au moyen du pourcentage de réponses positives.	À ce stade, aucun objectif quantitatif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. L'efficacité des actions est suivie en évaluant le score obtenu à cette question.	Les réponses positives à la question relative à l'honnêteté et à l'éthique de la direction sont restées stables à 73 % en FY26, par rapport à FY25.

Confidentialité et protection des données au niveau du Groupe

L'approche d'Eutelsat en matière de protection des données à caractère personnel repose sur des outils, processus et compétences internes et couvre l'ensemble des entités traitant des données à caractère personnel, y compris les plateformes destinées aux clients et les systèmes internes.

Depuis 2022, un ensemble de mises à jour et de ressources, notamment des fiches pratiques et des clauses contractuelles types, a été élaboré et diffusé pour aider les équipes opérationnelles à gérer efficacement les risques de conformité. Ces mesures font l'objet d'un examen continu et sont régulièrement renforcées pour répondre à l'évolution des exigences en matière de protection des données.

Par ailleurs, des procédures de gestion des violations de données sont en place pour garantir une documentation appropriée et, le cas échéant, la notification de tout incident impliquant des données à caractère personnel, en coordination avec le Directeur de la Conformité et le Responsable de la sécurité des systèmes d'information du Groupe.

Indicateur	Objectif	Performance
Pourcentage de salariés suivant chaque année la formation de sensibilisation à la protection des données.	À ce stade, aucun objectif quantitatif formel n'a été fixé pour ces indicateurs. L'efficacité des actions sera suivie en évaluant l'augmentation annuelle du pourcentage de salariés ayant suivi la formation.	L'action de sensibilisation et de formation des salariés étant prévue à compter de 2027, aucune donnée de performance n'est actuellement disponible.

3.4.1.2 IRO : CONDUITE ÉTHIQUE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Description : Garantir une conduite éthique de l'ensemble des activités, du cycle de vie des satellites aux partenariats, est essentiel pour prévenir les risques juridiques et préserver l'intégrité.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Conformité et Achats du Groupe
- Clients
- Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)

Politiques

Procédure en matière de conflit d'intérêts	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Vise à identifier, prévenir et gérer toute situation susceptible de compromettre l'intégrité des salariés. Elle s'applique à l'ensemble du personnel et s'aligne sur les normes internationales, sous réserve de lois locales plus strictes le cas échéant.	Groupe	Directeur général Secrétaire générale	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Code d'éthique des fournisseurs	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Énonce les attentes du Groupe en matière de conduite éthique, sociale et environnementale, en conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les fournisseurs doivent s'engager à respecter ces normes et en garantir l'application tout au long de leur chaîne de valeur.	Groupe	Directeur général	Site Internet public du Groupe

Politique en matière de sanctions internationales	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit des règles visant à garantir le respect, par tous les salariés et partenaires, des lois applicables en matière de sanctions. Elle présente les principaux risques, les comportements attendus et les procédures à suivre.	Groupe	Directeur général	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Actions

Recours à un système de vérification pour réaliser les procédures de vigilance raisonnable à l'égard des tiers

En 2026, le Groupe a poursuivi ses efforts en matière de vigilance raisonnable à l'égard des tiers. Pour garantir qu'Eutelsat collabore avec des partenaires de confiance, le système World-Check était précédemment utilisé. Celui-ci a toutefois été remplacé en septembre 2025 par un nouveau système — IndueDi — qui permet aux équipes Conformité et Achats d'effectuer une analyse des tiers préalablement à tout engagement avec Eutelsat.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de vérifications de vigilance raisonnable effectuées.	Aucun objectif n'est fixé quant au nombre de vérifications de vigilance raisonnable à effectuer. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'évolution du nombre de vérifications effectuées par rapport à l'exercice précédent.	820 vérifications de vigilance raisonnable ont été réalisées au cours de l'exercice 2026.

Déclaration du Groupe relative à l'esclavage moderne

Conformément à notre engagement en faveur des droits humains et des pratiques commerciales éthiques, Eutelsat a publié, sur son site Internet, la déclaration du Groupe relative au *Modern Slavery Act* (loi sur l'esclavage moderne). Cette déclaration est révisée et mise à jour chaque année et témoigne des efforts continus déployés par le Groupe pour prévenir et combattre l'esclavage moderne au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Indicateur	Objectif	Performance
Publication annuelle de la déclaration du Groupe relative à l'esclavage moderne.	L'objectif est de mettre à jour chaque année la déclaration du Groupe établie en application du *Modern Slavery Act*.	La déclaration du Groupe établie en application du *Modern Slavery Act* a été mise à jour et publiée en décembre 2025.

Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques en matière de paiement

Eutelsat adopte une approche responsable et transparente dans la gestion de ses relations avec les fournisseurs, en privilégiant une conduite éthique des affaires, le respect des délais de paiement et l'intégration du développement durable. Le Groupe ne dispose pas d'une politique spécifique relative aux conditions de paiement, l'ensemble des dispositions pertinentes étant prévues dans les contrats conclus avec les fournisseurs, comme indiqué ci-après.

Les pratiques d'achats du Groupe sont destinées à garantir l'équité et le respect de la législation applicable, notamment à l'égard des petites et moyennes entreprises (PME). Les conditions de paiement sont précisément définies dans les contrats et leur respect fait l'objet d'un contrôle interne.

Les fournisseurs peuvent choisir parmi cinq conditions de paiement prédéfinies, le Groupe préconisant par défaut un délai standard de 45 ou 60 jours à compter de la date de facturation. Les options disponibles sont les suivantes :

- 5 jours après la date de réception de la facture ;
- 15 jours après la date de facturation ;
- 30 jours après la date de facturation ;
- 45 jours après la date de facturation ;
- 60 jours après la date de facturation.

Cette approche permet une certaine flexibilité tout en garantissant un processus structuré et transparent. Elle contribue également à des pratiques commerciales équitables et responsables, conformément à l'engagement du Groupe en faveur de relations solides et éthiques avec ses fournisseurs.

Dans le cadre de la sélection et de la conclusion des contrats avec les fournisseurs, Eutelsat adopte une approche fondée sur les risques intégrant à la fois des considérations opérationnelles et de durabilité. La vigilance raisonnable menée à l'égard des fournisseurs tient compte de la nature et de la localisation des prestations ou des biens fournis, avec une attention particulière portée au risque de corruption, au respect des droits humains et à la protection des données. Les critères environnementaux et sociaux font partie intégrante du processus d'évaluation et d'intégration des fournisseurs, conformément au Code d'éthique et au Code de conduite du Groupe. Les fournisseurs sont tenus de respecter les normes relatives aux pratiques de travail, à la protection de l'environnement et à l'intégrité des affaires. Lorsque cela est pertinent et réalisable, des clauses contractuelles reflétant ces exigences peuvent être intégrées au cas par cas.

Indicateur	Valeur
Nombre moyen de jours pour régler une facture (à compter du délai contractuel/légal)	Non communiqué (voir note ci-dessous)
Pourcentage des paiements effectués dans les conditions de paiement standard	Non communiqué (voir note ci-dessous)
Nombre de procédures judiciaires en cours liées aux retards de paiement	1

Note relative aux indicateurs : en raison de l'insuffisance actuelle des données disponibles à l'échelle du périmètre du Groupe, Eutelsat n'a pas publié les deux indicateurs susmentionnés. Des travaux d'harmonisation des processus et des indicateurs sont en cours au cours de l'exercice 2026, notamment concernant les outils de gestion des paiements au sein des principales entités du Groupe, Eutelsat S.A. et OneWeb. Eutelsat espère être en mesure d'inclure ces indicateurs dans le rapport à partir de l'exercice 2027. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 7.2.5 « Échéancier des paiements ».

Influence politique et activités de lobbying

Eutelsat ne verse aucune contribution politique, ni financière ni en nature. Le Groupe est inscrit au Registre de transparence de l'Union européenne depuis 2012, garantissant la transparence de ses relations avec les institutions européennes. Les activités relevant de ce registre sont assurées par des salariés dont les fonctions correspondent à un équivalent temps plein.

La supervision des activités de lobbying et des affaires publiques est assurée au niveau du Groupe, sous la responsabilité de la Direction générale. Ces activités sont placées sous la direction du Directeur des Affaires Internationales et Institutionnelles, sous l'autorité du Directeur de la Stratégie et des Ressources. Eutelsat s'engage à entretenir des relations transparentes et responsables avec les autorités publiques, dans le strict respect de la réglementation applicable et des normes éthiques.

Le Groupe ne mène aucune activité d'influence en dehors de celles déclarées au Registre de transparence de l'Union européenne, auprès duquel Eutelsat est inscrit depuis 2012 sous le numéro d'immatriculation 746025510283-01.

Concernant les activités de lobbying en France, conformément aux dispositions de la loi du 9 décembre 2016, Eutelsat déclare ses activités de lobbying au Répertoire numérique des représentants d'intérêts, tenu par la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique), sous le numéro d'immatriculation 422 551 176. Ce répertoire est disponible pour consultation publique sur le site Internet de la HATVP (www.hatvp.fr).

Les activités de lobbying d'Eutelsat portent sur la politique spatiale de l'Union européenne, le spectre et les infrastructures numériques, la sécurité et la défense, et la réglementation de l'industrie de l'audiovisuel. Ces thématiques sont en adéquation avec les intérêts stratégiques du Groupe dans les domaines de la connectivité par satellite, des communications sécurisées et des services de diffusion.

Eutelsat est membre de plusieurs organisations professionnelles de l'industrie des télécommunications : Fédération Française des Télécoms ; Infranum ; MEDEF International ; AFEP (Association française des entreprises privées). Tous ces organismes respectent également la réglementation applicable en matière d'influence politique et d'activités de lobbying.

3.4.2 CORRUPTION ET POTS-DE-VIN

Cette section traite du sous-thème de la Corruption et des pots-de-vin au titre de la norme ESRS G1 « Conduite des affaires ».

L'analyse de double matérialité (DMA) a permis d'identifier un risque matériel (IRO) lié au risque d'atteinte à la réputation résultant d'actes de corruption et de pots-de-vin. Ce risque, qui concerne principalement les activités du Groupe à court terme (1 an), souligne l'importance de dispositifs solides de prévention et de contrôle. Il reflète également l'engagement continu du Groupe en faveur de l'intégrité, de la transparence et du respect des normes juridiques et éthiques applicables.

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Atteinte à la réputation due à la corruption et aux pots-de-vin	Risque	Activités de la Société	Court terme (1 an)

Eutelsat opère dans diverses juridictions, dont certaines présentent des risques élevés de corruption. Bien que le Groupe ait peu de contacts directs avec les utilisateurs finaux, son rôle d'opérateur de satellites pour des clients institutionnels et commerciaux exige des normes éthiques élevées. Tout cas de corruption ou de pots-de-vin, interne ou impliquant des tiers, pourrait nuire à la réputation du Groupe, affaiblir la confiance des parties prenantes et entraîner une exclusion réglementaire ou commerciale. Ce risque est particulièrement présent lors des appels d'offres publics, des négociations commerciales et des relations avec des tiers, où une vigilance raisonnable insuffisante pourrait compromettre la position du Groupe en tant que partenaire de confiance également reconnu pour sa conformité.

3.4.2.1 IRO : ATTEINTE À LA RÉPUTATION RÉSULTANT D'ACTES DE CORRUPTION OU DE POTS-DE-VIN

Description : Tout cas de corruption ou de pots-de-vin nuirait à la réputation d'Eutelsat, mettrait en cause la confiance des clients et des partenaires, et exposerait le Groupe à d'éventuelles sanctions financières.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipe interne Conformité Groupe
- Salariés

Politiques

À ce jour, Eutelsat ne possède pas de politique indépendante de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, formellement conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Toutefois, les déclarations et politiques existantes du Groupe intègrent des principes globalement conformes à cette Convention. Aucun calendrier spécifique n'a encore été défini pour aligner formellement les politiques du Groupe sur la Convention.

Le Groupe veille à ce que ses politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin soient clairement communiquées à l'ensemble des salariés par des canaux accessibles et cohérents, tels que l'Intranet du Groupe. Les documents clés, dont le Code d'éthique et la politique anticorruption, sont intégrés au Règlement intérieur du Groupe et mis à disposition sur l'Intranet et le site Internet, en français et en anglais.

Ces ressources sont communiquées aux salariés dans le cadre du processus d'intégration et restent accessibles en permanence pour favoriser la sensibilisation et la conformité. Des communications et des mises à jour internes régulières permettent de renforcer les principes clés et de garantir que les salariés restent informés de leurs responsabilités au sein de toutes les entités du Groupe.

Procédure de vigilance raisonnable applicable aux lobbyistes	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Veille à ce que tous les lobbyistes engagés par le Groupe respectent des normes strictes en matière de lutte contre la corruption. Établit un processus clair d'évaluation des risques de corruption et de pots-de-vin, préalablement et tout au long de la relation avec les lobbyistes.	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale ■ Directeur de la Conformité Groupe	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Code de conduite pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit les comportements interdits, les responsabilités et les mécanismes de signalement en vue de réduire les risques de corruption.	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale	À usage interne, disponible sur l'espace de travail interne partagé, et à usage public, disponible sur le site Internet du Groupe

Politique en matière de cadeaux et d'invitations	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Établit des règles claires concernant l'offre et l'acceptation de cadeaux et d'invitations, pour prévenir tout conflit d'intérêts ou toute influence indue.	Groupe	■ Directeur général ■ Secrétaire générale	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Actions

Formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Dans le cadre de son programme global de conformité, Eutelsat organise régulièrement des actions de formation et de sensibilisation relatives aux politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin afin de promouvoir une solide culture de l'intégrité et de garantir que les salariés comprennent et appliquent les normes du Groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Une formation obligatoire est dispensée à l'ensemble des salariés, y compris ceux exerçant des fonctions identifiées comme présentant un risque, sur la base de la cartographie des risques du Groupe. Ces fonctions comprennent actuellement les fonctions ventes, opérations commerciales, chaîne d'approvisionnement et accès aux marchés. Une formation de rappel doit être suivie tous les deux ans. En outre, la formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin fait partie du processus d'intégration, les nouveaux salariés devant suivre cette formation dans les deux mois suivant leur arrivée au sein du Groupe.

Le contenu des formations est revu et mis à jour afin de refléter la cartographie des risques du Groupe et ses priorités en matière de conformité, en intégrant des recommandations pratiques ainsi que des exemples concrets. Le programme est accessible à l'ensemble des salariés, y compris les membres du Management, les fonctions de supervision et les membres du Conseil d'administration, afin de garantir une approche cohérente au sein de toutes les entités d'Eutelsat.

Le programme de formation est conçu conformément à la loi française Sapin II et aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). En complément des thèmes recommandés par l'AFA, le programme d'e-learning comprend également des modules consacrés aux sanctions internationales et à la fraude fiscale.

Indicateur	Objectif	Performance
Couverture de la formation à la lutte contre la corruption.	Aucun objectif formel n'a été défini. L'efficacité des actions est suivie en évaluant le pourcentage de salariés ayant suivi la formation, par comparaison avec les exercices précédents.	Voir le tableau ci-dessous : « Indicateurs relatifs à la formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin ».

Indicateurs relatifs à la formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

	2026	2025
Pourcentage de salariés occupant des postes identifiés comme présentant un risque élevé ayant suivi les programmes de formation	— %	80,1 %

Un nouveau programme de formation est en cours de développement en vue de sa mise en œuvre au cours de FY27 ; par conséquent, aucune formation n'a été dispensée en FY26.

Évaluations des risques anticorruption et pots-de-vin (ABAC)

Des évaluations spécifiques des risques ABAC ont été réalisées au sein du Groupe. Ces évaluations ont permis d'identifier les zones d'exposition et de mettre en œuvre des mesures ciblées pour faire face aux risques potentiels. Ces évaluations permettent au Groupe d'adopter une approche proactive dans la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de ses activités.

Eutelsat est inscrit au Registre de transparence de l'Union européenne, témoignant de son engagement en faveur de l'éthique et de la transparence dans ses relations avec les autorités publiques. Aucun membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'Eutelsat n'a exercé de fonctions comparables au sein d'une administration publique, y compris d'une autorité de réglementation, au cours des deux années ayant précédé sa nomination pendant la période de reporting.

Indicateur	Objectif	Performance
Condamnations, amendes ou cas avérés de corruption ou pots-de-vin	L'objectif du Groupe est de ne faire l'objet d'aucun cas avéré de corruption, d'aucune amende et d'aucune condamnation liés à des faits de corruption et de pots-de-vin.	En 2026, aucune condamnation, amende, ni cas avéré de corruption ou de pots-de-vin n'a été recensé. Aucun salarié n'a fait l'objet de licenciement ou de mesure disciplinaire pour de tels faits, et aucun contrat avec des partenaires commerciaux n'a été résilié ou non renouvelé pour des motifs liés à la corruption ou à des pots-de-vin. Voir le tableau ci-dessous : « Cas de corruption ou de pots-de-vin ».

Cas de corruption ou de pots-de-vin [1]

	2026	2025
Nombre de condamnations pour violation des lois applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	–	–
Montant des amendes pour violation des lois applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	– €	– €

3.4.3 GESTION DU BROUILLAGE OPTIQUE ET RADIOÉLECTRIQUE

La gestion de l'intégrité des signaux et de la coexistence en orbite est considérée comme un sujet spécifique à l'entité, dans la mesure où elle ne relève du champ d'application d'aucune des normes thématiques ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité (DMA), en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Deux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels ont été identifiés en lien avec ce sujet, tous deux étant relatifs aux activités du Groupe et à sa chaîne de valeur aval, et susceptibles de se matérialiser à court (un an) ou moyen terme (de deux à cinq ans).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Brouillage optique des satellites Eutelsat	Impact réel négatif	Aval	Court terme (1 an)
Réduction des brouillages radioélectriques	Risque	Activités de l'entreprise	Moyen terme (2 à 5 ans)

Le Code d'éthique des fournisseurs contribue indirectement à la gestion des risques en aval liés au brouillage optique et radioélectrique en promouvant des pratiques responsables auprès des partenaires et prestataires.

[1] *Les informations publiées portent uniquement sur les cas de corruption ou de pots-de-vin impliquant directement Eutelsat ou ses salariés.*

3.4.3.1 IRO : BROUILLAGE OPTIQUE DES SATELLITES EUTELSAT

Description : Les satellites d'Eutelsat, notamment la constellation LEO de OneWeb, génèrent un certain niveau de brouillage optique avec l'astronomie au sol et la recherche astronomique.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Ingénierie et Opérations
- Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)
- Autres opérateurs de satellites
- Agences spatiales
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Écoles et universités

Politiques

Il n'existe actuellement aucune politique spécifique à l'échelle du Groupe. La question des interférences optiques est gérée par le biais de pratiques opérationnelles, de normes de conception et de la participation à des initiatives internationales, dans le cadre d'une approche plus large de la durabilité spatiale.

Actions

Eutelsat met en œuvre des actions couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la conception et les spécifications des satellites jusqu'aux pratiques opérationnelles et à la coopération avec les acteurs de l'industrie, traduisant une approche globale compte tenu de la visibilité universelle des satellites dans le ciel nocturne. En s'alignant sur les meilleures pratiques internationales, en contribuant au développement d'outils techniques d'atténuation et en participant à des initiatives multipartites, Eutelsat veille à ce que ses activités spatiales participent à la préservation durable de la qualité du ciel nocturne, tout en maintenant son engagement en faveur d'une exploitation responsable et durable de ses satellites.

Création et développement du sous-groupe « Ciel sombre et silencieux »

Le sous-groupe dédié « Ciel sombre et silencieux » d'Eutelsat, désormais pleinement intégré au sein de son groupe de travail interne sur la durabilité spatiale, continue de témoigner du fort engagement du Groupe en faveur d'une meilleure compréhension et d'une réduction des effets des activités spatiales sur les observations astronomiques. Désormais pleinement établi, ce sous-groupe suit activement les problématiques émergentes liées aux impacts optiques et identifie les mesures pertinentes pour garantir que les activités d'Eutelsat demeurent conformes aux meilleures pratiques internationales en matière de durabilité spatiale, notamment aux lignes directrices définies par l'Union astronomique internationale (IAU), le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales (UNOOSA) et la loi française relative aux opérations spatiales (LOS).

Cette équipe pluridisciplinaire collabore étroitement avec des astronomes, des observatoires, des fabricants de satellites et d'autres acteurs clés de l'industrie pour partager les connaissances, intégrer les avancées scientifiques et coordonner les stratégies visant à préserver l'intégrité du ciel nocturne.

Au cours de l'exercice 2026, le sous-groupe s'est attaché à poursuivre l'amélioration de l'outil de prévision de la luminosité des satellites, initialement développé pour estimer leur réflectivité avant leur lancement. S'appuyant sur les résultats prometteurs et la validation obtenus à l'issue de quatre campagnes d'observation dédiées menées à l'observatoire GAL Hassin, en Sicile, les travaux réalisés cette année se sont concentrés sur une amélioration significative de la précision et des fonctionnalités de cet outil. Ces avancées sont portées par le projet de partenariat Sunrise de l'ESA, qui a apporté un soutien déterminant et offert de précieuses opportunités de collaboration. L'outil ainsi amélioré a vocation à offrir aux opérateurs et aux fabricants de satellites un outil encore plus performant pour évaluer les choix de conception permettant de réduire les impacts optiques. Il continue également d'aider les astronomes grâce à ses capacités de prévision, qui permettent d'anticiper et atténuer les traînées de satellites lors des observations.

En décembre 2025, Eutelsat a pris part à l'atelier sur le ciel sombre et silencieux au profit de la science et de la société (*Dark and Quiet Skies for Science and Society* 2025), coorganisé par les Nations Unies et le Square Kilometre Array Observatory (SKAO), une organisation intergouvernementale exploitant le plus grand observatoire de radioastronomie au monde. Cette participation a contribué au dialogue international sur la réduction des effets des activités des satellites sur les observations astronomiques et sur la préservation d'un ciel sombre et silencieux au service de la science et de la société.

Par ailleurs, en 2026, une initiative de partage des données opérationnelles avec le National Radio Astronomy Observatory (NRAO) a été lancée. La première réunion visant à établir cette collaboration s'est tenue en février 2026. Ce dispositif de partage de données opérationnelles pertinentes a pour but de favoriser la coordination et de réduire les risques potentiels de brouillage radioélectrique avec les activités de radioastronomie.

Eutelsat prend activement part aux groupes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (CUPEEA) pour évaluer et établir des normes relatives au niveau de brouillage optique, en particulier la luminosité des satellites mesurée par leur magnitude optique (voir la section Indicateurs, objectifs et performances ci-après). Cette participation permet à Eutelsat de contribuer à l'élaboration de lignes directrices mondiales destinées à réguler l'impact visuel et scientifique des constellations de satellites sur le ciel nocturne. En prenant part à la communauté internationale, Eutelsat veille à ce que ses activités soient conformes aux meilleures pratiques en matière de durabilité spatiale.

Indicateur	Objectif	Performance
Magnitude optique du satellite en orbite terrestre basse (LEO) d'Eutelsat. L'échelle de magnitude est logarithmique : plus la valeur est élevée, plus l'objet est faible en luminosité. Les satellites dont la magnitude est supérieure à 7 sont considérés comme suffisamment peu lumineux pour ne pas interférer avec les observations astronomiques et la recherche scientifique.	Pour limiter l'impact de ses satellites sur les observations astronomiques, Eutelsat s'est fixé pour objectif mesurable d'atteindre une magnitude optique supérieure à 7 pour ses satellites en orbite basse (LEO).	Les observations optiques commandées par le Groupe, et les observations indépendantes disponibles, ont confirmé que la génération actuelle de satellites d'Eutelsat atteint le seuil de magnitude optique fixé.

Lancement de l'étude de l'ESA sur le Ciel sombre et silencieux

Dans le cadre d'un consortium dirigé par Airbus, Eutelsat s'est vu attribuer une étude par l'Agence spatiale européenne (ESA) en novembre 2025, qui consistera, dans un premier temps, à consolider les recommandations techniques existantes relatives au Ciel sombre et silencieux pour les traduire en un ensemble clair et opérationnel d'exigences. Elle définira ensuite une mission représentative de constellation de télécommunications en orbite basse (LEO), qui fera l'objet d'une évaluation approfondie au regard de ces exigences. Cette évaluation comprendra l'identification des sources de brouillage au niveau des satellites, l'analyse des effets à l'échelle de la constellation et la production de résultats détaillés destinés à étayer les mesures d'atténuation.

L'étude évaluera également les incidences que pourraient avoir des modifications des seuils d'émission, des méthodes d'agrégation et des spécifications du système sur la conformité, les performances du système, sa conception globale et les contraintes pesant sur les astronomes. Sur la base de ces travaux, des exigences révisées et les besoins technologiques associés seront proposés, conduisant à l'élaboration d'une feuille de route technologique identifiant les principales innovations nécessaires pour permettre le déploiement de missions similaires conformes à des exigences renforcées en matière de Ciel sombre et silencieux.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'avancement de l'étude de l'ESA au regard du calendrier prévu.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.4.3.2 IRO : RÉDUCTION DES BROUILLAGES RADIOÉLECTRIQUES

Description : La réduction de l'impact des brouillages radioélectriques de la constellation LEO OneWeb sur l'astronomie au sol entraîne un coût financier et une restriction commerciale de la bande passante pouvant être commercialisée.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Ingénierie et Gestion du spectre
- Fournisseurs de rang 1 (« Tier 1 »)
- Autres opérateurs de satellites
- Principaux régulateurs sectoriels

Politiques

Il n'existe actuellement aucune politique dédiée à l'échelle du Groupe ; les brouillages radioélectriques sont traités au moyen des pratiques opérationnelles, des normes de conception et de la coopération internationale.

Actions

Eutelsat s'engage à ce que ses opérations satellitaires n'interfèrent pas avec la radioastronomie au sol. Conformément à la réglementation internationale en matière de radiofréquences, le Groupe met en œuvre des mesures techniques pour limiter l'impact de sa constellation LEO sur les observations astronomiques. Ces mesures traduisent à la fois le respect des exigences réglementaires et l'engagement plus large d'Eutelsat en faveur d'opérations spatiales responsables.

Mise en œuvre de filtres RF et de bandes de garde sur les satellites LEO de première génération (GEN 1)

Eutelsat veille à ce que ses opérations satellitaires respectent les réglementations internationales destinées à protéger les activités scientifiques, y compris la radioastronomie au sol. Conformément au Règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui définit les critères d'attribution des fréquences et de protection antibrouillage, le Groupe applique, depuis la mise en service de sa constellation en orbite basse (LEO), des mesures techniques visant à limiter les risques potentiels d'interférences.

Ces mesures incluent l'utilisation systématique d'une bande de garde de 250 MHz à l'intérieur de la bande des 2 GHz pour préserver la qualité des observations astronomiques. Chaque programme satellitaire, y compris celui de la prochaine génération de satellites en orbite basse (GEN1R), fait l'objet d'un examen de conformité technique préalablement à son lancement. Des phases de co-ingénierie avec les fabricants permettent également d'améliorer continuellement les systèmes de filtrage des radiofréquences, en tenant compte de l'évolution des normes et des avancées technologiques.

Indicateur	Objectif	Performance
Conformité avec les exigences relatives aux radiofréquences.	Strict respect des exigences relatives aux radiofréquences, tant lors de la conception que de l'exploitation de ses systèmes satellitaires.	Zéro cas de non-conformité avec les exigences relatives aux radiofréquences au cours de l'exercice 2026.

Collaboration avec les autorités et les organismes scientifiques ou de réglementation

Depuis le début de ses activités de communications par satellite, marqué par le lancement de son premier satellite commercial en 1983, Eutelsat collabore avec des organismes tiers pour évaluer et vérifier de manière indépendante sa conformité avec la réglementation relative aux interférences radioélectriques. Cette coopération permanente renforce le suivi des performances et témoigne de l'engagement constant du Groupe en faveur de la protection de la radioastronomie et du respect des normes internationales, notamment celles définies par l'UIT. Par ailleurs, un rapport de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), adopté par ses États membres, devrait être rendu public, renforçant la transparence concernant la constellation d'Eutelsat. Cette publication future facilitera également les processus d'accès au marché en attestant de la conformité avec les normes techniques et réglementaires applicables.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre de réclamations émanant d'autorités ou d'organismes scientifiques ou de réglementation (par exemple, l'Ofcom, l'UIT, la CEPT ou des représentants de la communauté de la radioastronomie).	Aucune réclamation relative à la conformité avec les exigences en matière de fréquences.	Zéro réclamation reçue au cours de l'exercice 2026.

3.4.4 CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité est considérée comme un sujet spécifique à l'entité, n'entrant pas dans le champ d'application des normes thématiques ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité (DMA), en raison de son importance pour les activités du Groupe et de ses parties prenantes.

La DMA a permis d'identifier deux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels en lien avec ce sujet, tous deux relatifs à la chaîne de valeur des activités du Groupe et attendus à court terme (un an).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Mesures de cybersécurité protégeant les opérations critiques	Impact réel positif	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Menace accrue de cyberattaque	Risque	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)

3.4.4.1 IRO : MESURES DE CYBERSÉCURITÉ PROTÉGEANT LES OPÉRATIONS CRITIQUES

Description : Les mesures de cybersécurité sont essentielles pour prévenir tout accès ou contrôle non autorisé des satellites, ce qui pourrait gravement perturber les opérations.

Type : Impact

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Sécurité, Informatique, Opérations et Système de gestion de la sécurité
- Agences et organismes publics
- Auditeurs

Politiques

Politique de sécurité pour le contrôle satellitaire	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit les contrôles de sécurité visant à garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des systèmes de contrôle satellitaire et terrestres d'Eutelsat.	Groupe	Directeur de l'Ingénierie	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Actions

Les actions entreprises par Eutelsat couvrent les activités propres du Groupe tout au long de la chaîne de valeur, en particulier les processus de contrôle satellitaire, les opérations et la sécurité de l'information. Ces actions sont mises en œuvre de manière continue et s'appliquent à l'échelle mondiale, selon des modalités uniformes dans l'ensemble des filiales.

Certification et normes pour les opérations critiques

Eutelsat a mis en place un cadre complet de gestion de la sécurité pour protéger ses opérations critiques, reposant sur des certifications reconnues à l'international. Nos systèmes de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) sont certifiés ISO/IEC 27001 pour les activités critiques. La certification de ces systèmes est réalisée chaque année par un organisme extérieur agréé.

Indicateur	Objectif	Performance
Nombre d'entités et d'activités d'Eutelsat certifiées ISO 27001 en matière de sécurité de l'information	L'objectif est de maintenir l'ensemble des certifications chaque année.	Les certifications ISO 27001 du Groupe au 30 juin 2026 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Entité/Site	Périmètre	Statut ISO 27001
Eutelsat S.A.	Contrôle et exploitation des satellites en service, phase de lancement et mise à poste (LEOP) et systèmes de contrôle au sol des satellites.	Certifié depuis novembre 2014
Eutelsat Service Operations	Fourniture d'assistance client pour l'utilisation de la capacité satellitaire, gestion du téléport de Rambouillet, mise en œuvre et exploitation des services commerciaux satellitaires gérés. Sécurité des sites de télésurveillance de la charge utile, des points de présence (PoP) et des téléports.	Certifié depuis juillet 2013
Téléport de Cagliari – Italie (Site détenu et exploité à 100 % par Eutelsat)	Conception, mise en œuvre, fourniture et support des services de connectivité, données et vidéo pour le compte d'Eutelsat. Gestion du téléport de Cagliari.	Certifié depuis juillet 2017
Téléport de Turin – Italie (Site détenu et exploité à 100 % par Eutelsat)	Conception, mise en œuvre, fourniture et support des services de connectivité, données et vidéo pour le compte d'Eutelsat. Gestion du téléport de Turin.	Certifié depuis juillet 2017
Eutelsat Madère (Filiale détenue à 100 % par Eutelsat)	Conception, mise en œuvre, exploitation et maintenance des équipements de télécommunications et infrastructures à l'appui des services gérés par satellite.	Certifié depuis juillet 2021
Satélites Mexicanos (Filiale détenue à 100 % par Eutelsat)	Les systèmes d'information sur lesquels reposent les processus d'exploitation des satellites et charges utiles, la surveillance des communications et les systèmes de contrôle des stations sol.	Certifié depuis juillet 2019

3.4.4.2 IRO : MENACE ACCRUE DE CYBERATTAQUE

Description : L'intensification des cybermenaces oblige Eutelsat à renforcer ses mesures de protection, notamment en augmentant ses effectifs, en révisant ses procédures et en engageant des coûts supplémentaires.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Sécurité, Gestion des risques et Formation
- Salariés
- Principaux régulateurs sectoriels
- Auditeurs

Politiques

Politique de cybersécurité et de résilience	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit l'approche du Groupe en matière de gouvernance de la cybersécurité et de résilience opérationnelle.	Niveau du Groupe	Directeur de la Sécurité de l'Information	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Actions

Les actions d'Eutelsat en matière de cybersécurité visent à protéger la disponibilité, l'intégrité et la résilience de son infrastructure de contrôle satellitaire, composante essentielle de ses activités. En ciblant cette infrastructure essentielle et en s'alignant sur l'évolution de la réglementation, ces actions sont réexaminées et consolidées chaque année, renforçant ainsi la capacité d'Eutelsat à exercer ses activités en toute sécurité dans un environnement de menaces complexe.

Formation à la cybersécurité

Face à la menace croissante des cyberattaques, Eutelsat continue de renforcer ses défenses internes, notamment par la sensibilisation et la formation de ses effectifs. La formation à la cybersécurité constitue un élément clé de la stratégie de prévention du Groupe, visant à réduire les vulnérabilités humaines et à renforcer la résilience globale.

Indicateur	Objectif	Performance
Personnel ayant suivi une formation en cybersécurité au cours de l'exercice.	Aucun objectif n'a été fixé, l'entreprise déployant actuellement un nouveau module de formation en ligne à l'échelle du Groupe, dont la mise en œuvre sera finalisée en 2027. L'efficacité des actions est mesurée en évaluant la variation annuelle du nombre de salariés ayant suivi une formation.	1 401 salariés ayant suivi une formation en cybersécurité en 2026, contre 241 en FY25 [1].

(1) Ce chiffre comprend à la fois les salariés internes et les consultants, dont la formation est suivie et pilotée par les équipes internes en charge de la formation et de la cybersécurité.

Évaluation des risques et conformité réglementaire

Eutelsat met en œuvre un processus mensuel d'évaluation des risques de cybersécurité de haut niveau, qui permet d'identifier les menaces émergentes et de définir des mesures d'atténuation. Ce dispositif vise non seulement à protéger les opérations, mais également à garantir la conformité avec les obligations réglementaires, notamment la directive SRI 2 [1] de l'UE et sa transposition en droit français. Ces évaluations constituent le socle de la stratégie de cyberrésilience du Groupe, traduisant à la fois les exigences imposées par la réglementation et les normes d'excellence définies en interne.

Les contrôles de cybersécurité font l'objet d'évaluations régulières dans le cadre d'un programme structuré d'audits menés par des experts internes et externes. Ces audits sont réalisés conformément aux exigences légales et dans un souci d'impartialité et de transparence. Les résultats des audits alimentent les processus de reporting des risques et de conformité, les recommandations faisant l'objet de plans d'action structurés.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'identification et le traitement des risques de cybersécurité consignés dans le registre des risques de la Société.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.4.5 SÉCURITÉ NATIONALE

La sécurité nationale est considérée comme un sujet spécifique à l'entité pour Eutelsat, n'entrant pas dans le champ d'application des normes thématiques ESRS. Elle a néanmoins été considérée comme un enjeu matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité (DMA), en raison de son importance pour les activités du Groupe et ses parties prenantes.

Deux impacts, risques et opportunités (IRO) matériels ont été identifiés en lien avec ce sujet, tous deux relatifs à la chaîne de valeur des activités du Groupe et attendus à court terme (un an).

IRO	Catégorie	Chaîne de valeur	Horizon temporel
Potentiel de revenus provenant de contrats gouvernementaux	Opportunité	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)
Coûts liés aux contrats gouvernementaux	Risque	Activités de l'entreprise	Court terme (1 an)

(1) Législation actualisée de l'Union européenne en matière de cybersécurité, visant à renforcer le niveau global de cybersécurité au sein de l'Union européenne. Elle élargit le champ d'application de la directive NIS initiale afin de couvrir un plus grand nombre de secteurs, notamment ceux de l'espace et des télécommunications, et impose des exigences renforcées en matière de sécurité et de notification des incidents aux entités publiques et privées.

3.4.5.1 IRO : POTENTIEL DE REVENUS PROVENANT DE CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Description : L'exécution de contrats gouvernementaux liés à la sécurité nationale peut offrir d'importantes perspectives de revenus pour Eutelsat.

Type : Opportunité

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Sécurité et BU Connectivité et Vidéo
- Agences et organismes publics
- Clients
- Agences spatiales
- Autres opérateurs de satellites

Politiques

Politique générale de sécurité du Groupe	Périmètre	Responsabilité	Disponibilité
Définit le cadre à l'échelle du Groupe pour une gestion de la sécurité basée sur les risques, couvrant les personnes, les biens, les opérations et les informations.	Groupe	Niveau de la Direction générale	Usage interne uniquement Disponible sur l'espace de travail interne partagé

Actions

Au cours de l'exercice, Eutelsat a renforcé son engagement institutionnel à travers l'Europe en co-développant des solutions de connectivité sécurisée adaptées aux besoins des gouvernements. Ces initiatives couvrent les opérations satellitaires, le développement de services et les partenariats stratégiques avec les parties prenantes institutionnelles, les clients gouvernementaux et les équipes internes dans les domaines de la réglementation, de la sécurité et de l'infrastructure.

Garantir des communications gouvernementales sécurisées et durables

Les capacités d'Eutelsat en matière de communications satellitaires sécurisées, résilientes et performantes répondent à la demande croissante des gouvernements nationaux et des acteurs de la défense en matière de connectivité souveraine et autonome. La Stratégie spatiale militaire française (loi de programmation militaire, 2019) a marqué un véritable tournant, reconnaissant explicitement l'importance d'infrastructures satellitaires hybrides à usage militaire et civil. Cette approche duale est désormais largement adoptée en Europe et au-delà, sous l'impulsion de la convergence croissante entre les applications spatiales civiles et de défense.

Cette évolution a ouvert de nouvelles opportunités pour Eutelsat, lui permettant de soutenir les réseaux de communication sécurisés et d'intégrer les enjeux de durabilité et de sécurité dans la conception, l'exploitation et la gestion de ses ressources spatiales. Les politiques nationales et les cadres internationaux, notamment le droit de l'espace, insistent sur la nécessité pour les opérateurs de conserver la maîtrise de leurs actifs et de garantir une utilisation durable de l'espace, principes qui fondent l'architecture et l'exploitation de nos systèmes.

Pour saisir cette opportunité de manière responsable et en totale conformité avec la réglementation applicable, Eutelsat respecte diverses exigences en matière de contrôle des exportations et de chaîne d'approvisionnement. Sont notamment respectées la « Covered List » de la Federal Communications Commission (FCC) américaine, les dispositions du National Defense Authorization Act (NDAA) américain et les politiques associées de contrôle des exportations. En interne, des lettres d'assurance (LOA) et des protocoles de conformité garantissent que les achats et les partenariats répondent aux attentes en matière de sécurité, de traçabilité et de réglementation.

En juin 2025, Eutelsat et le ministère français des Armées (Direction générale de l'armement – DGA) ont annoncé le lancement du programme NEXUS (Neo-Espace pour de multiples usages sécurisés) au titre d'un accord-cadre. Le programme est destiné à renforcer le modèle français de communications satellitaires sécurisées, fondé sur une architecture hybride combinant des satellites géostationnaires (GEO) et des capacités en orbite basse (LEO).

La première mise en œuvre concrète de cette initiative se traduit par la signature, entre la DGA et Eutelsat, d'un accord-cadre de 10 ans pour un montant total potentiel de 1 milliard d'euros. Celui-ci prévoit la mise à disposition d'un accès prioritaire à la capacité spatiale, notamment sur la constellation OneWeb en orbite basse d'Eutelsat, l'hébergement de missions militaires auxiliaires et la maintenance opérationnelle et sécuritaire. Il comprend également la modernisation et sécurisation de la constellation pour garantir un niveau de résilience conforme aux exigences militaires.

Indicateur	Objectif	Performance
Chiffre d'affaires annuel provenant des contrats conclus avec des gouvernements et des institutions.	Aucun objectif spécifique n'a été défini. L'efficacité des actions est évaluée en mesurant la variation annuelle du chiffre d'affaires sectoriel.	Le chiffre d'affaires provenant des services gouvernementaux est présenté à la section 1.2 du DEU.

Participation au consortium du programme IRIS²

Eutelsat, en tant que membre fondateur du consortium SpaceRISE aux côtés des opérateurs satellitaires Hispasat et SES, a été sélectionné par la Commission européenne pour concevoir, livrer et exploiter IRIS², le futur système européen multi-orbite de connectivité sécurisée. L'accord a été officiellement signé en décembre 2024 et annoncé publiquement, marquant une avancée majeure dans la stratégie européenne d'infrastructures spatiales et numériques.

Ce partenariat public-privé (PPP), cofinancé par l'Union européenne, l'Agence spatiale européenne (ESA) et des partenaires privés, vise à renforcer la souveraineté numérique, la sécurité et la résilience de l'Europe. Le futur système offrira des capacités de communication satellitaire sécurisées et à faible latence pour soutenir la gestion de crise, protéger les infrastructures critiques et favoriser l'inclusion numérique à l'échelle de l'Union européenne.

La constellation sera multi-orbite, composée d'environ 290 satellites, dont 264 en orbite basse (LEO) et 18 en orbite moyenne (MEO), et devrait être opérationnelle d'ici 2030. L'ensemble des informations est disponible dans le communiqué officiel publié sur le site Internet d'Eutelsat, qui constitue la référence pour cette annonce et atteste de l'engagement stratégique du Groupe dans ce programme.

La participation d'Eutelsat au programme IRIS² constitue une étape clé dans la stratégie de développement et d'extension des capacités en orbite basse de la Société. L'extension de la constellation OneWeb existante d'Eutelsat sera technologiquement compatible avec les futurs actifs IRIS². Une fois opérationnelle, la constellation IRIS² offrira une complémentarité significative avec les activités LEO existantes d'Eutelsat, notamment en donnant au Groupe un accès à une capacité LEO supplémentaire commercialisable, garantie par son investissement d'au moins 1,5 Tbps sur une capacité LEO totale de 2 Tbps, à un coût attractif par Gbps et à des capacités KaMil non utilisées pour les besoins souverains de l'Union européenne, y compris les récentes avancées concernant la sécurisation de capacités de spectre KaMil pour les opérations d'IRIS². L'attribution du contrat au consortium SpaceRISE par la Commission européenne formalise le rôle d'Eutelsat dans la conception, la construction et l'exploitation du système multi-orbite IRIS² dans le cadre d'une concession de 12 ans, avec une mise en service prévue d'ici 2030. Eutelsat aura également la possibilité de compléter IRIS² par de nouveaux satellites pour augmenter la capacité et embarquer des charges utiles supplémentaires selon la demande.

Le projet est estimé à environ 10,6 milliards d'euros, avec un financement public assuré par la Commission européenne, les États membres de l'UE et l'ESA, représentant environ 60 % du coût total, le solde étant apporté par les financements privés des membres du consortium. Eutelsat investira environ 2 milliards d'euros, principalement sur la fin du projet. Sur la durée de la concession, Eutelsat prévoit de générer au moins 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, issus à la fois de clients institutionnels européens et de la distribution mondiale de ses capacités LEO auprès de clients commerciaux.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'avancement du programme IRIS².	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.4.5.2 IRO : COÛTS LIÉS AUX CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Description : Le respect des exigences strictes en matière de sécurité nationale pour les services gouvernementaux implique des investissements substantiels, ayant un impact sur les coûts d'exploitation.

Type : Risque

Parties prenantes les plus concernées :

- Équipes internes Sécurité, Informatique et Opérations
- Principaux régulateurs sectoriels
- Agences et organismes publics

Politiques

Politique de sécurité générale du Groupe.

Actions

Renforcement des systèmes et contrôles de sécurité

Pour répondre aux enjeux opérationnels et financiers liés à l'exécution de contrats gouvernementaux, en particulier ceux relevant de la sécurité nationale, Eutelsat renforce son système global de sécurité par des initiatives ciblées. Ces actions visent notamment à renforcer la solidité des systèmes d'information afin de se conformer à des exigences réglementaires et contractuelles de plus en plus strictes, et à répondre à l'évolution des normes nationales et internationales en matière de communications sécurisées.

Le Groupe s'emploie activement à obtenir des certifications de sécurité supplémentaires afin de pouvoir continuer à proposer ses services dans le cadre de projets gouvernementaux sensibles sur le long terme, et de construire une relation de confiance avec les parties prenantes du secteur public. Ces initiatives s'appliquent à l'ensemble du Groupe qui comprend l'entité Eutelsat S.A. et les autres entités parties prenantes à des contrats gouvernementaux. Les actions sont menées au cours de l'exercice actuel et des exercices à venir. Eutelsat consacre des ressources spécifiques à ces mesures, notamment sous forme de dépenses d'investissement destinées à la modernisation des infrastructures informatiques et de dépenses d'exploitation consacrées à la gestion de la conformité.

Indicateur	Objectif	Performance
Aucun indicateur quantitatif n'est défini à ce stade.	Aucun objectif n'est actuellement défini, aucun indicateur n'ayant été établi. L'efficacité des actions est suivie en évaluant l'identification et le traitement des risques de cybersécurité consignés dans le registre des risques de la Société.	Aucune donnée de performance n'est disponible, aucun indicateur n'ayant été défini.

3.5 ANNEXE

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE PAR EUTELSAT POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS MATÉRIELLES DEVANT ÊTRE PUBLIÉES CONCERNANT LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS

La matérialité des impacts, risques et opportunités (IRO) a été déterminée au moyen d'un processus de caractérisation et de notation de chaque IRO, tel que détaillé à la section 3.1.4.1. Les IRO matériels ont ensuite été rapprochés des points de données CSRD pertinents au moyen du modèle Excel spécifique fourni par l'EFRAG. Les points de données classés comme « facultatifs », ainsi que ceux signalés comme « soumis à une mise en œuvre progressive », ont été exclus de ce processus de cartographie.

LISTE DES POINTS DE DONNÉES DES NORMES TRANSVERSALES ET THÉMATIQUES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UNION EUROPÉENNE CONFORMÉMENT À L'ESRS 2

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence au SFDR	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la Loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Diversité de genre au sein du conseil d'administration (paragraphe 21, point d))	Indicateur n° 13 du tableau 1 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission, annexe II		2.1.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration (paragraphe 21, point e))			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		2.1.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration relative à la vigilance raisonnable (paragraphe 30)	Indicateur n° 10 du tableau 3 de l'annexe I				3.1.2.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles (paragraphe 40, point d), i))	Indicateurs n° 4 du tableau 1 de l'annexe I	Article 449a du Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et Tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la production de produits chimiques (paragraphe 40, point d), ii))	Indicateur n° 9 du tableau 2 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux armes controversées (paragraphe 40, point d), iii))	Indicateur n° 14 du tableau 1 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1 Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac (paragraphe 40, point d), iv))			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1 Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable à Eutelsat

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence au SFDR	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la Loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 (paragraphe 14)				Règlement (UE) 2021/1119, article 2, paragraphe 1	3.2.1.1
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (paragraphe 16, point g))		Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par industrie, émissions et échéance résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2		3.2.1.1
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (paragraphe 34)	Indicateur n° 4 du tableau 2 de l'annexe I	Article 449a Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 6		3.2.1.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source (uniquement pour les industries à fort impact climatique) (paragraphe 38)	Indicateur n° 5 du tableau 1 et indicateur n° 5 du tableau 2 de l'annexe I				3.2.1.1
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique (paragraphe 37)	Indicateur n° 5 du tableau 1 de l'annexe I				3.2.1.1
ESRS E1-5 Intensité énergétique associée aux activités exercées dans les industries à fort impact climatique (paragraphes 40 à 43)	Indicateur n° 6 du tableau 1 de l'annexe I				3.2.1.1
ESRS E1-6 Émissions brutes de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 et émissions brutes totales de gaz à effet de serre (paragraphe 44)	Indicateurs n° 1 et 2 du tableau 1 de l'annexe I	Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par industrie, émissions et échéance résiduelle	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1		3.2.1.1
ESRS E1-6 Intensité des émissions brutes de gaz à effet de serre (paragraphes 53 à 55)	Indicateur n° 3 du tableau 1 de l'annexe I	Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 8, paragraphe 1		3.2.1.1

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence au SFDR	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la Loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-7 Absorptions de gaz à effet de serre et crédits carbone (paragraphe 56)				Règlement (UE) 2021/1119, article 2, paragraphe 1	3.2.1.1
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat (paragraphe 66)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Omis en 2026 en application des dispositions transitoires
ESRS E1-9 Ventilation des montants monétaires entre les risques physiques aigus et chroniques (paragraphe 66, point a)) ESRS E1-9 Localisation des actifs significatifs exposés à un risque physique significatif (paragraphe 66, point c))		Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47 ; Modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises au risque physique			Omis en 2026 en application des dispositions transitoires
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers par classe de performance énergétique (paragraphe 67, point c))		Article 449a ; Règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, Modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers – performance énergétique des garanties			Omis en 2026 en application des dispositions transitoires
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat (paragraphe 69)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II		Omis en 2026 en application des dispositions transitoires
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II du Règlement E-PRTR (registre européen des rejets et transferts de polluants) émise dans l'air, l'eau et le sol (paragraphe 28)	Indicateur n° 8 du tableau 1 de l'annexe I ; Indicateur n° 2 du tableau 2 de l'annexe I ; Indicateur n° 1 du tableau 2 de l'annexe I ; Indicateur n° 3 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence au SFDR	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la Loi européenne sur le climat	Section
ESRS E3-1 Eau et ressources marines (paragraphe 9)	Indicateur n° 7 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-1 Politique spécifique (paragraphe 13)	Indicateur n° 8 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-1 Océans et mers durables (paragraphe 14)	Indicateur n° 12 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-4 Volume total d'eau recyclée et réutilisée (paragraphe 28, point c))	Indicateur n° 6.2 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E3-4 Consommation totale d'eau, en m^3, rapportée au chiffre d'affaires net des activités propres (paragraphe 29)	Indicateur n° 6.1 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 – SBM-3 – E4 (paragraphe 16, point a), i))	Indicateur n° 7 du tableau 1 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 – SBM 3 – E4 (paragraphe 16, point b))	Indicateur n° 10 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS 2 – SBM 3 – E4 (paragraphe 16, point c))	Indicateur n° 14 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques relatives à une gestion durable des terres/à l'agriculture durable (paragraphe 24, point b))	Indicateur n° 11 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques relatives à une gestion durable des océans ou des mers (paragraphe 24, point c))	Indicateur n° 12 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E4-2 Politiques visant à lutter contre la déforestation (paragraphe 24, point d))	Indicateur n° 15 du tableau 2 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS E5-5 Déchets non recyclés (paragraphe 37, point d))	Indicateur n° 13 du tableau 2 de l'annexe I				3.2.2.2
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs (paragraphe 39)	Indicateur n° 9 du tableau 1 de l'annexe I				3.2.2.2

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence au SFDR	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la Loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 – SBM3 – S1 Risque d'incidents liés au travail forcé (paragraphe 14, point f))	Indicateur n° 13 du tableau 3 de l'annexe I				3.1.3.3
ESRS 2 – SBM3 – S1 Risque d'incidents liés au travail des enfants (paragraphe 14, point g))	Indicateur n° 12 du tableau 3 de l'annexe I				3.1.3.3
ESRS S1-1 Engagements de la politique relative aux droits humains (paragraphe 20)	Indicateur n° 9 du tableau 3 et indicateur n° 11 du tableau 1 de l'annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable relatives aux questions couvertes par les conventions fondamentales n° 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail (paragraphe 21)			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		3.3.1.1
ESRS S1-1 Processus et mesures visant à prévenir la traite des êtres humains (paragraphe 22)	Indicateur n° 11 du tableau 3 de l'annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-1 Politique ou système de gestion de la prévention des accidents du travail (paragraphe 23)	Indicateur n° 1 du tableau 3 de l'annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des réclamations/plaintes (paragraphe 32, point c))	Indicateur n° 5 du tableau 3 de l'annexe I				3.3.1.1
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail (paragraphe 88, points b) et c))	Indicateur n° 2 du tableau 3 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		3.3.1.6
ESRS S1-14 Nombre de journées perdues en raison de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies (paragraphe 88, point e))	Indicateur n° 3 du tableau 3 de l'annexe I				Omis en 2026 en application des dispositions transitoires
ESRS S1-16 Écart de rémunération non ajusté entre les femmes et les hommes (paragraphe 97, point a))	Indicateur n° 12 du tableau 1 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		3.3.2.4
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur général (paragraphe 97, point b))	Indicateur n° 8 du tableau 3 de l'annexe I				2.4.2.6

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence au SFDR	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la Loi européenne sur le climat	Section
ESRS S1-17 Cas de discrimination (paragraphe 103, point a))	Indicateur n° 7 du tableau 3 de l'annexe I				3.3.2.5
ESRS S1-17 Non-respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 104, point a))	Indicateur n° 10 du tableau 1 et indicateur n° 14 du tableau 3 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1		3.3.2.5
ESRS 2 – SBM3 – S2 Risque significatif de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur (paragraphe 11, point b))	Indicateurs n° 12 et 13 du tableau 3 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Engagements de la politique relative aux droits humains (paragraphe 17)	Indicateur n° 9 du tableau 3 et indicateur n° 11 du tableau 1 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (paragraphe 18)	Indicateur n° 11 et indicateur n° 4 du tableau 3 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 19)	Indicateur n° 10 du tableau 1 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1		Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable relatives aux questions couvertes par les conventions fondamentales n° 1 à 8 de l'Organisation internationale du Travail (paragraphe 19)			Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable à Eutelsat
ESRS S2-4 Questions et incidents relatifs aux droits de l'homme liés à sa chaîne de valeur amont et aval (paragraphe 36)	Indicateur n° 14 du tableau 3 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat

Exigence de publication et point de données correspondant	Référence au SFDR	Référence au Pilier 3	Référence au Règlement sur les indices de référence	Référence à la Loi européenne sur le climat	Section
ESRS S3-1 Engagements de la politique relative aux droits humains (paragraphe 16)	Indicateur n° 9 du tableau 3 et indicateur n° 11 du tableau 1 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S3-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des conventions de l'OIT ou des Principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 17)	Indicateur n° 10 du tableau 1 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1		Non applicable à Eutelsat
ESRS S3-4 Questions et incidents relatifs aux droits de l'homme (paragraphe 36)	Indicateur n° 14 du tableau 3 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux (paragraphe 16)	Indicateur n° 9 du tableau 3 et indicateur n° 11 du tableau 1 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS S4-1 Non-respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 17)	Indicateur n° 10 du tableau 1 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1		Non applicable à Eutelsat
ESRS S4-4 Questions et incidents relatifs aux droits de l'homme (paragraphe 35)	Indicateur n° 14 du tableau 3 de l'annexe I				Non applicable à Eutelsat
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption (paragraphe 10, point b))	Indicateur n° 15 du tableau 3 de l'annexe I				3.4.2.1
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte (paragraphe 10, point d))	Indicateur n° 6 du tableau 3 de l'annexe I				3.4.1.1
ESRS G1-4 Amendes pour violation des lois relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin (paragraphe 24, point a))	Indicateur n° 17 du tableau 3 de l'annexe I		Règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		3.4.2
ESRS G1-4 Normes relatives à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin (paragraphe 24, point b))	Indicateur n° 16 du tableau 3 de l'annexe I				3.4.2

3.6 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Exercice clos le 30 juin 2026

À l'Assemblée Générale de la société Eutelsat Communications,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes d'Eutelsat Communications. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 juin 2026, incluses dans le rapport de gestion et présentées dans la section 3 du document d'enregistrement universel (ci-après « l'Etat de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Eutelsat Communications est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Eutelsat Communications pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Eutelsat Communications dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'Eutelsat Communications, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Eutelsat Communications en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DÉCOULANT DES NORMES ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR EUTELSAT COMMUNICATIONS POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES, QUI INCLUENT L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PRÉVUE AU SIXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE L. 2312-17 DU CODE DU TRAVAIL

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Eutelsat Communications, incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Eutelsat Communications avec les ESRS.

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Les informations sur la manière dont l'entité met à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 3.1.3.3 « Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique » de l'État de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, aboutissant à la réévaluation de l'IRO intitulé « Avantage concurrentiel découlant de la stratégie de protection des données ».

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier le caractère approprié du processus de réévaluation de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité sur l'IRO « Avantage concurrentiel découlant de la stratégie de protection des données » au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la section 3.1.3.3 précitée.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Eutelsat Communications relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les sections 3.1.1.1 « Base générale pour la préparation de la déclaration de durabilité » et 3.4.1.2 « IRO : Conduite éthique des activités de la Société » de l'Etat de durabilité exposant les travaux en cours visant à compléter les indicateurs publiés au titre des pratiques en matière de délais de paiement ;
- la section 3.1.1.2 « Publication d'informations relatives à des circonstances spécifiques » de l'Etat de durabilité, qui décrit les retraitements effectués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025.

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1

Les informations fournies relatives au changement climatique (ESRS E1) sont présentées dans la section 3.2.1 « Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de nos travaux relatifs à la conformité des informations relevant de l'ESRS E1.

Nos procédures ont principalement consisté à :

- mener des entretiens avec le département RSE afin de s'enquérir du processus mis en œuvre par l'entité pour produire et évaluer ces informations, notamment la description des politiques, actions et objectifs mis en place par l'entité ;
- évaluer la cohérence et la pertinence des informations présentées dans la section « Changement climatique », au regard de notre connaissance de l'entité ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques appropriées fondées sur ces informations ainsi que sur notre connaissance et notre compréhension de l'entité ;
- acquérir une compréhension du processus de collecte et de consolidation des données qualitatives et quantitatives destinées à la publication des informations significatives dans l'État de durabilité ;
- examiner la documentation sous-jacente relative au plan de décarbonation, aux émissions de gaz à effet de serre (« GES ») utilisée par l'entité ainsi qu'aux données disponibles de consommation d'énergie.

S'agissant des informations publiées relatives aux émissions de GES, nos procédures ont notamment consisté à :

- évaluer la procédure de quantification des émissions de GES mise en œuvre par l'entité, notamment :
 - apprécier la cohérence du périmètre retenu avec celui des états financiers consolidés ainsi qu'avec la chaîne de valeur amont et aval ;
 - acquérir une compréhension de la méthodologie utilisée pour calculer les données estimées ainsi que des sources d'information utilisées pour produire les estimations considérées comme significatives par l'entité ;
- évaluer une sélection des facteurs d'émission utilisés, des conversions associées ainsi que des hypothèses de calcul et d'extrapolation ;
- rapprocher, sur la base d'une sélection, les données directement mesurables (telles que les consommations d'énergie relatives aux scopes 1 et 2) utilisées pour évaluer les émissions de GES avec la documentation justificative disponible ;
- apprécier, s'agissant des émissions du scope 3 :
 - la justification de l'inclusion ou de l'exclusion des différentes catégories ainsi que la transparence des informations publiées à ce sujet ;
 - le processus de collecte des données relatives aux facteurs d'émission.

Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1

Les informations publiées relatives aux effectifs de l'entreprise (ESRS S1) sont présentées dans la section 3.3 « Social » de l'État de durabilité.

Nous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de nos travaux relatifs à la conformité des informations relevant de l'ESRS S1.

Sur la base des entretiens menés avec le département RSE et la Direction des Ressources Humaines, nos principales procédures ont consisté à :

- apprécier si la description des politiques, actions et objectifs mis en œuvre par l'entité couvre les salariés de l'entreprise ;
- acquérir une compréhension du processus de collecte et de compilation des informations qualitatives et quantitatives destinées à la publication des informations significatives dans l'État de durabilité ;
- examiner la documentation sous-jacente disponible ;
- mettre en œuvre des procédures de test portant sur la consolidation de ces données ;
- analyser les évolutions par rapport aux périodes précédentes au moyen de procédures analytiques ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans l'État de durabilité ainsi que leur cohérence globale au regard de notre connaissance de l'entité.

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Eutelsat Communications pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA	ERNST & YOUNG et Autres
Karine Dupré	Nicolas Macé